

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTEGRAL — 83^e SEANCE

3^e Séance du Vendredi 5 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — V^e Plan. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 4533).

Discussion générale (suite) : MM. Dupuy, Desouches, Fourvel, Ihuel, Pompidou, Premier ministre ; Paquet, Georges, Nungesser.

M. Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Escande, Hubert Germain, Cousté, Royer, de Rocca Serra, Ehm, Sabatier.

M. Pompidou, Premier ministre.

Cloûture de la discussion générale.

2. — Dépôt d'une lettre apportant des rectifications au Plan (p. 4555).

3. — V^e Plan. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 4555).

Article unique.

Amendement n° 2 de M. Tanguy Frigent : MM. Tanguy Frigent, Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; le Premier ministre. — Vote réservé.

Amendement n° 3 rectifié de M. de Tinguy : MM. de Tinguy, le président de la commission des finances, le Premier ministre. — Vote réservé.

Vote sur l'article unique réservé.

Article additionnel.

Amendement n° 1 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : MM. Becker, rapporteur pour avis ; le président de la commission des finances, le Premier ministre, Le Gall, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Retrait.

M. le Premier ministre : demande de vote sur l'article unique dans le texte du Gouvernement.

Explications de vote : MM. Ramette, Defferre, Mondon, Fanton, de Tinguy, Zuccarelli.

M. le Premier ministre.

Adoption, au scrutin, de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

4. — Ordre du jour (p. 4566).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

V^e PLAN

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social (n°s 1617, 1638, 1637, 1644).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 25 minutes ;

Commissions, 1 heure 30 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 2 heures 30 minutes ;

Groupe communiste, 20 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;

Isolés, 15 minutes.

Les groupes socialiste, du centre démocratique, des républicains indépendants ont épuisé leur temps de parole.

M. René Cassagne. Non !

M. le président. Si, monsieur Cassagne, et je serai dans l'impossibilité de donner la parole aux orateurs encore inscrits et qui appartiennent à des groupes ayant épuisé le temps qui leur a été imparti.

Ce matin, l'Assemblée a continué la discussion générale du projet de loi.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Dupuy. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Fernand Dupuy, Mesdames, messieurs, l'objectif fondamental du V^e Plan, tel qu'il résulte du projet de loi qui nous est soumis, est précisé en ces termes : « Asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie, en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans

l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable ».

On nous expose longuement en tonnes de ciment, d'acier et de blé, et, par milliards de francs en termes d'échanges et d'épargne, la voie à suivre pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, le postulat des milliards réservés à la force de frappe étant admis une fois pour toutes, il n'y a plus qu'à tomber à genoux pour essayer d'ajuster l'homme aux dimensions de ce nouveau lit de Procuste.

Tout le système est bâti à l'envers.

On oublie, en effet, cette donnée fondamentale : pour animer les mécanismes, jamais rien ne remplacera l'homme. On oublie que le capital intellectuel de la nation est la source première de son développement.

Dans une société « à l'endroit », l'homme devrait être le souci premier, afin que lui soient donnés les moyens de maîtriser la prodigieuse révolution scientifique et technique dont nous sommes les témoins.

Pour vous, messieurs du Gouvernement, le souci de l'homme n'est qu'une conséquence, une incidence.

Pour vous, il s'agit d'instruire l'homme, mais tout juste assez pour servir la machine de la manière la plus rentable.

Vous prétendez préparer l'avenir, mais nous savons bien de quel avenir il s'agit. Vous êtes les héritiers de M. Thiers qui proclamait que « l'instruction doit être la compagne d'une certaine aisance et non la précéder ».

Bien sûr, on peut toujours augmenter les possibilités de la production, drainer l'épargne vers des investissements productifs, comme vous dites. Mais si la formation de l'homme ne précède pas la technique et la science, notre pays sera alors condamné à n'être placé qu'à la remorque des puissances qui auront compris que l'avenir appartient aux nations possédant le plus riche capital en matière grise.

Que nous proposez-vous ?

Je ne m'étendrai pas longuement sur les chiffres. Je n'en retiendrai que quelques-uns pour éclairer la véritable signification des options fondamentales que vous avez faites.

Dans le domaine de l'éducation nationale, la commission de l'équipement scolaire avait évalué les besoins satisfaits convenablement à 43 milliards de francs ; les besoins moins bien satisfaits à 40 milliards de francs ; les besoins encore moins bien satisfaits à 35.500 millions de francs ; les besoins insuffisamment satisfaits à 32.800 millions de francs.

Or vous avez retenu la somme de 25.500 millions de francs.

Je voudrais, messieurs, appeler votre attention — et de la manière la plus solennelle — sur les conséquences d'une telle décision.

La commission de l'équipement scolaire s'est exprimée à l'unanimité en ces termes :

« Dans le cadre de cette hypothèse, c'est à une revision déchirante des objectifs de la politique d'éducation que devrait procéder le Gouvernement. »

Une revision déchirante, savez-vous bien, messieurs, ce que cela signifie ?

Pour l'enseignement primaire, non seulement les classes continueront à être surchargées — 50 élèves et plus dans les écoles maternelles, 35 et 40 dans les écoles primaires — mais aucun crédit n'est prévu pour améliorer le taux de scolarisation dans les écoles maternelles. Aucun crédit non plus pour la réfection des locaux vétustes de nos écoles primaires.

Quant à la formation des maîtres, elle est très gravement compromise.

Pour l'enseignement du premier cycle du deuxième degré, la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans ne pourra être réalisée ni en 1970, ni en 1972. Et 230.000 enfants, dont les deux tiers au moins auront plus de 14 ans, ne pourront, en 1972, être accueillis dans des établissements du premier cycle. Ils seront condamnés, soit à être maintenus, sans profit pour leur formation, dans des classes de fin d'études, soit à être rejetés prématurément et sans qualification dans ce que vous appelez, par un euphémisme aimable, la vie active.

Pour le second cycle court du deuxième degré, la capacité d'accueil sera réduite de 10 p. 100. Elle sera réduite de 25 p. 100 pour le second cycle long du deuxième degré.

Il faudra vingt ans et non pas quinze pour régler convenablement le problème des enfants inadaptés.

Pour l'enseignement supérieur, il faudra réduire les objectifs de 27 p. 100 et de 20 p. 100 pour les instituts universitaires techniques.

Le retard existant dans la recherche scientifique sera encore aggravé et il le sera aussi longtemps que vous refuserez de considérer la recherche fondamentale comme la source première

du progrès scientifique, aussi longtemps que vous refuserez d'associer les chercheurs eux-mêmes, notamment ceux du C. N. R. S., à l'élaboration des programmes de recherche.

Le nombre des chambres d'étudiants et de places dans les restaurants universitaires sera amputé de 23 p. 100.

Pour les équipements sportifs, déjà très insuffisants et souvent inexistant, les crédits seraient réduits de 35 p. 100.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que signifie la revision déchirante dont parle la commission scolaire du Plan.

En prenant la responsabilité d'approuver l'hypothèse de 25 milliards qui vous est soumise, vous prendriez du même coup la responsabilité de compromettre irrémédiablement l'ensemble de l'édifice scolaire et universitaire du pays.

Dans le domaine de la culture proprement dit, il faut certes enregistrer une augmentation des crédits prévus. Mais là encore, on a retenu l'hypothèse la plus basse et d'ores et déjà il faut abandonner de nombreux projets : deux écoles d'architecture de province sur quatre, une deuxième école d'architecture dans la région parisienne, l'école nationale des arts décoratifs à la Défense, un musée du XX^e siècle, un musée des sciences et des techniques, déjà prévu au IV^e Plan, cinq maisons de la culture sur quinze, une deuxième salle pour la Comédie française, l'aménagement du Grand Palais, un centre de formation des amateurs, la maison du théâtre.

Par ailleurs, il convient de noter que dans les propositions qui nous sont soumises, l'entretien des monuments historiques, des musées, des théâtres nationaux et des bâtiments civils représente, à lui seul, 50 p. 100 des investissements prévus.

La part consacrée à la création représente moins de 1,5 p. 100 du total et elle est très limitée dans son objet.

La part réservée à la diffusion peut sembler relativement importante — un tiers — mais en fait une grande partie des crédits prévus à ce titre est destinée à des tâches d'entretien.

A noter également que l'Etat n'intervient que pour moitié dans les crédits — dont le total s'élève à 300 millions de francs pour les maisons de la culture — l'autre moitié étant à la charge des municipalités.

Bref, ces quelques chiffres — on pourrait en citer beaucoup d'autres — prouvent à l'évidence que votre politique, messieurs du Gouvernement, sacrifie la formation de l'homme, son instruction et sa culture à d'autres impératifs.

C'est le choix que vous avez fait, le choix d'une classe sociale. Vous répétez à l'envi que depuis Napoléon et Jules Ferry, on n'a rien fait de valable. Et même si c'était vrai, contre qui croyez-vous porter condamnation ? Qui est responsable, sinon la même classe sociale que vous servez ?

Vous faites de vos nécessités vertu, mais vous n'êtes pas, comme on dit aujourd'hui, « dans le coup », et vous ne pouvez pas y être, car le problème n'est pas seulement de crédits, il est aussi de contenu, de nature, de conception.

Qu'on m'entende bien. On nous reproche quelquefois de conduire je ne sais quelle guerre de tranchée pour défendre les vieilles structures. Non, si nous défendons les grandes valeurs du passé de l'Université, la qualité traditionnelle de l'enseignement français et de l'humanisme universitaire, nous proclamons aussi la nécessité de nouvelles structures dynamiques, la nécessité d'un contenu et de méthodes en évolution adaptées au monde qui se fait.

Il s'agit aujourd'hui de former l'homme de l'an 2000 en considérant que la force physique comptera de moins en moins, mais que compteront de plus en plus des qualités comme l'instruction, la culture technique générale, l'attention et l'aptitude à prendre des décisions par soi-même, l'esprit de recherche, d'initiative et de création.

Le caractère scientifique doit devenir l'apanage non plus de la machine, mais du travailleur.

Or votre conception est radicalement opposée.

Vous vous flattez d'avoir les mains nettes parce que vous avez construit des écoles, quelques maisons de la culture, mais vous n'avez les mains nettes que parce que vous n'avez pas de mains.

Vous n'êtes préoccupés que de maintenir le « fixisme » social.

Pour préparer l'homme de l'an 2000 à ses grandes tâches, il faut mobiliser toutes les ressources de la nation à son service.

« En éducation ... » — a écrit fort justement le Père Teilhard de Chardin — « ... nous voyons l'hérédité dépasser l'individu pour entrer dans sa phase collective et devenir sociale. »

C'est là, en définitive, que tout converge.

L'éducation est devenue un phénomène social. Pour en tenir compte, il faut donner à chaque enfant toutes les possibilités d'épanouir librement et totalement ses facultés. Il faut créer pour chaque étudiant les conditions matérielles et pédagogiques

favorables à un travail fécond. Il faut donner à chaque citoyen les moyens de parfaire à tout moment sa formation, son instruction et sa culture.

Il faut choisir.

Ou bien l'homme maîtrisera les grandes révolutions scientifiques de notre époque, et le pays qui aura su créer ces conditions sera une grande nation, ou bien l'homme sera soumis à ces révolutions et son pays sera fatalement un pays soumis.

En sacrifiant l'intelligence, vous sacrifiez le pays lui-même.

L'histoire en portera témoignage. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Desouches.

M. Edmond Desouches. Mes chers collègues, 52 millions d'habitants en 1970, dont 20 millions seront en activité, c'est un signe réconfortant de la vitalité de notre pays et nous nous en réjouissons avec les pouvoirs publics.

Cependant, ces chiffres sont préoccupants car ils obligent tous ceux qui, depuis plusieurs années, luttent en faveur du logement social, à dénoncer une fois de plus la criante insuffisance des moyens mis à leur disposition pour supprimer le véritable fléau social provoqué par la crise du logement.

A cette explosion démographique, qui est due essentiellement aux familles de condition modeste, s'ajoutent le transfert de populations rurales vers les grands centres, l'intérêt présenté par la résidence secondaire, et parfois par la résidence de vacances, l'abandon de milliers de logements vétustes et inconfortables, et surtout l'impérieuse et urgente nécessité de supprimer les « bidonvilles », qui sont édifiés à l'écart des villes et parfois même à l'intérieur de celles-ci.

La présence de ces véritables villes-taudis devrait faire réfléchir les responsables de la vie des hommes, car elles sont une plaie béante dans laquelle se créent, hélas ! des drames sordides qu'un jour ou l'autre la nation aura à supporter.

Ce que nous pouvons regretter, au moment où nous discutons du V^e Plan de développement économique et social, c'est qu'en fait ce deuxième aspect n'ait pas été largement traité et que la priorité accordée au logement, à certaines périodes, n'ait pas été conservée.

Si l'enseignement mérite la priorité des priorités, il n'est pas concevable qu'immédiatement après, la suivante ne soit pas réservée aux logements, surtout ceux dont les familles les moins aisées ont besoin.

M. le Président de la République avait pourtant reconnu cette priorité. Pourquoi, depuis ce discours hivernal, ne l'avoir pas maintenue à la première place ?

En dépit de l'optimisme des statistiques, il y a encore un long chemin à parcourir avant que les besoins soient satisfaits, bien que les logements de grand luxe ne se vendent pas.

Comptabiliser le nombre de logements bâtis chaque année est une chose. Reste à savoir si ceux qui sont édifiés pallient, dans une certaine mesure l'insuffisance noïtre qui ne fait que s'aggraver à l'intérieur de l'hexagone.

Que nombre de nos concitoyens soient décidés à consacrer plus d'argent à leur habitation, c'est certain puisque, en 1950, 11,9 p. 100 seulement de leur budget était consacré à cet effet, alors que cet effort est passé à 17,6 p. 100 en 1963.

Cependant, là aussi il serait bon que des « clignotants » fussent mis en place afin de ne pas aboutir, à court terme, à une surcharge.

Beaucoup d'entre nous, ici, savent que de nombreuses familles font la triste expérience d'un jugement hâtif. Celui-ci a fait croire que le revenu des ménages avait progressé de telle sorte que l'on pouvait, sans crainte, envisager des loyers de 40.000 anciens francs et plus. Hélas ! étant donné que la très grande majorité des salaires et traitements, dans nos départements, sont modestes, cela représente plus de 50 p. 100 des revenus familiaux. Une telle charge est donc insupportable. Il n'est pas possible que cette affirmation soit maintenue, car elle risque de fausser les options en matière de logement.

Si la clientèle solvable semble avoir obtenu satisfaction, reste l'autre, dont l'importance est considérable. Nul n'a le droit d'affirmer quelle n'est pas décidée à consentir elle aussi, un effort ; malheureusement, ses possibilités financières sont limitées, et l'appel au financement privé n'est pas concevable, compte tenu de la distorsion de ses revenus et des loyers atteints lorsqu'il faut recourir à ce mode de financement.

Il en sera pour cette autre clientèle comme pour de nombreux propriétaires qui auraient pu envisager de moderniser leur patrimoine immobilier si, dans le V^e Plan, avaient été prévus les crédits à long terme leur permettant d'équiper de façon confortable tous ces logements qui nous aideront à franchir le cap des années difficiles.

Quelles que soient les formules envisagées, marchés hypothécaires largement ouverts, appel de plus en plus massif à l'épargne, constructions locatives avec prêt du Crédit foncier et prime de bonification, c'est une vérité élémentaire que d'affirmer que cette clientèle ne pourra payer plus qu'elle ne le peut.

Or le V^e Plan, afin d'obtenir la cadence de 480.000 logements, chiffre qui, de l'avis de tous, est manifestement trop faible, suppose qu'un effort accru sera demandé à cette clientèle.

Mais, même si l'on doit s'en tenir à ce total de 480.000 logements, encore faut-il envisager un nombre suffisant de logements sociaux de standing normal, afin qu'il n'y ait pas des milliers de logements vides dans des immeubles luxueux, tandis que les taudis et logements surpeuplés seraient le lot des populations laborieuses.

Dans les prochaines années, celles-ci doivent au moins obtenir le droit d'habiter des logements dont le confort soit l'équivalent des H. L. M. de catégorie B. Envisager la construction de logements analogues à ceux du programme social de relogement comme type d'habitation des familles est anachronique à l'heure où il est affirmé que la salle de bain doit être obligatoire.

L'objectif à atteindre en 1970, dans cet ensemble de 480.000 logements, porte sur 130.000 H. L. M. locatives, sur 35.000 logements construits au titre de l'accession à la propriété, sur 15.000 I. L. N. et sur 80.000 logements financés par le Crédit foncier, soit 260.000 logements dits économiques.

Concevoir que le reste de la population en quête de logement soit en mesure de payer des loyers très élevés qui résulteraient du financement des 260.000 autres logements, c'est faire preuve d'un optimisme dépassant la simple raison. C'est un chiffre beaucoup plus important de constructions aidées qu'il eût été nécessaire d'envisager.

Grâce à de nouvelles méthodes, l'entreprise du bâtiment est en mesure de faire face à la demande. Encore faut-il que certaines conditions de marché et de financement soient adaptées afin qu'elle atteigne sa pleine capacité.

Au cours de la discussion du budget, M. le ministre de la construction nous a fait part du réconfort qu'il avait ressenti à Evreux en visitant des constructions individuelles dont le coût modeste — 52.000 francs pour 110 mètres carrés et pour un garage — n'altérerait en rien le confort luxueux. Il est dommage que cela ne puisse se trouver partout, car nous en sommes tous au « déshabillage » de nos projets pour passer les adjudications.

D'ailleurs, comment s'en étonner, puisque l'élévation du coût de la construction par rapport à octobre 1963, date de référence des prix-plafonds, est de l'ordre de 20 à 30 p. 100 ?

Cela implique des rajustements de prix et de crédits importants, faute de quoi tout sera faussé.

Cela étant reconnu, il restera encore deux impératifs, qui semblent être les parents pauvres du V^e Plan : les réserves foncières et les équipements collectifs.

Pour les premières, l'effort à faire est sans précédent. Si, en l'espace de trente ans, il faut construire, en tissu urbain neuf, autant de villes qu'il en existe aujourd'hui, il n'est pas besoin de souligner l'extraordinaire superficie à acquérir et à équiper, donc à financer. Avec quel argent y parviendra-t-on ?

Le temps qui m'est imparti est insuffisant pour me permettre de traiter ces problèmes au fond.

Qu'il me soit permis cependant de dire mon inquiétude devant la réduction de l'aide apportée aux collectivités locales et devant la charge qui va leur être imposée. Il est prévu que ces collectivités devront se suffire à elles-mêmes. Je souhaiterais que les auteurs de cette théorie fussent aux prises avec l'administration d'une commune ! Ils changeraient rapidement d'avis, étant donné l'énormité d'une telle affirmation.

Quoi qu'il en soit, voici des heures que, les uns et les autres, nous exposons les soucis que nous éprouvons devant une masse de documents qui engagent pour cinq ans l'avenir de notre pays.

Pour M. le Président de la République, le Plan est une « ardente obligation ». Pour M. Massé, il représente un plan d'efforts. Pour nous, il constitue, dans le domaine éminentement social que je viens d'évoquer, une source de déceptions.

Alors que nous engageons, dans certains secteurs, des sommes considérables dont nous savons à l'avance combien elles seront inutiles, nous nous interrogeons sur les raisons qui s'opposent à ce qu'une nation moderne soit en mesure de réserver un peu plus de 6 p. 100 de son revenu national afin de donner aux familles, aux jeunes ménages, aux personnes âgées dont les ressources sont insuffisantes des logements sains et accessibles en fonction de leurs revenus. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Fourvel.

M. Eugène Fourvel. Mesdames, messieurs la section de l'agriculture du Conseil économique et social concluait son rapport en se plaçant dans le cadre des hypothèses suivantes retenues pour le V^e Plan : départ de 110.000 personnes actives agricoles chaque année, accroissement de la production animale, notamment de la production de viande bovine ; enfin, accroissement du revenu des agriculteurs, de 4,8 p. 100 en moyenne.

Cette commission a constaté, tout d'abord, l'incompatibilité entre les deux premières hypothèses. En effet, l'orientation de l'agriculture française vers des productions assurées de débouchés, tant en France qu'en Europe, notamment celle de la viande bovine, doit conduire, au contraire, à l'utilisation d'une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée.

Or les régions de demi-montagne, voire de montagne, à vocation d'élevage, connaissent un dépeuplement qui déjà ne permet plus de réaliser efficacement cette production.

En second lieu, la section de l'agriculture du Conseil économique et social considère qu'il est imprudent de fonder en grande partie l'augmentation du revenu des agriculteurs sur le départ des plus jeunes et des plus dynamiques, d'autant, estime-t-elle, « que ces départs sont en tout cas incompatibles avec les objectifs fixés par le V^e Plan pour l'orientation des productions agricoles ».

Partant de ces considérations, dont la sagesse n'échappe à personne, j'examinerai trois points relatifs à l'agriculture : les revenus, la production, les débouchés.

Passant outre au vote de l'Assemblée, relatif aux options du V^e Plan, le Gouvernement a ramené à 4,8 p. 100 le taux de progression annuel du revenu agricole par exploitation. Ce taux de progression appelle une série de remarques.

Il est basé sur le revenu de 1965, année de faible revenu agricole, ainsi que l'ont confirmé les chiffres fournis par M. le ministre de l'agriculture, lors de la discussion budgétaire.

Il ne tient pas compte de l'accroissement des charges de production de l'agriculture, évaluées par le ministre lui-même, devant la commission de la production et des échanges, à 7 p. 100 pour les prochaines années, tandis que l'augmentation prévue des prix agricoles est de 0,4 p. 100 seulement.

Il ne tient pas compte non plus de la rémunération des exploitants et des aides familiaux, ni de la valeur de fermage du fonds, ni des investissements, ni des amortissements. Il n'ouvre aucune perspective d'amélioration des conditions de vie des agriculteurs.

Ce taux de progression, qui d'ailleurs ne constitue pas un objectif, ne reflète absolument pas l'augmentation des besoins des agriculteurs en tant que ménages sociaux.

Enfin, cette progression prévue du taux du revenu est sensiblement égale à celle qui a été enregistrée pour la période de 1955 à 1963. Donc, de ce point de vue, le Plan est axé sur des perspectives de stagnation de l'agriculture.

Pour la production agricole, le Plan prévoit un taux annuel d'accroissement de 3,1 p. 100. Or l'augmentation annuelle de la production agricole a été de 3,5 p. 100 au cours des dix dernières années. Là aussi, les prévisions du Plan s'orientent vers la stagnation.

Evidemment, il ne semble pas souhaitable de développer certaines productions telles que le blé ou la betterave sucrière, mais il est indispensable d'encourager la production de céréales secondaires et, surtout, de la viande bovine, qui a tendance, au contraire, à régresser.

C'est un objectif du Plan, qui prévoit quelques mesures d'encouragement en faveur des éleveurs. Mais ces quelques mesures n'atteindront pas leur but si un effort considérable d'équipement et de modernisation n'est pas consenti en faveur de certaines régions comme l'Ouest de la France et le Massif central, qui, selon un de nos collègues, pourraient être des « usines à viande ».

A l'inverse des données du Plan, fondées sur le départ annuel de 110.000 jeunes et sur la concentration agraire, l'accroissement de la production animale exige le maintien et l'installation de nombreux jeunes exploitants familiaux. Pour cela, il faut leur donner une formation suffisante et les moyens de s'installer. Il faut équiper leur commune, leur village, leur donner l'eau courante, des chemins valables, maintenir ouvertes leurs écoles au lieu de les fermer.

Quand on connaît l'état de tant de nos communes et de villages ruraux, particulièrement en demi-montagne et en montagne, quand on connaît les conditions d'accès, d'habitat, d'exploitation de tant de nos fermes, on comprend que nos jeunes soient conduits à les abandonner. Et c'est là, en premier lieu, qu'est produite cette viande qui va nous manquer.

Mais, en matière d'équipement des campagnes, le V^e Plan est très modeste, plus particulièrement en ce qui concerne les

régions de l'Ouest de la France, qui sont affectées d'un déséquilibre économique.

De ce point de vue, nous nous associons très volontiers à l'amendement rédigé par les députés représentant ces régions. Mais en aucun cas, nous ne pouvons donner mission à M. Rivain de le présenter en notre nom à l'Assemblée nationale. Membre de la majorité favorable au Gouvernement, M. Rivain porte avec ce Gouvernement et avec cette majorité la responsabilité de la politique qui a pour effet d'aggraver la situation de ces régions et de leurs populations.

Il faut développer la production ? Certes, mais il faut lui assurer des débouchés dont le plus stable, pensons-nous, est le marché intérieur qui devrait absorber une part essentielle et croissante de notre production nationale, grâce au relèvement du niveau de vie des masses laborieuses.

Mais le Plan prévoit, au contraire, le freinage de la consommation des ménages.

A la page 191 du document relatif au V^e Plan, destiné à l'information des parlementaires, le Gouvernement fait l'aveu que sa politique freine la consommation. On y lit en effet : « En fait, le volume global de la commercialisation des produits alimentaires est limité par l'inélasticité de la demande intérieure ».

Certains avaient fondé de grands espoirs sur le Marché commun. On s'est efforcé d'entretenir des illusions sur « cette chance de l'agriculture française ».

Ce vaste marché, présenté aux paysans français comme capable d'absorber leurs excédents, s'est révélé bien illusoire. Nos exportations en direction des pays du Marché commun ont accusé une régression. En revanche, nos importations se sont accrues de 73 p. 100.

Par exemple, sur 20.800.000 quintaux de blé exportés au cours des six premiers mois de 1965, 3.750.000 quintaux seulement ont été exportés vers les pays de la Communauté économique européenne, soit moins de 19 p. 100.

Certes, nos exportations de maïs ont été dirigées, pour l'essentiel, vers ces mêmes pays, mais nous savons que nos partenaires procèdent, en retour, à de larges exportations vers la France, sous forme de viande, de produits laitiers, d'œufs et de volailles qui viennent dangereusement concurrencer les prix français.

En outre, les statistiques du Centre national du commerce extérieur nous apprennent qu'en 1964 nous avons reçu de nos partenaires 145.775 tonnes de fruits frais, ce qui a créé la mévente et fait pression sur les prix de la production française.

Enfin, si la France n'a pu augmenter ses ventes de céréales sur le Marché commun, notons que les Etats-Unis, dans les dernières années, ont plus que doublé leurs livraisons aux pays européens en portant celles-ci à 70 millions de quintaux.

En conclusion, les caractéristiques essentielles du V^e Plan en ce qui concerne l'agriculture sont la stagnation, voire la régression pour l'exploitation familiale agricole.

Destiné à satisfaire les intérêts des grands monopoles de l'industrie, du négoce et de la banque, ainsi que des gros terriens, il vise à accélérer la concentration agraire au détriment de la paysannerie familiale et de toutes les couches laborieuses.

Le Plan ne vise pas à l'emploi optimum de notre potentiel agricole. Il ne tend pas à favoriser la réalisation d'une agriculture moderne en faveur du plus grand nombre d'exploitants, ni le développement économique équilibré des régions françaises. Au contraire, il tend à aggraver les disparités régionales.

Les communistes envisagent une autre agriculture.

M. le président. Monsieur Fourvel, vous avez épuisé votre temps de parole, ainsi que celui de votre groupe.

M. Eugène Fourvel. Nous savons que la petite exploitation est dépassée. Mais la solution n'est pas nécessairement dans la concentration d'une agriculture capitaliste sur un espace restreint.

L'agriculture française est essentiellement basée sur l'exploitation familiale. Aider ces exploitations à se moderniser, apporter une aide substantielle à leurs coopératives, y compris aux coopératives de production, développer la production agricole au lieu de la freiner, intensifier le marché intérieur par le relèvement du pouvoir d'achat des consommateurs, rechercher des débouchés extérieurs par une politique de coopération et d'amitié avec tous les pays sur la base d'avantages réciproques, telles sont, croyons-nous, les conditions d'un développement harmonieux de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Je précise à nouveau que le groupe communiste, le groupe socialiste, le groupe du centre démocratique, le groupe des républicains indépendants ont épuisé leur temps de parole. En conséquence, je ne pourrai plus donner la parole aux représentants de ces groupes. (Protestations sur divers bancs.)

M. Paul Cermolacce. C'est une plaisanterie !

A. le président. Ce n'est pas une plaisanterie. C'est le règlement. Je suis chargé de le faire appliquer et d'ailleurs je l'applique de façon assez libérale.

La parole est à M. Ihuel, qui a obtenu huit minutes de temps de parole de la part du président du groupe de l'U. N. R.

M. Paul Ihuel. Monsieur le président, c'est donc par un mot de remerciement que je commencerai mon exposé : je sais beaucoup de gré à M. le président Henry Rey d'avoir bien voulu m'accorder quelques minutes sur le temps de parole dont disposait encore son groupe. Aussi m'efforcerai-je d'être bref, afin de ne pas vous mettre dans l'obligation de me rappeler que j'ai dépassé ce temps de parole.

Mes chers collègues, les dix régions de programme de l'Ouest français sont inquiètes au sujet de l'avenir que leur propose le V^e Plan. Mon propos sera d'ailleurs plus modeste : je parlerai essentiellement d'une région que M. le Premier ministre appelle avec une sorte de réserve « l'Extrême-Ouest ».

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Ce terme n'est pas de moi.

M. Paul Ihuel. Il est de vous, monsieur le Premier ministre ; je retrouverai la référence.

M. le Premier ministre. C'était une citation, monsieur Ihuel.

M. Paul Ihuel. A qui donc l'avez-vous empruntée ?

M. le Premier ministre. A M. Michel Debré. (Sourires.)

M. Paul Ihuel. Alors, c'est à M. Michel Debré que je reprocherai ce terme. (Sourires.)

Quant à moi, j'appellerai cette région comme tout le monde, de son vrai nom historique et traditionnel : la Bretagne.

Vous connaissez son caractère péninsulaire excentré. Elle est à l'écart des grands axes routiers et ferroviaires, ainsi que des grandes zones d'intense activité économique. Mais ses ressources en hommes, ses possibilités agricoles, maritimes, touristiques — et je suis sûr que M. le ministre d'Etat M. Joxe est de mon avis — lui mériteraient de la part des pouvoirs publics une attention toute particulière.

Son retard de croissance, notamment en matière d'industrialisation, devrait encore accentuer cet intérêt. Le IV^e Plan nous avait donné beaucoup d'espérances. On nous avait parlé « d'une politique d'entraînement comportant des anticipations plus audacieuses et plus importantes ». On a même parlé de « priorités » pour les départements de l'Ouest.

Le Gouvernement était encore allé plus loin. A notre grande satisfaction, il avait accepté, le 21 juin 1962, un amendement de M. Pleven signé par de nombreux collègues représentant diverses régions du territoire et venant aussi de divers horizons politiques.

Cet amendement prévoyait, pour les régions auxquelles la politique d'entraînement est applicable, un projet de loi de programme d'investissements publics. Ce projet devait être présenté au Parlement pendant l'année 1963. M. le Premier ministre avait accepté de l'inclure par une lettre rectificative dans le IV^e Plan que le Parlement approuvait et qui est devenu la loi du 4 août 1962.

Le 13 juin 1963, M. le ministre des finances et des affaires économiques renouvelait son accord en précisant qu'une chose promise était une chose due.

Il confirmait alors l'intention de déposer ce projet. Puis, ce fut le silence, un silence total, un silence persistant. J'ai, ici même, demandé à diverses reprises pourquoi cette loi de programme n'avait pas été mise en chantier. Il m'a été répondu par un silence obstiné. Je n'ai pas obtenu la moindre explication sur la non-application de la loi du 4 août 1962.

Monsieur le Premier ministre, j'ai le plaisir de vous voir à votre banc. Je me permets de vous poser à nouveau, très directement, la question : pourquoi cette loi de programme n'a-t-elle pas été mise en application sinon du moins en chantier, ce qui aurait déjà été un commencement ?

Je suis obligé de prendre acte d'un nouveau silence et je le regrette.

M. le Premier ministre. Monsieur Ihuel, puis-je vous interrompre ?

M. Paul Ihuel. Très volontiers, monsieur le Premier ministre.

M. le président. La parole es. à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Monsieur Ihuel, excusez-moi. Je ne voulais point vous interrompre, mais, puisque vous prenez acte

de ma discrétion, je suis obligé de renoncer à mon intention première.

Ce que vous avez dit est exact, je le reconnais. Si le Gouvernement, sur ce point, a modifié sa position, c'est parce qu'il a considéré que l'établissement, dans le Plan, de tranches régionales correspondait précisément, pour toutes les régions, y compris celle dont vous parlez, à l'établissement de lois de programme.

M. Paul Ihuel. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de l'explication que vous me donnez. J'aurais été heureux de l'obtenir plus tôt car elle aurait peut-être permis d'atténuer de lourdes inquiétudes. Cependant, je ne pense pas que les tranches régionales soient de nature à nous donner les mêmes satisfactions qu'une loi de programme.

Je continue donc mon propos. Il est incontestable que cette sorte de refus a entraîné, pour la Bretagne, une déception profonde qui, d'ailleurs, risque de s'accroître car, à l'occasion du V^e Plan, nous voyons apparaître une nouvelle conception de l'aménagement du territoire.

Au lieu de tendre à combler les disparités régionales, cette conception les aggrave au détriment des régions de l'Ouest en développant exagérément une région parisienne dont le schéma directeur semble abandonner l'idée d'un ralentissement nécessaire du rythme de croissance de Paris.

Les forces vives de la Bretagne risquent d'être aspirées par cette zone puissante d'industries fortes que représente le triangle Melun-Meaux-Le Havre vers lequel s'oriente le V^e Plan.

Ce ne sera pas un bien, ni pour l'intérêt national, ni pour la région parisienne. Le IV^e Plan, d'ailleurs imparfaitement réalisé, se situait au moins dans une optique relativement favorable à la région bretonne. Le V^e Plan, lui, retient des actions prioritaires en faveur du secteur parisien et des métropoles d'équilibre. Les recommandations de notre Coder et celles du préfet de région sont demeurées sans effet.

Je souligne, entre autres, un point précis et frappant. Ces instances proposaient ce que M. Fréville appelait une « métropole bipolaire », comprenant un complexe Rennes-Nantes. Le Plan écarte Rennes pour retenir Nantes et Saint-Nazaire. Nous nous en réjouissons pour Nantes et Saint-Nazaire, mais cela nous paraît insuffisant pour notre région où des villes comme Brest et Lorient méritaient de retenir l'intérêt.

Mais il est un point d'une particulière gravité qu'il importe de souligner.

L'objectif numéro un fixé par les représentants régionaux était la solution du problème de l'emploi et l'industrialisation.

Le projet présenté par M. le Premier ministre précise que l'industrialisation de l'Ouest est l'une des principales options retenues par le V^e Plan. Cela est fort bien, mais les chiffres proposés par le Plan sont dangereusement en retrait sur ceux présentés par la commission de développement économique régional.

Mesdames, messieurs, au cours des cinq prochaines années, nous allons nous trouver en présence d'une perte de substance redoutable. Ses effets seront très graves pour notre économie régionale et sans doute irréversibles. Il est juste temps de parer au danger en tenant compte des observations formulées au nom des régions en péril.

N'est-il pas encore possible d'apporter des aménagements au chapitre régional du V^e Plan ? Pouvez-vous nous garantir la réduction du rythme actuel des émigrations en provenance de l'ensemble de l'Ouest pendant la période d'application du V^e Plan ?

Pendant ce temps notre agriculture, en pleine mutation, voit s'éloigner davantage encore, du fait de la crise du Marché commun, la parité promise par la loi d'orientation agricole. Le V^e Plan ne prévoit aucun correctif à cette grave éventualité, malgré les précisions données par le commissaire général du Plan. Celui-ci indiquant, en effet, lors de son audition par le Conseil économique et social, que le Plan avait été préparé dans l'optique d'une « priorité de la politique économique européenne et que s'il y avait une modification substantielle dans cette politique, il y aurait lieu de revoir le Plan ».

Nous voulons penser que vous gardez l'espoir de renouer les fils rompus, mais le récent discours de M. le Premier ministre n'a pas calmé nos inquiétudes.

Le chapitre V de votre projet de loi prévoit des actions spécifiques dans certaines zones et, particulièrement, dans les zones faiblement industrialisées.

Qu'il me soit permis, à ce sujet, d'évoquer le problème délicat et redoutable à la fois, des forges d'Hennebont.

Lors d'un récent voyage en Bretagne, M. le ministre du travail qui reconnaît en outre la faiblesse de l'industrialisation bretonne, n'a pas, hélas ! apaisé nos craintes.

Et pourtant, les Forges emploient environ 1.400 salariés et font vivre 10.000 personnes, dans une zone en forte dépression économique.

Je n'ignore pas l'aide actuelle qu'apporte le Gouvernement aux Forges non plus les espoirs qu'il fonde sur l'installation, à proximité, de la filiale de la régie Renault.

Mais la solution humaine, celle qui compte seule pour l'économie de toute cette région, consiste dans le maintien de l'activité des Forges, grâce à une modernisation et à une adaptation qui ne sont certainement pas impossibles.

Cette solution aurait coûté moins cher à l'Etat s'il l'avait acceptée quand elle lui était demandée — et nous la lui demandons encore — que celle qui consiste à laisser mourir lentement la seule industrie lourde que nous possédions dans l'Ouest.

Vous voulez, dites-vous, éviter ce qui pourrait entraîner des conséquences sociales lourdes et douloureuses. L'occasion vous en est offerte dans ce cas très précis combien important, humainement et économiquement. Je vous demande instamment d'y songer.

Mes chers collègues, parmi les nombreux sujets de préoccupation que nous apporte le Plan, il en est un autre sur lequel je me permets d'insister. Il intéresse spécialement les collectivités locales.

Celles-ci n'ont pas ménagé jusqu'à présent leurs efforts ni leurs finances pour apporter aux populations dont elles sont responsables les équipements nécessaires. Nos communes rurales, en particulier, sont à la limite extrême de leurs possibilités. La politique de restriction des crédits qui leur est imposée, dans un dessein peu valable d'anti-inflationnisme, les oblige déjà, sous peine d'insurmontables difficultés, à cesser leurs travaux.

Ce n'est certainement pas ainsi qu'on aménagera valablement le territoire et particulièrement l'espace rural. Je fais appel, à ce propos, à l'esprit de compréhension de M. le ministre des finances et de M. le délégué à l'aménagement du territoire.

De nombreuses observations pourraient être faites en ce qui concerne la Bretagne, tant du point de vue des communications et télécommunications que de l'enseignement, de la recherche, de l'action sanitaire et sociale, du logement, préalable essentiel à toute industrialisation, du tourisme, de la réforme des structures. Le temps de parole qui m'est imparti m'oblige à limiter cet exposé.

Je regrette profondément que rien ne soit prévu pour désenclaver la région bretonne, notamment du point de vue des autoroutes et spécialement de celles qui la raccorderaient au centre du Marché commun. Assurément, je ne méconnaissais pas l'intérêt de certaines réalisations, telles que l'électrification de la voie ferrée de Mans—Rennes, l'aménagement de la dorsale Rennes—Châteaulin. Mais cet aménagement sera-t-il poursuivi ? Il devrait être complété par des transversales Nord-Sud, malheureusement négligées dans le Plan.

Je n'ignore pas non plus la création de zones spéciales d'action rurale, d'ailleurs actuellement abandonnées, ni la mise en valeur des marais de Redon, non plus que l'implantation de certaines industries légères.

Je sais aussi qu'une œuvre aussi vaste que l'aménagement de la Bretagne nécessite du temps et de la patience, mais le V^e Plan semble marquer hélas ! pour nous, un recul. Il ne tient pas suffisamment compte des possibilités, des atouts naturels d'une région largement ouverte sur la mer. C'est ainsi que Dunkerque aura 600 hectares de zone industrielle portuaire aménagée, le Havre, 1.000 hectares, Fos-Marseille, 2.000. C'est très bien, mais nous n'en aurons que 150 à Brest et 50 à Lorient. Encore ne sont-ils pas inscrits au Plan.

L'avenir de nos industries agricoles et alimentaires, pour lesquelles nous avons vocation, demeure très incertain et nous continuerons à payer l'énergie trop cher.

Assurément les intérêts et les besoins de la Bretagne, bien que spécifiques, se rencontrent pour une large part avec ceux des autres régions de l'Ouest, mais dans le Plan il n'est pas prévu pour ces régions pourtant sous-développées, ce que l'on a appelé des « indicateurs d'alerte ».

Je crains que l'évolution des faits ne les impose brutalement avant longtemps et je forme le vœu, mesdames, messieurs, en terminant, que les responsables de l'économie française soient sensibles aux justes doléances d'une région dont les fils, vous le savez bien, n'ont jamais ménagé ni leurs efforts ni leur sang pour le salut de la patrie commune. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Paquet. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Aimé Paquet. Je tiens tout d'abord à remercier M. Rey, président du groupe de l'U. N. R.-U. D. T., d'avoir bien voulu m'accorder vingt minutes sur le temps de parole de son groupe.

Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, hier un plan était conçu dans le concept autarcique des choses. Il fallait produire à tout prix à l'abri de nos frontières douanières. Aujourd'hui, il s'agit de savoir si nous serons capables de supporter la concurrence étrangère, car bientôt le cinquième de notre activité économique sera tourné vers l'exportation.

Il s'agit donc d'adapter nos structures industrielles et économiques à cette situation nouvelle, de développer la recherche et la formation des hommes, d'accroître les investissements productifs.

Mais, chacun le sait, tout n'est pas possible à la fois, la somme de la consommation et des investissements ne pouvant être supérieure aux possibilités de la production. On ne peut, en effet, à la fois vouloir la croissance — cela a été dit déjà — et rejeter l'effort ; on ne peut à la fois réduire la durée du travail, abaisser l'âge de la retraite et, dans le même temps, vouloir aider nos vieillards, instruire nos enfants, accroître les revenus et les investissements. Il faut choisir, et il faut choisir l'essentiel.

C'est en fonction de ces impératifs que je formulerais quelques observations portant sur le plan social, sur l'aménagement du territoire et son financement, sur l'agriculture et sur l'Europe.

Sur le plan social, vous avez choisi la sévérité. Pour laisser davantage à l'investissement, vous entendez limiter la hausse réelle des salaires à 3 p. 100.

Mais une telle politique ne pourra être menée à bien que si le monde du travail l'accepte et l'accompagne même.

Elle exige donc qu'une politique des revenus soit instaurée.

Elle exige aussi que les salariés puissent bénéficier, sous une forme ou sous une autre, pour la part qui leur revient, du capital ainsi créé grâce au sacrifice qui leur est demandé.

Entendez-vous — et c'est la question que je vous pose — le faire dans les meilleurs délais ?

Vous avez prévu des indicateurs d'alerte à l'inflation et à la récession. Pour ce qui concerne la récession, ils ne joueront que lorsque le chômage atteindra 2,50 p. 100 de la population active. Cela me paraît beaucoup et humainement insupportable.

Nous aimerions connaître sur ce point les raisons de votre choix.

Et j'en viens à l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire appelle de notre part plusieurs observations qui porteront sur les conceptions et sur le financement.

Le rapport de la commission nationale d'aménagement du territoire estime qu'en 1985, 45 millions de Français, c'est-à-dire les trois quarts, vivront dans des agglomérations urbaines, plusieurs étant des villes millionnaires.

Le rapport sur les options du V^e Plan et celui qui nous est présenté reconnaissent cet objectif puisqu'ils insistent sur la nécessité d'encourager le développement de très grandes villes — elles seraient au nombre de huit, dit-on — véritables capitales administratives, culturelles, universitaires pouvant faire contrepoids à Paris.

Cette thèse, mesdames, messieurs, est loin d'être admise unanimement car nombreux sont ceux qui redoutent que l'on ne recommence huit fois l'erreur de Paris.

Nous pensons, en effet, que ce n'est pas l'importance de la population qui doit servir de référence mais seulement la qualité de l'équipement culturel, universitaire, administratif et sportif.

Comme M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges — et je vais lui faire plaisir — nous pensons que le gigantisme et la concentration excessive des grandes villes sont humainement condamnables et générateurs d'un gaspillage de moyens, d'énergie et de crédits. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Il semble d'ailleurs qu'une orientation nouvelle se dessine. Aux U. S. A., il est constaté que beaucoup de grandes villes se dépeuplent. En Allemagne même, de 1939 à 1960, la population des villes de plus de 100.000 habitants s'est accrue deux fois moins vite que la moyenne nationale.

Il apparaît que les moyens de transport, l'automobile notamment, les voies de communication freinent désormais le mouvement vers les villes. Beaucoup pensent que la décentralisation peut se réaliser sans pour autant accélérer le processus d'urbanisme.

Nous pensons qu'il est humainement sain de maintenir le plus possible les hommes où ils sont. Nous pensons qu'il est financièrement moins coûteux de conduire les activités vers les hommes plutôt que de laisser aller les hommes vers les activités. Quand des hommes quittent leur village, quittent leur bourg, ils quittent leur maison, leur école, des équipements insuffisants certes, mais perfectibles. La cité qui les reçoit, dans laquelle ils ne seront le plus souvent que des déracinés devra leur construire à grands frais des logements, des écoles et l'équipement nécessaire.

La section des économies régionales du Conseil économique a émis des réserves sur les concentrations excessives. M. Pisani lui-même, devant la même section du Conseil économique, a souligné récemment, en parlant des villages-centres, la nécessité d'organiser la vie rurale autour des centres ayant une vitalité et une diversité d'activités suffisantes pour répondre aux besoins du monde rural.

Mais ce qui est grave, c'est que M. Delouvrier ait pu déclarer récemment : « En matière d'urbanisme, le plus grand nombre opte pour le pavillon et l'automobile contre l'immeuble collectif et le transport en commun sans percevoir clairement les conséquences de son choix ».

Personnellement, j'ai fait mon choix : je suis de ceux-là. Je ne puis personnellement me résigner à une région parisienne qui, dans vingt ans, contiendra le quart de la population de la France. Je ne puis personnellement me résigner à voir 45 millions de Français sur 60 millions vivre dans les villes. Le phénomène n'est pas irréversible. Ce n'est pas exact. Il suffit de vouloir et d'agir en conséquence.

J'ai dit, mesdames, messieurs, tout à l'heure : conduire le travail vers les hommes.

C'est une politique possible au moment où les matières premières et l'énergie sont facilement transportables.

Des efforts, certes, ont été tentés, mais les résultats sont minces. 40.000 emplois, je crois, ont été créés en deux ans, entre 1962 et 1963.

Des procédures complexes, trop lentes, ont le plus souvent rebuté nombre de candidats à la décentralisation. Il est vrai que des simplifications et des améliorations viennent d'être apportées récemment, mais on craint toujours, et cette crainte est exprimée en haut lieu, que l'influence de l'Etat ne soit neutralisée par l'intervention de certaines collectivités locales ; on craint certaines surenchères, notamment, et je fais référence à vos déclarations, monsieur le ministre.

Or, dans le domaine de la décentralisation, rien, je vous l'assure, ne vaut la collaboration étroite des collectivités locales, des industriels et de l'Etat.

Si l'on redoute les surenchères — elles existent, j'en connais — facilitons plus qu'on ne le fait encore la constitution de districts, de syndicats à vocation multiple agissant pour l'ensemble de leur région et non pas pour leur propre compte. On limitera ainsi les surenchères.

On ne peut plus, aujourd'hui, dans le domaine de la décentralisation, et c'est un fait, pratiquer la cession des terrains et les locations-vente. Or je crois sincèrement, au contraire, pour l'avoir largement utilisée dans ma région, que la location-vente, pour les unités petites et moyennes, est le moyen le plus efficace, le seul qui donne des résultats.

Pour les industries plus importantes, l'Etat devrait intervenir par l'octroi de crédits à long terme — comme l'a dit M. Michel Debré — ou encore par sa participation à des sociétés d'économie mixte.

L'Angleterre et l'Italie nous ont, dans ce domaine de la décentralisation, tracé la voie.

L'aménagement du territoire exige enfin, quelle que soit l'orientation qu'on lui donne, que trois problèmes soient rapidement menés à bonne fin, ce sont les problèmes de l'eau, du logement et des voies de communication.

Si M. le commissaire général du Plan, dans son rapport général, proclame la nécessité d'une politique de l'eau, les crédits prévus au budget de 1966, première année du V^e Plan, sont inférieurs de 125 millions de francs à l'objectif du IV^e Plan pour 1965.

Le retard s'accroît donc. Peut-on, dans ces conditions, sérieusement parler de reconversion des régions rurales et de leurs structures en suscitant des vocations nouvelles, ici touristiques, là industrielles, si le problème de l'eau n'est pas résolu ?

C'est ma première question.

Deuxième question : le retard dans la construction des grands voies de communication et des autoroutes est, comme chacun le sait, considérable.

Ce n'est pas votre fait.

L'effort que vous consentez depuis quelques années, et principalement cette année, est sans commune mesure avec ce qui s'est fait dans le passé.

Il est cependant possible — et je sais que tel est l'avis de M. le ministre des travaux publics — sans pour autant rompre l'équilibre du marché, de faire davantage encore, notre parc de matériel ne travaillant qu'à 60 p. 100 de sa capacité. Insuffisamment employé, il se déprécie et son utilisation grève finalement le prix de revient des travaux exécutés.

Troisième question : l'aménagement du territoire exige enfin plus de logements sociaux pour assurer la mobilité de la main-d'œuvre et les reconversions nécessaires. Et cependant, il ne nous paraît guère possible de construire plus que nous ne le faisons avec l'outil de production dont nous disposons. Il convient donc de tout faire pour l'améliorer en aidant les entreprises à s'industrialiser, à rationaliser leurs méthodes. M. le ministre de la construction, qui est au banc du Gouvernement, a déjà fait beaucoup dans ce domaine. Je le sais. Cependant, il faut aller plus loin encore par des prêts à long terme, par des programmes pluri-annuels avec garantie d'exécution.

A ce problème de la construction s'ajoute celui des terrains. Il en a été question hier, plusieurs orateurs l'ont évoqué, notamment MM. Debré et Mondon.

Il n'est pas supportable que le coût des terrains puisse atteindre 50 p. 100 du coût de la construction. Le libéralisme et le droit de propriété ne peuvent tout excuser. Le devoir de l'Etat est d'agir en ce domaine sans retard.

Nous pensons qu'asseoir l'impôt foncier sur la valeur réelle et non plus sur la valeur agricole du terrain est une solution qui devrait accroître notablement l'offre.

Si une telle solution devait échouer, nous aboutirions, à n'en pas douter, très rapidement à la municipalisation des sols.

Enfin, l'aménagement du territoire pose et posera un problème de financement.

Le IV^e plan, pour ce qui concerne l'équipement urbain, n'a été exécuté, monsieur le Premier ministre, qu'à 87 p. 100. Ce retard n'est d'ailleurs pas toujours dû à une déficience de financement, mais à des lenteurs et des complexités de procédure administratives ou à des difficultés d'ordre sociologique.

Or le projet que vous nous proposez représente un effort considérable puisque le taux de croissance prévu est de 48 p. 100, le volume des réalisations devant passer de 13 milliards de francs en 1965 à 20 milliards en 1970.

L'effort qui va être demandé aux collectivités locales sera donc important. Comment y feront-elles face ?

Un effort, bien sûr, pourra dans certains cas être demandé à l'autofinancement, certaines collectivités n'ayant pas cru devoir consentir un effort fiscal suffisant jusqu'à présent. Les impositions varient parfois d'une localité à l'autre du simple au double.

Mais les crédits nécessaires seront fournis en majeure partie par la Caisse des dépôts et consignations. Pourra-t-elle satisfaire toutes les demandes qui lui seront présentées ?

Telle est la question à laquelle je vais essayer de répondre.

De 1961 à 1965, l'effort consenti en faveur des collectivités locales par cet établissement a été considérable, puisqu'il est passé de 2.400 millions de francs à 4.080 millions.

Cependant, un freinage sérieux a été nécessaire au cours de ces derniers mois.

Pour faire face aux besoins du Plan qui nous est présenté, il conviendrait, compte tenu de ce freinage d'accroître de 20 p. 100 en 1966 les prêts consentis aux collectivités locales et d'assurer ensuite jusqu'en 1970 une progression annuelle de 8 p. 100.

Sera-ce possible ? Cet établissement pourra-t-il financer à la fois les équipements nationaux qu'on lui demande d'assurer et les équipements régionaux inscrits au Plan ?

Cela paraît difficile dans l'état actuel des choses. Cela semblerait cependant possible si notre réseau de caisses d'épargne était modernisé, je dirai : « dynamisé ».

On est frappé par la faiblesse des résultats obtenus par les caisses d'épargne quand on les compare à ceux qu'obtiennent les caisses d'épargne de nos partenaires européens.

La France est dans les tout premiers rangs en Europe pour ce qui concerne les dépôts bancaires, alors que cet argent est prêté à court terme et à des taux élevés, comme chacun sait. Mais elle est la dernière pour ce qui concerne les dépôts dans les caisses d'épargne.

Des solutions peuvent, doivent être trouvées.

Peut-être pourrait-on autoriser les caisses d'épargne à ouvrir des comptes chèques et à ne pas réserver aux seules banques les bons d'épargne. C'est une suggestion.

Sur un plan plus général, monsieur le Premier ministre, et afin de financer les investissements productifs, tout doit être tenté pour faire sortir de ses cachettes l'épargne individuelle qui hésite encore après cinquante ans d'inflation.

Il faut la rassurer et transformer la méfiance en confiance, convaincre l'épargne que la politique actuelle est sincère, de longue durée et irréversible. Il importe à cet effet de lui offrir des satisfactions.

C'est ce que vous faites, monsieur le Premier ministre. Mais les mesures qui ont été prises sont, à notre sens, trop étalées dans le temps et trop complexes. Le choc favorable que vous escomptiez ne s'est pas produit. Le crédit d'impôt, par exemple, ne semble pas avoir, du fait de sa complexité, suscité l'enthousiasme. Pourquoi ne pas le remplacer par le chèque d'impôt ?

Mes dernières observations porteront sur l'agriculture et sur l'Europe.

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de le dire hier : jamais l'effort fait en faveur de l'agriculture n'a été aussi grand. En quelques années, les crédits ont été souvent triplés et parfois davantage. Les crédits prévus par le V^e Plan accroissent encore cet effort dans le domaine de la formation des hommes, des structures, des investissements.

Quelques observations méritent cependant d'être formulées. Premièrement, le Plan prévoit un rattrapage, la progression du revenu par exploitation étant de 4,8 p. 100. Il conviendrait d'en faire un objectif alors qu'il ne s'agit, pour l'instant, que d'une norme indicative.

Deuxièmement, les investissements — l'autofinancement étant très faible et la budgétisation accrue — risquent de connaître quelques difficultés.

Cependant, je rappelle qu'au cours de la discussion budgétaire M. le ministre des finances a bien voulu annoncer que le budget assurerait le relais en cas de défaillance des organismes de crédit, notamment du crédit agricole.

En troisième lieu, le problème le plus difficile sera sans conteste celui de l'orientation des productions.

Il faut, comme vous l'avez dit, encourager la culture des céréales secondaires, la production de viande, qui sont l'une et l'autre déficitaires, adapter les produits aux besoins et aux goûts des consommateurs, veillez à ne pas seulement être exportateurs de produits bruts.

Mais c'est là un problème difficile car la marge de manœuvre que vous laissent les tendances inflationnistes est finalement très étroite.

Cet effort d'adaptation et d'orientation doit être poursuivi, comme vous l'avez dit, quoi qu'il arrive, dans la perspective du Marché commun mais aussi — et c'est là que je ne sèpare de vous — dans la perspective de son échec. C'est vrai mais si, avec la Communauté économique européenne, les difficultés sont énormes, sans la Communauté économique européenne, elles seront tout simplement dramatiques.

Vous avez dit vous-même que la France pouvait nourrir cent millions d'habitants. C'est vrai, et si la France avait cent millions d'habitants, il n'y aurait pas de problème agricole. Mais elle en a cinquante millions et c'est pourquoi le Marché commun a été pour beaucoup un grand espoir car il met à notre portée 180 millions de consommateurs.

Je sais qu'en fait les choses ne sont pas aussi simples et favorables qu'il apparaît. Quand leurs productions ne sont pas concurrentes des nôtres — il faut bien le reconnaître — nos partenaires n'acceptent pas de faire jouer, pour l'instant du moins, la préférence communautaire et ils rechignent même à nous aider à supporter le fardeau de l'écoulement de nos surplus.

Il semble cependant que, depuis le 30 juin, ils en soient venus à une plus raisonnable conception des choses et si nos partenaires acceptaient, non pas pour un an comme ils le proposaient, mais d'une façon irréversible, comme ils semblent le faire maintenant, ce que vous leur avez demandé, la charge serait quand même moins lourde pour le budget français.

D'ici à 1967 en effet, le F. E. O. G. A. nous servira 250 millions de dollars. Si nous restions seuls, nos excédents nous coûteraient bientôt 2,5 milliards annuellement, c'est-à-dire l'équivalent de quatre cents kilomètres d'autoroutes. C'est quand même beaucoup. Alors il vaudrait mieux être plusieurs à supporter cette charge.

Mais surtout la politique commune sera faite d'harmonisation et d'égalisation des charges.

Je le répète : avec la Communauté économique européenne, ce sera difficile ; sans elle ce sera dramatique car, j'insiste sur

ce point, jamais l'agriculture française ne pourra, malgré l'effort énorme que nous consentirons, s'adapter à la concurrence internationale dans le cadre du libre-échange.

Cette concurrence, vous le savez, n'est pas loyale. On ne se bat pas, monsieur le Premier ministre, contre des prix de dumping qui n'ont rien à voir avec des prix de revient.

Sur le plan industriel, apparemment, le problème est moins difficile. De toute façon, les frontières seront abattues, bien sûr, mais le Marché commun permettrait d'harmoniser les législations, d'égaliser les charges, mieux : les politiques communes devaient être réalisées au même rythme que le désarmement douanier.

C'est quand même mieux qu'une simple zone de libre échange où la disparité des charges et des législations pourrait conduire à d'amères déceptions.

Mais nous avons la conviction que telle est bien votre pensée, monsieur le Premier ministre. Si vous aviez voulu « casser » le Marché commun vous n'auriez pas attendu 1965 pour le faire, après vous être donné tant de mal, pendant sept ans, pour en être les meilleurs artisans.

Telles sont mes observations.

On peut, certes, diverger sur des méthodes, sur des conceptions, sur des actions à mener avec plus ou moins de vigueur dans tel ou tel domaine. Mais pour l'essentiel nous approuvons vos choix.

L'essentiel, monsieur le Premier ministre, c'est, dans un monde où l'on travaillera de plus en plus à frontière ouverte, une monnaie forte et la compétitivité de nos prix. Et l'une et l'autre nous valent déjà l'indépendance économique et politique que nous avions perdue. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Georges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Maurice Georges. Monsieur le Premier ministre, le projet de loi sur le développement économique et social définit lui-même l'objectif essentiel du Plan comme devant asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle du pays.

J'ai contribué l'an dernier, pour ma modeste part, à défendre le projet de loi sur les grands ports, projet qui tendait précisément à mieux lutter contre les grands rivaux portuaires belge, allemand et hollandais que sont Anvers, Hambourg et Rotterdam.

Je voudrais aujourd'hui, dans le même esprit, après enquête auprès de spécialistes beaucoup plus compétents que moi-même, insister sur le caractère urgent de la réalisation de la voie fluviale Seine—Est.

La Seine, bien soudée à ses ports du Havre et de Rouen, englobée dans le plus important complexe humain de France, c'est-à-dire le district de Paris, devrait être mieux reliée aux régions fortes que sont la Lorraine et l'Alsace, elles-mêmes proches des concentrations industrielles de l'Europe, et je voudrais demander, après beaucoup d'autres, que cette liaison soit faite non plus par le système de canaux vétustes datant du XIX^e siècle, mais par une large voie à l'échelle européenne.

Ce sera là encore motif à dire qu'il faut mieux lutter contre Hambourg et Rotterdam et qu'il faut éviter qu'Anvers ne devienne, et rapidement, le premier port français.

De même qu'il a fallu adapter les ports maritimes à l'augmentation du trafic et à celle de la taille des navires, il faut adapter la voie navigable, qui doit écouler à elle seule près de la moitié du trafic fluvial français, sans attendre la saturation prévue pour 1970.

Il ne faut pas concentrer tous les efforts sur une seule voie d'eau au détriment de celle où se concentre le trafic, celle qui traverse un site exceptionnel bénéficiant de la plus forte concentration humaine de l'Europe en nombre, en qualité et en pouvoir d'achat.

Certains diront ou ont déjà dit : Attention ! on risque d'augmenter encore la concentration déjà excessive de la région parisienne. Beaucoup, au contraire, estiment que Paris, une fois supprimé le bouchon qui bloque l'accès vers l'Est, accepterait volontiers d'orienter sa croissance d'une façon plus équilibrée et d'effectuer son desserrement le long des vallées de l'Oise, de l'Aisne, de la Meuse et de toutes les vallées affluentes, qui s'adapteraient aisément à une progression démographique et industrielle, à l'avantage de la Brie, de la Champagne et des plateaux lorrains.

Je ne dirai que quelques mots des différents tracés possibles de cette liaison Seine—Moselle.

Il semble qu'on ait renoncé au trajet sud, qui présentait plusieurs inconvénients, dont celui de traverser Paris, et qu'on ait adopté le trajet nord, évitant Paris et suivant l'Oise, l'Aisne

et la Meuse, avec antenne à Reims, le passage qui permet l'escalade de l'Aisne à la Meuse étant moins élevé par l'Argonne et, par conséquent, moins coûteux.

Sur cette voie fluviale, déjà existante, mais qui serait mise au grand gabarit, pourraient circuler des convois modernes naviguant rapidement, de nuit comme de jour, à un moindre coût, convois poussés de 3.000 tonnes venant remplacer les vieilles péniches de 300 tonnes. Malheureusement, les conditions de financement jusqu'à présent retenues ne permettent pas la réalisation d'une opération urgente aujourd'hui, nécessaire avant cinq ans.

Les crédits accordés pour la durée du V^e Plan et dilués dans l'ensemble des voies navigables ne permettent, en effet, que peu de chose : quelques kilomètres d'aménagement sur le canal de la Marne au Rhin, deux écluses pour retarder la saturation ; mais il n'est pas interdit d'espérer que d'autres crédits seront finalement proposés dans une optique d'aménagement du territoire et que sera permise la préparation de cette large liaison fluviale, grâce à l'amélioration de l'Oise jusqu'à Compiègne et à la mise à grand gabarit de la section Compiègne—Berry-au-Bac, avec une antenne jusqu'à Reims, étant bien entendu qu'un seul tracé serait retenu, même si le principe était admis d'une prolongation de la canalisation de la haute Seine en direction de Vitry-le-François.

La réalisation d'un tel projet excède le cadre d'un plan de cinq ans, mais elle devrait être entreprise par tranches successives en même temps — et non postérieurement — que celle, plus onéreuse, de la liaison mer du Nord-Méditerranée.

Je voudrais regrouper les arguments favorables à cet effort financier.

Loin d'aller dans le sens de la concentration parisienne, la liaison Seine-Moselle offrirait à Paris un nouvel axe de desserrement vers l'Est.

Elle permettrait de vivifier les espaces situés entre la région parisienne et la Lorraine, la Brie, la Champagne anciennement pouilleuse, en particulier.

Elle autoriserait l'acheminement plus facile vers l'exportation des surplus agricoles du bassin, c'est-à-dire des deux tiers du total français.

Elle permettrait d'alimenter, à moindre prix, l'agriculture de la région en engrais et en machines agricoles.

Elle étendrait à des régions plus lointaines, aujourd'hui dans la zone d'influence des ports étrangers, l'arrière-pays des ports de la basse Seine, Rouen et Le Havre.

Elle améliorerait le sort de la Lorraine qui, pratiquement, ne peut ni importer ni exporter par un port français. L'acier lorrain arriverait moins cher dans les industries de transformation de l'Ouest, région sur laquelle on se penche aujourd'hui, et c'est justice, avec une particulière attention.

M. Charles Le Gossuën. Très bien !

M. Maurice Georges. Une liaison de style moderne, remplaçant l'ancienne liaison périmée et bientôt saturée, abaisserait de moitié le taux de fret par rapport aux barèmes d'aujourd'hui.

D'autre part, l'augmentation rapide du trafic justifierait le coût, d'ailleurs relativement peu élevé, de l'aménagement. Chaque segment mis au grand gabarit serait, aux dires des spécialistes, immédiatement payant.

Enfin, reliant les points forts de l'économie française, elle réaliserait un axe transversal fort, unissant Normandie, région parisienne, Lorraine, Alsace, et cet axe, mis à l'échelle européenne, permettrait à la France de mieux soutenir la compétition avec les autres pôles économiques de l'Europe.

M. Edmond Duchesne. Très bien !

M. Maurice Georges. Précisons que, parmi les grands bassins fluviaux européens, le bassin de la Seine est celui qui peut être le plus facilement et le plus économiquement relié au bassin rhénan, cœur de l'Europe industrielle. Les seuils à franchir sont particulièrement bas et courts, deux données essentielles pour une voie d'eau.

Enfin, la décision d'inscrire le projet au V^e Plan rassurerait les régions de l'Ouest, en orientant vers notre pays les grands courants économiques européens que d'autres investissements tendent à orienter vers les ports étrangers du Nord.

Ce serait donc bien obéir à l'objectif essentiel du Plan puisque celui-ci cherche avant tout à se mettre au service de la capacité concurrentielle de notre pays.

Je me permets de demander à M. le Premier ministre si cette voie fluviale sera complètement sacrifiée à l'avantage d'une voie Nord-Sud, beaucoup plus onéreuse et peut-être, si elle est adoptée seule, économiquement dangereuse.

Quittant la voie fluviale mais restant tout près d'elle, je voudrais, après d'autres collègues, dire un mot de l'autoroute de Normandie.

La priorité donnée à l'axe Lille—Paris—Marseille et l'intérêt que les Belges portent à la création d'une autoroute Anvers—Lille auront pour effet de relier les grands ports de Rotterdam et d'Anvers à Paris avant que nos ports de la basse Seine le soient.

La concurrence risque d'être faussée au bénéfice des économies belge et hollandaise, au moment où apparaît une véritable révolution dans les transports de fret transatlantique.

La plupart des armements maritimes intéressés ont déjà marqué leur volonté d'abandonner leurs escales au Havre, estimant que ce port est mal relié au réseau routier européen, et de concentrer leurs services dans les ports des pays voisins.

Notre grand armement national, la Compagnie générale transatlantique, se trouvera gêné dans la compétition internationale par l'insuffisance de la desserte routière de son principal port d'armement.

Il serait donc grave que l'autoroute de Normandie n'obtienne pas, jusque dans la région du pont de Tancarville, la même priorité que l'itinéraire routier Nord-Sud. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Roland Nungesser. Mesdames, messieurs, par rapport aux options retenues par la loi du 22 décembre 1964, le projet qui nous est soumis fait apparaître quelques variantes, dont la plus importante concerne les investissements productifs.

Il est apparu en effet que, pour garantir à notre économie une capacité concurrentielle, il fallait encore accroître l'effort prévu dans ce domaine pour la période 1965-1976.

Les études poursuivies sur les modalités de financement des investissements productifs ont conduit à porter, dans le texte définitif, l'évaluation initiale de 53 milliards de francs à 56 milliards. Cet objectif, impératif pour notre développement économique et social et pour notre indépendance nationale, peut-il être atteint et par quels moyens ?

La ferme volonté du Gouvernement de pratiquer une saine mais difficile politique de stabilité des prix, à laquelle l'opinion publique est d'autant plus attachée qu'elle lui semblait depuis longtemps relever du domaine des illusions, exige une analyse très sérieuse des moyens à mettre en œuvre.

Jadis, l'inflation aurait contribué à résoudre des difficultés d'une manière aveugle et injuste, au prix de l'aggravation des déséquilibres internes de notre économie.

Aujourd'hui, les auteurs du Plan affirment que la solution ne peut être envisagée que par une rigoureuse stimulation de l'épargne réelle des différentes catégories de citoyens. Ils estiment que l'épargne globale, qui doit, pour assurer le financement des investissements, croître plus vite que la production, devrait connaître un rythme de progression de 6,1 p. 100 contre 5 p. 100 pour la production.

Or on connaît les motifs qui ont entraîné l'affaiblissement de l'esprit de l'épargne : dégradation constante de la monnaie, conditions de la vie moderne, exigence prioritaire du logement, développement des systèmes de prévoyance sociale, sollicitations sans cesse accrues de la consommation.

L'objectif recherché exige le concours de l'ensemble des citoyens à l'effort national. C'est dans cet esprit qu'un des amendements apportés aux options prévues initialement tend à réduire la masse des ressources consacrées à la consommation, à celle des ménages notamment.

Le volume de ressources rendues ainsi disponibles par l'épargne doit, au moment où les entreprises sont appelées à envisager de plus en plus le recours aux augmentations de capital, être orienté vers le marché boursier.

La question essentielle est donc de savoir si, compte tenu de son marasme persistant, ce marché peut faire face aux objectifs du V^e Plan qui exigent une modification très sensible de la répartition de l'épargne entre les diverses formes de placement. Il faut, en effet, d'une part tendre à la réduction des placements purement monétaires, d'autre part accroître les emplois à court terme et, surtout, le volume des placements à long terme qui doit presque doubler. C'est ce dernier point que je voudrais particulièrement examiner.

Comment peut-on espérer un tel développement des placements en valeurs mobilières alors que, depuis de long mois, sinon de longues années, il n'est question que la crise de la bourse ?

Le marché boursier est-il encore en mesure d'assurer ses missions fondamentales malgré la persistance de son marasme ?

La crise actuelle semble d'autant plus aiguë qu'elle fait apparaître une contradiction entre une expansion économique qui s'est poursuivie malgré certains aléas et une constante dégradation des indices boursiers.

Antérieurement, le système boursier avait déjà été faussé par le jeu contraire, d'une part, d'un afflux de demandes résultant d'une clientèle à la recherche de plus-values certaines et rapides, d'autre part, de la faiblesse relative des émissions de valeurs à revenus variables.

Les entreprises françaises, en effet qui auraient pu, en recourant au marché financier, éponger l'excès des capitaux offerts, réalisaient alors leurs investissements grâce à un autofinancement massif.

Sous l'effet de la concurrence étrangère, qui a entraîné la réduction progressive des marges bénéficiaires, l'autofinancement a tendu peu à peu à régresser. Dans le même temps, le recours à l'emprunt a été freiné, souvent spontanément, en raison du poids que faisait peser sur la trésorerie des entreprises l'endettement antérieur, très en faveur lorsque la dégradation monétaire de l'époque inflationniste en allégeait les incidences.

Ainsi, paradoxalement, c'est dans la période où la Bourse entraînait en récession que les investisseurs étaient de plus en plus amenés à rechercher dans les augmentations de capital la solution de leurs problèmes.

Tant bien que mal, le marché boursier, malgré la conjoncture défavorable, s'est efforcé de répondre aux besoins exprimés par notre économie puisque les années 1962, 1963 et 1964 ont battu successivement le record du montant des émissions, non seulement d'actions mais aussi d'obligations. Il est à craindre cependant, si la reprise ne se manifeste pas fermement, que l'institution boursière ne puisse répondre à ce qu'on attend d'elle.

Au moment où le V^e Plan prévoit l'extension de son rôle pour faire face à nos besoins en matière d'investissements productifs, la prolongation du marasme dont souffre la bourse risquerait de compromettre le succès de la politique que le Gouvernement entend suivre pour favoriser l'épargne.

Quels sont donc les remèdes possibles ?

Au moment où les objectifs du V^e Plan laissent prévoir, de la part des entreprises, un recours accru au marché des capitaux, il apparaît que la crise actuelle de la bourse est due moins aux ventes de valeurs par la clientèle traditionnelle qu'à l'insuffisance des achats.

En dehors des considérations relevant de la conjoncture générale, il convient, par conséquent, de rechercher des remèdes tendant non seulement à ramener à la Bourse la clientèle d'épargnants qui s'en était détournée pour des raisons diverses, mais aussi et surtout à intéresser aux placements à long terme des épargnants qui, jusqu'à ce jour, s'en étaient tenus éloignés.

La condition sine qua non de la réhabilitation de l'épargne est évidemment la stabilité monétaire. La politique du Gouvernement dans ce domaine facilite le rétablissement, sur des bases équitables et honnêtes, des données fondamentales de l'activité économique et financière et, d'une manière générale, du progrès social.

Il est permis d'espérer, en considérant notamment le développement du marché des valeurs à revenu fixe, que la constance et la fermeté dont le Gouvernement a fait preuve au cours des récentes années permettront de redonner confiance à des citoyens qui, traumatisés par la série d'événements qui marquèrent la lente et constante dégradation du franc, ont besoin non seulement d'une longue convalescence sur le plan psychologique, mais aussi de remèdes efficaces sur le plan pratique.

Ceux-ci sont d'autant plus urgents qu'ils concernent souvent des personnes âgées qui souffrent aujourd'hui d'avoir accepté, en prévoyant les moyens d'existence de leurs vieux jours, de mettre à la disposition de l'économie nationale le fruit de leur épargne.

Les pouvoirs publics ne sont pas restés insensibles à une situation qui touche, sur le plan social, des catégories fort estimables de citoyens et qui, sur le plan économique, risque de porter gravement préjudice à l'essor des entreprises engagées dans la concurrence internationale.

C'est ainsi que, faisant suite à des mesures d'ordre fiscal telles que la suppression de la taxe complémentaire sur le revenu des valeurs mobilières, intervenue l'an dernier, la loi de finances pour 1966 a donné aux porteurs français de valeurs à revenu fixe la faculté de se libérer éventuellement par un prélèvement forfaitaire de 25 p. 100 sur les revenus résultant du produit des placements de capitaux.

De même se dessine, à travers les plans d'épargne prévus dans le même texte, une politique à plus longue échéance tendant à orienter vers le financement des investissements une plus large part de l'épargne des ménages.

Toutes ces mesures, qui tendent à augmenter sensiblement la rentabilité des titres, constituent les éléments non négligeables d'une politique de redressement. Pourtant, elles n'ont pas eu sur le marché les conséquences qu'on semblait attendre. Elles ont eu même moins de portée que les déclarations ministérielles qui, en juillet 1964, ont entraîné une reprise momentanée.

Cette remarque montre combien la situation actuelle résulte d'un malaise d'ordre essentiellement psychologique. Les mesures prises sur le plan technique, malgré leur intérêt incontestable, n'ont pas eu le résultat souhaité parce qu'elles n'ont pas été présentées comme relevant d'un plan d'ensemble digne d'être soutenu par une vaste campagne d'information.

J'avais attiré votre attention, monsieur le ministre des finances, lors de la discussion en commission du projet de loi de finances pour 1966, sur la nécessité de provoquer ce choc psychologique. Désormais, la maladie de la Bourse ne relève plus d'une médication nuancée et prudente ; sa thérapeutique devrait se comparer à celle de l'électro-choc. Celle-ci pourrait résulter, non seulement d'une série de mesures prises dans le cadre d'un plan général, mais aussi d'une conception nouvelle des méthodes d'appel à l'épargne.

La réforme que nous venons de voter, établissant l'égalité fiscale entre toutes les catégories d'épargnants, constitue une étape non négligeable en vue d'un meilleur équilibre entre la masse des liquidités et les placements à moyen et à long terme. Mais, d'une façon générale, il conviendrait de rénover le réseau des chemins qui drainent l'épargne en vue de l'orienter vers les placements à long terme, par exemple en utilisant plus largement les possibilités qu'offre le réseau très dense des agences des grandes banques nationalisées pour guider l'épargne des ménages en priorité vers les placements utiles à l'essor économique du pays.

Dans le même ordre d'idées, l'institution boursière elle-même, déjà trop marquée par des structures et des méthodes anachroniques, devrait être profondément renouée. La Bourse donne l'impression, malgré quelques tentatives récentes d'ouverture vers l'extérieur, qu'elle tient à rester enfermée dans son cadre traditionnel. Comment peut-elle, dans ces conditions, s'étonner de l'ignorance incroyable du public à son égard ?

Peut-être des modifications statutaires pourraient-elles efficacement intervenir en ce qui concerne ses animateurs et, notamment, les agents de change.

Cette préoccupation rejoint sans doute celle des auteurs du V^e Plan qui considèrent que la mise au point des mesures d'incitation à l'épargne exigeront « une réadaptation progressive du rôle des organismes spécialisés et du système bancaire afin d'assurer un meilleur ajustement de l'offre et de la demande de capitaux ».

Celui-ci ne pourra toutefois pas procéder de la seule intervention des pouvoirs publics et de l'adaptation des procédures bancaires ou boursières. Il exigera notamment, pour atteindre une plus large clientèle, une modification sensible de l'attitude des entreprises envers ces fournisseurs de capitaux que sont les actionnaires.

Des mesures d'ordre législatif et réglementaire tendent à permettre à ceux-ci d'être mieux associés à la vie des entreprises. Mais cet effort d'information devrait résulter plus d'initiatives prises par celles-ci que de mesures imposées par les pouvoirs publics.

A cette fin, il conviendrait de méditer l'exemple que nous offrent les grandes entreprises industrielles des U. S. A. Leur état d'esprit révèle, en matière boursière, un dynamisme comparable à celui qu'elles manifestent en matière commerciale. Leurs dirigeants cherchent à « vendre » les actions de l'entreprise comme leurs démarcheurs ses produits.

En France, l'information devrait être destinée d'abord et particulièrement aux intermédiaires dont le rôle est d'éclairer un public peu averti de ces questions. La réaction du marché à des formules nouvelles, telles que les sociétés d'investissement à capital variable, constitue une incontestable raison d'espérer.

Mais pour atteindre les objectifs du V^e Plan, il faut que les mesures envisagées s'intègrent dans un programme d'ensemble justifiant un vaste effort d'information en vue d'intéresser les plus larges couches de l'opinion. La Bourse ne doit plus apparaître, aux yeux des jeunes générations, comme une sorte de « tiercé du temps passé » n'intéressant que les vieilles gens de province. Il faut lui ôter son caractère égotique et ouvrir très largement le champ d'investigation dans lequel elle doit recruter l'épargne des ménages. Elle devrait, dans la mutation extraordinaire que connaît notre pays, servir les objectifs qui répondent à l'instauration de la démocratie moderne. Les citoyens, grâce au développement extraordinaire des moyens

d'information, grâce aux réformes qui ont permis l'adaptation de nos institutions à ces nouvelles données de la vie publique, participent de plus en plus directement à l'activité politique, à la gestion de la cité. Dans les mêmes conditions, ils doivent être associés plus étroitement à l'activité économique du pays, non seulement par leur travail, mais aussi par la part que le développement des facultés d'épargne doit leur permettre de prendre dans la propriété des entreprises.

Une étude lucide de la situation actuelle, une bonne volonté réciproque, une légitime action incitatrice de l'Etat devraient dégager des formules qui, en faisant concourir plus largement l'épargne des ménages au financement des investissements productifs, tendraient à assurer l'intéressement des travailleurs à l'entreprise.

La distribution d'actions aux salariés en guise de gratification pourrait, par exemple, être largement encouragée. Une meilleure information des personnels sur les avantages matériels et, dans cette optique, moraux, qu'ils peuvent en tirer, la prise de conscience, par les entreprises, de l'influence que de telles mesures pourraient entraîner dans leurs relations avec leurs employés et ouvriers, et particulièrement leurs cadres, devraient convaincre les uns et les autres des incidences heureuses qui en résulteraient pour créer le climat social dans lequel devraient être réalisés les objectifs du V^e Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, l'intervention du ministre chargé des finances et des affaires économiques dans ce long débat sur le Plan doit répondre à une interrogation précise, celle de savoir si la politique économique permettra la réalisation correcte du V^e Plan.

Cette question, la plupart des orateurs qui ont pris part à la discussion générale l'ont posée et, bien entendu, chacun l'a fait suivant son tempérament propre. Les pessimistes s'inquiétaient : « N'y a-t-il pas contradiction entre les objectifs du V^e Plan et la politique économique actuelle ? ». Cependant que les positivistes se demandaient au contraire dans quelle mesure la politique économique peut contribuer à la réalisation du V^e Plan.

Avant de répondre à cette question, il convient de clarifier la nature du rapport existant entre la politique et le Plan, car on rencontre, à cet égard, un certain nombre d'idées et de notions inexactes. Ce rapport, en effet, n'est pas celui qui existe entre un cadre, qui serait le Plan, et un contenu qui serait la politique économique. Il n'est pas non plus le rapport qui existe entre une vision de l'immédiat, qui serait celle de la politique économique, et une vision à long terme, qui serait celle du Plan. On ne peut pas dire, à cet égard, qu'il y a d'une part les myopes, chargés de la politique économique, et d'autre part, les presbytes chargés du Plan. (Sourires.)

En fait, le Plan et la politique économique sont deux visions perspectives d'une même et unique réalité, à savoir ce que sera l'économie française de 1966 à 1970.

On peut chercher à l'apercevoir à partir de son état final, en supposant que son développement ait été harmonieux et rationnel : c'est la vision du Plan ; on peut, au contraire, chercher à l'apercevoir à partir des matériaux qu'il faut réunir, assembler et dominer pour réaliser cet ouvrage : c'est la vision de la politique économique. On voit bien qu'il est absurde de vouloir opposer deux visions perspectives d'une même réalité, car quel est l'intérêt de rêver à une construction si l'on n'est pas décidé à ouvrir les carrières pour l'édifier ? Et quel est, à l'inverse, l'intérêt de rassembler des matériaux sur le sol avant d'avoir même choisi le plan de l'ouvrage ?

C'est une fausse contradiction que celle que l'on veut voir entre la politique économique et le Plan : une bonne politique économique et un bon plan doivent être tels que les deux visions de la réalité qu'ils donnent l'un et l'autre coïncident exactement. En bref, le Plan et la politique économique sont en état de dialogue constant.

A partir du moment où cette opinion est acquise, c'est-à-dire où le Plan et la politique économique apparaissent comme deux expressions d'une même réalité, je voudrais examiner les trois points suivants : l'objectif commun à la politique et au Plan ; la compatibilité entre le Plan et la politique économique, c'est-à-dire le problème du taux d'expansion et celui du financement ; la contribution de la politique économique au Plan, c'est-à-dire le problème des réformes de structures.

D'abord, la première question : quel est l'objectif commun à la politique économique et au Plan ? Je répondrai très simplement : un problème, une solution.

Le problème, c'est celui de savoir si l'économie française réussira à franchir un passage périlleux de notre histoire économique.

On peut dire que depuis longtemps, depuis sans doute la première guerre mondiale, la question de savoir si la France est capable, ou non, de conserver sa place parmi les grandes nations industrielles qui façonnent la civilisation de notre temps, n'a presque jamais été clairement posée et la réponse a presque toujours été esquivée. Si bien que pendant toute cette période, la place de notre pays n'a pas cessé de se détériorer. Les cinq prochaines années trancheront définitivement le débat.

Disons d'abord — M. le Premier ministre l'a fait en ouvrant ce débat — que le protectionnisme — qu'il s'agisse des échanges, de la pensée ou des hommes — nous conduirait sans aucun doute à notre perte. Dans un monde en constante évolution, aux structures complexes, aux renouvellements techniques incessants, un pays de dimensions moyennes comme le nôtre, s'il se replie sur lui-même, perd d'un seul coup toutes ses chances.

Il n'y a pas d'autre choix possible pour nous que l'ouverture sur le monde. Mais dans la compétition très intense où nous vivons, ce choix comporte un risque mortel, car si nous observons les structures de l'économie française actuelle, nous nous apercevons qu'elles ne sont pas préparées à cette brusque confrontation. Nous ne disposons donc que d'un très court délai — celui du V^e Plan — pour assumer ce risque.

Tel est le problème. Quelle est la solution ?

Elle a, elle aussi, été exposée par M. le Premier ministre ; elle s'appelle la « planification française ». Nous ne pouvons, en effet, dans cette phase nouvelle de notre vie économique, ni opter pour le libéralisme intégral, ni choisir le bureaucratisme.

Si nous optons pour le libéralisme intégral, notre économie étant insuffisamment préparée, il n'est pas douteux que des pans entiers de l'appareil productif français s'écrouleraient en quelques années. Mais nous ne pouvons pas non plus, au moment où nous ouvrons nos frontières, choisir, à l'intérieur, la voie étroite et taillonnée de la centralisation et de la bureaucratie. Il nous faut donc établir une synthèse entre ces deux exigences : tel est l'objet du Plan.

De nombreuses raisons militent d'abord en faveur d'une décentralisation économique : la liberté des échanges, la supériorité démontrée de l'initiative individuelle dans la création économique, la complexité croissante des tâches administratives qui, lorsque celles-ci sont trop centralisées — nous en voyons des exemples dans les pays de l'Est — aboutit progressivement à la paralysie de secteurs entiers.

En sens inverse, les responsabilités de l'Etat se sont progressivement étendues. Il lui faut d'abord assurer le respect des grands équilibres économiques, rendus plus fragiles — nombre d'orateurs l'ont démontré — par l'ouverture des frontières. Il lui faut ensuite assurer une juste proportion dans la croissance économique des différentes régions. Il lui faut encore assurer un partage équitable des fruits de l'expansion. Il lui revient d'assumer des tâches d'infrastructure considérables. Il doit accentuer enfin la formation professionnelle et développer la recherche scientifique.

Si bien que c'est dans une synthèse de cette initiative dans la création économique et de cette conscience dans l'organisation économique que nous devons chercher la solution. Je la résumerai ainsi : il faut plaquer le conscient du Plan sur la spontanéité de l'initiative.

Telle est la philosophie du V^e Plan. A cet égard nos institutions économiques répondent aux problèmes. Certes, elles ont besoin d'être ajustées. Sur ce point, le V^e Plan comporte des modifications par rapport aux plans précédents. Mais, dans l'ensemble la réponse est satisfaisante. On peut dire que le Plan, tel qu'il est, est désormais compris et admis par tous les Français.

Voilà son objectif. J'en viens au second point de mon exposé : le raccord entre le Plan et la politique économique. C'est le problème du taux d'expansion et celui du financement du Plan. La plupart des orateurs qui ont parlé du taux d'expansion, voisin de 5 p. 100, ont estimé, directement ou indirectement, qu'il n'était peut-être pas à la mesure de nos besoins.

Or, il faut bien se rendre compte que c'est au contraire, un taux élevé. En effet pour la même période 1965-1970, le plan britannique tel qu'il vient d'être déposé, prévoit un taux de croissance de 3,8 p. 100. Quant aux experts des Etats-Unis d'Amérique, ils envisagent un taux de croissance de 4,5 p. 100. Si le taux français est ainsi un taux élevé par comparaison avec les autres pays, il l'est aussi, pourrait-on dire, par comparaison avec le passé. On ne peut pas dire, par exemple, que dans le passé un taux de 5 p. 100 durant plusieurs

années, qui ne se soit accompagné de phénomènes d'inflation et de hausses des prix.

Pour atteindre un pareil taux, nous devons investir beaucoup. C'est ce qui explique la question posée par M. Vallon, rapporteur général, qui s'est demandé s'il était possible d'atteindre et de soutenir un tel taux d'expansion sans renoncer du même coup à la stabilité qui reste, vous le savez, un objectif fondamental de la politique du Gouvernement.

La profondeur du phénomène inflationniste en France, la permanence des habitudes qu'il a engendrées, la difficulté rencontrée par le Gouvernement depuis deux ans pour extirper l'inflation, amènent certainement à s'interroger sérieusement sur ce problème. Oui, il y a des risques, mais il y a aussi des chances. J'en citerai trois : l'évolution de la population active en France, le fait que l'année 1965 est une bonne base de démarrage pour le V^e Plan, le fait enfin que de nombreuses réformes prévues par le Plan sont déjà en cours de réalisation.

Dans tous nos raisonnements sur l'équilibre économique français nous oublions, ou nous négligeons les brusques changements du volume de la population active. Peu d'orateurs ont d'ailleurs évoqué ce point. Je citerai deux chiffres. Entre 1955 et 1962, c'est-à-dire pendant une période de sept ans, et en tenant compte du fait que l'essentiel du phénomène du rapatriement s'est produit au cours de cette période, le mouvement naturel de la population active française équivalait à une croissance de 340.000 personnes. Pour la période de sept ans qui va du 1^{er} janvier 1963 à la fin de 1970, c'est-à-dire pour la période actuelle et celle couverte par le V^e Plan, la progression naturelle de la population active française sera bien supérieure, puisque l'augmentation correspondante sera de l'ordre de 1.400.000 personnes. Nous verrons donc arriver dans notre économie la source de création et de richesse qui détermine réellement l'équilibre, c'est-à-dire l'afflux d'une main-d'œuvre supplémentaire.

La deuxième chance, c'est le fait que l'année 1965 constitue une bonne base de départ pour le V^e Plan. Vous en connaissez plusieurs caractéristiques : l'assainissement des finances publiques, le rétablissement des comptes extérieurs, le net freinage de la hausse des prix, l'existence d'importantes réserves en devises.

Ainsi a-t-on pu sauver le IV^e Plan, car je rappelle que depuis deux ans le taux de croissance moyen, de 1963 à 1965, a été de 4,1 p. 100 par an ; ainsi a-t-on pu préparer les bases mêmes du V^e Plan.

Certes, ce fut au prix d'un ralentissement de la croissance économique. Mais si la politique entreprise n'avait pas été suivie, je prétends qu'il eût été impossible au commissariat général du Plan d'élaborer un programme sérieux pour les années 1966 à 1970 et, dans un climat d'inflation, impossible pour vous d'en discuter.

Je voudrais revenir, à propos de cette année 1965, sur trois questions importantes. J'en évoquerai deux spontanément, et la troisième en réponse à ce que M. Maurice Faure en a dit hier.

Celles que j'évoquerai spontanément touchent aux prix et à l'évolution de la production.

Concernant les prix, l'étude des derniers indices connus reportés à l'ensemble de l'année 1965 nous permet de confirmer pour cette année l'hypothèse de hausse des prix retenue dans les comptes économiques, c'est-à-dire 2,4 p. 100 par rapport à 1964. Il ne faut pas interpréter hâtivement le détail de fluctuations qui peuvent revêtir un caractère temporaire ou saisonnier. Compte tenu des indications les plus récentes et notamment de celles du mois de septembre, nous pouvons donc indiquer que l'hypothèse de hausse des prix faite pour l'année 1965 sera tenue.

Il n'en reste pas moins que ce taux de 2,4 p. 100 est encore trop élevé, ce qui explique que celui de 1,5 p. 100 ait été retenu dans le Plan. Pour aboutir à ce taux, nous devons maintenir une action énergique et déterminée de stabilisation des prix en France sur deux points.

Le premier, ce sont les services ; on observe en effet en 1965 une stabilité des prix industriels mais une forte progression du coût des services. Le second point, c'est de rechercher par tous les moyens possibles les baisses dans le secteur des prix industriels.

Une très longue habitude en France nous a amenés à considérer que la stabilité était en soi un résultat et un succès ; c'est vrai. La stabilité durable suppose en réalité une moyenne pondérée dans laquelle interviennent des baisses de prix des produits industriels fabriqués en grande série.

La deuxième question que je traiterai c'est l'évolution de la production en 1965.

Quelles catastrophes ne nous avait-on pas annoncées à cet égard ?

Or depuis le début du printemps nous assistons au redressement régulier de la production industrielle française.

Nous avons eu connaissance hier — et j'ai réservé la primeur de cette information à l'Assemblée nationale — de l'indice de la production industrielle du mois de septembre. Il s'établit à 142,5 contre 140 au mois de juin, qui constituait — vous vous en souvenez, car je l'ai souligné au moment de la discussion budgétaire — le retour au plus haut niveau de production industrielle observé en France.

Ainsi, avec 142,5 nous atteignons un niveau supérieur que nous pouvons comparer à 140 en juin et également à 136,5 en mars, c'est-à-dire au creux de la conjoncture. La production a donc progressé d'environ 4 p. 100 depuis ce moment-là.

Vous constaterez en examinant le détail de cet indice que la progression résulte de l'accroissement de l'activité industrielle dans pratiquement toutes les branches et que nombre d'entre elles atteignent des niveaux de production record.

Plus importants peut-être encore sont les premiers résultats de l'enquête effectuée au mois d'octobre auprès des chefs d'entreprise par l'institut de la statistique.

En effet, cette enquête confirme non seulement les pronostics des chefs d'entreprise au sujet de l'augmentation régulière de la production, mais aussi — ce qui est peut-être plus important — leurs perspectives de stabilité du niveau de leurs prix. Or il est essentiel, que les deux tendances soient observées simultanément, l'ascension pour la production, la stabilité pour les prix.

La troisième question que j'examinerai, en réponse cette fois à M. Maurice Faure, est celle du commerce extérieur.

J'ai lu dans son intervention des indications qui m'ont paru singulières. La première est que les excédents de la balance des paiements français, dont le Gouvernement se réjouirait ou se targuerait, seraient dus pour l'essentiel à des entrées de capitaux extérieurs.

Je le rassure immédiatement. S'il veut bien se reporter aux déclarations constantes de M. le Premier ministre ou de moi-même, il s'apercevra que notre but est de développer le solde positif de notre balance des échanges ; il n'est pas du tout de favoriser l'accumulation des réserves de change dans notre pays.

Nous avons même pris des mesures en sens contraire, puisque nous avons interdit, il y a plus d'un an, la rémunération des dépôts étrangers dans les banques françaises et que nous avons décidé, comme on le sait, des restrictions aux importations de capitaux.

Cette affirmation de M. Maurice Faure est donc sans objet. Mais il en est une autre encore plus singulière : il nous reproche ensuite les résultats — jugés décevants par lui — de la balance commerciale de la France.

Profitant d'une matinée de loisir, je me suis — je peux le dire — amusé à calculer ce qu'avait été la balance des échanges de la France pendant la période où l'orateur était lui-même membre du gouvernement, c'est-à-dire, à ma connaissance, du 1^{er} février 1956 à la fin du mois de mai 1958.

Cette période se caractérise, au point de vue des échanges, par les deux chiffres suivants : le pourcentage de couverture des importations par les exportations était de 82,5 p. 100, contre 96,5 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1965 ; le total du déficit de la balance des échanges français de l'époque atteignait, en anciens francs, la somme de 900 milliards !

L'année 1965 constitue donc une base de départ pour le V^e Plan.

Le troisième élément favorable est que certaines des réformes jugées nécessaires par le Plan, et décrites dans les documents qui vous sont soumis, ont été réalisées par anticipation, de sorte qu'elles puissent faire sentir leurs effets dès l'entrée en vigueur du Plan.

J'en rappellerai sommairement la liste puisqu'il s'agit, pour l'essentiel, de mesures que vous avez vous-mêmes votées soit dans des textes spéciaux, soit dans la loi de finances : institution de l'épargne-logement, institution du plan d'épargne, réforme de la fiscalité des entreprises, extension de la taxe à la valeur ajoutée, réforme de la fiscalité de l'épargne liquide, insertion dans le projet de budget pour 1966 d'un premier montant de crédits en faveur de la restructuration des entreprises, et enfin suppression de la règle du décalage de un mois pour les investissements au titre de la taxe à la valeur ajoutée.

M. le commissaire général du Plan voudra bien m'excuser à l'avance, mais le travail des années futures est assez largement entamé.

Si l'on examine les éléments d'inquiétude, c'est-à-dire la permanence des phénomènes inflationnistes en France, si l'on considère ces trois éléments favorables, et si l'on vérifie alors les grands équilibres, on s'aperçoit qu'ils sont correctement prévus au point de vue financier dans le V^e Plan.

Prenons d'abord l'équilibre extérieur. Je reconnais que le compte extérieur du V^e Plan ne répond pas tout à fait à notre ambition. Il aurait été souhaitable, au cours du V^e Plan, de renverser la situation de la France, actuellement pays importateur de capitaux, pour qu'elle devienne un pays exportateur net de capitaux.

Les études les plus minutieuses ont montré que ce résultat ne pouvait pas être intégralement obtenu au cours de la période considérée, mais que la situation pouvait néanmoins être modifiée fondamentalement : les apports extérieurs faits à l'économie française représentent annuellement 1,6 p. 100 de notre produit national, et il est prévu qu'à la fin du Plan, en 1970, ils n'en représenteront plus que 0,6 p. 100. Il est souhaitable d'aller plus loin et de changer le signe de ces apports, c'est-à-dire de devenir exportateur net de capitaux.

Le deuxième grand équilibre est celui des investissements. Le V^e Plan est caractérisé par une très forte progression des investissements de toute nature soit productifs, soit collectifs.

Les ressources de l'épargne réelle permettront-elles d'assurer leur financement correct ? Les travaux de la commission de l'équilibre nous autorisent à répondre affirmativement. Cela suppose sans doute une progression de l'épargne en France au cours du V^e Plan ; elle doit atteindre 25 p. 100 du revenu national alors qu'elle en représentait, au cours des dernières années, de 23 p. 100 à 24 p. 100.

Vous vous apercevez que la progression souhaitée n'est pas hors d'atteinte : il s'agit, en effet, de passer de 23 ou 24 p. 100 à 25 p. 100. Mais on ne peut l'obtenir par une mesure isolée ; il faut recourir à de nombreuses mesures convergentes ; en effet l'épargne doit être recueillie par tous les canaux possibles. Cela signifie que l'épargne nationale augmentera d'environ 6 pour 100 par an, en valeur réelle pendant la durée d'exécution du V^e Plan, alors qu'elle a progressé, de 1960 à 1965, au rythme de 5 p. 100 par an. Une accélération du rythme de formation de l'épargne est donc nécessaire.

Comment l'épargne se répartira-t-elle entre les entreprises et les particuliers ?

On a souvent dit, avec beaucoup d'exactitude, que les entreprises françaises ou, tout au moins, nombre d'entre elles, étaient trop endettées, ce qui constituait un handicap au développement de leurs investissements.

Le Plan a donc prévu très légitimement un redressement de la situation sur ce point par une progression de 7 p. 100 par an de l'épargne des entreprises, qu'on appelle, dans un autre langage, l'autofinancement.

Je rappelle donc les chiffres : la progression générale de l'épargne de ces dernières années était de 5 p. 100 ; elle passera à 6 p. 100 par an ; la progression de l'épargne des entreprises atteindra 7 p. 100.

Ainsi, au terme du V^e Plan, c'est-à-dire en 1970, nous aurons retrouvé le taux d'autofinancement de 70 p. 100 pratiqué en 1960.

Du côté des particuliers, le problème est d'une nature différente. Il ne s'agit pas, en fait, d'inviter nos compatriotes à épargner beaucoup plus, mais plutôt de les inciter à épargner différemment. La proportion de l'épargne individuelle par rapport aux dépenses de consommation des ménages a été caractérisée par les chiffres suivants : 11,4 p. 100 en 1960 et 13,3 p. 100 en 1962. Le Plan propose de retenir 12,5 p. 100, soit un taux intermédiaire entre ceux que nous avons déjà observés. C'est donc assez dire que ce résultat n'est pas hors d'atteinte.

Mais où le changement doit être considérable c'est dans l'usage de l'épargne. En effet, jusqu'à présent, la plus grande quantité de l'épargne des particuliers était conservée sous une forme monétaire ou quasi monétaire et une faible proportion s'investissait à moyen terme et à long terme.

Vous savez qu'une présentation imagée — inexacte comme le sont les images, mais qui garde sa valeur d'explication — consiste à dire que l'épargne française est constituée pour les trois quarts par une épargne à court terme et pour un quart par une épargne à long terme, alors que les besoins de l'économie française exigeraient une épargne constituée pour un quart par des placements à court terme et pour trois quarts par des placements à long terme.

Il importe donc de modifier la structure de l'épargne des particuliers et de l'encourager à s'investir à long terme. C'est ce

que vous avez d'ailleurs fait, mesdames, messieurs, en votant un certain nombre de dispositions telles que le plan d'épargne ou l'article 10 de la loi de finances.

Le troisième équilibre à vérifier est celui des finances publiques. Quelle sera en effet la politique budgétaire pendant la période d'application du V^e Plan ? L'hypothèse constamment rappelée au cours des travaux préparatoires du V^e Plan est celle du maintien de l'équilibre du budget de 1966 à 1970.

Les calculs reposent sur des hypothèses qui ne comportent pas d'alourdissement du dispositif fiscal et qui prévoient même une modération sur certains de ses points.

Compte tenu de cette relative constance fiscale, d'une part, et malgré les charges considérables qui pèseront sur le budget de l'Etat puisque les investissements collectifs progresseront d'environ 50 p. 100, l'équilibre pourra néanmoins être maintenu tout au long de la période d'exécution du Plan.

Ainsi, quand on analyse le V^e Plan, on aboutit à la conclusion que ce Plan est correctement financé.

J'en viens au troisième point et, bien qu'il soit fondamental, je le traiterai brièvement en raison de l'horaire de vos délibérations. C'est le problème des réformes de structure, c'est-à-dire de la contribution de la politique économique à la réalisation du Plan.

En effet, le Plan décrit un ensemble de réformes qui doivent être accomplies pendant les cinq années considérées, mais il ne dispose pas en tant que tel des moyens nécessaires. Il invite la politique économique à les réaliser.

Que doit-on dire de ces réformes de structure ? D'abord, leur nécessité apparaît immédiatement si l'on observe que l'économie française n'est ni fluide ni concurrentielle dans toutes ses parties.

Lorsqu'on raisonne en termes globaux sur l'économie française, on a toujours l'impression qu'elle forme un ensemble dans lequel les mêmes lois joueraient partout et la même compétition assurerait partout les mêmes disciplines.

Or les motifs qui expliquent que la France ait été si sensible à l'inflation au cours des années précédentes tiennent précisément à ce que son économie n'est ni fluide ni concurrentielle dans toutes ses parties.

Il existe un large secteur protégé, le plus souvent pour des raisons géographiques et techniques, qui ignore les périls de la concurrence extérieure, mais il en est d'autres dans lesquels les moyens économiques, les moyens de produire, les moyens de travail sont figés même si leur utilité économique devait être plus élevée ailleurs.

La limitation du taux de croissance est moins qu'on ne le croit d'ordre financier. Elle est en réalité de caractère économique, tenant à la rigidité excessive de certaines structures.

Puisque nous devons atteindre un taux élevé d'expansion sans inflation, une action de réforme continue sur les structures est nécessaire. Mais à cet égard, il convient de présenter deux observations.

Les réformes de structure intéressent l'économie tout entière et il faut se garder de la vue un peu naïve de certains selon laquelle il y aurait, d'une part, l'Etat qui réforme et, d'autre part, les entreprises qui se font réformer. En fait, l'ensemble de l'économie, qu'elle soit étatique ou extra-étatique, doit participer à ce mouvement de réforme.

La seconde observation, c'est que les réformes de structure sont de natures très diverses et qu'il ne faut pas les englober dans une vision unique.

Nous avons, en effet, deux séries de tâches différentes à accomplir. Les premières réformes de structures sont celles que j'appellerai des réformes d'adaptation. Les deuxièmes sont des réformes consistant à supprimer les obstacles soit à la concurrence, soit au développement.

On parle le plus souvent des secondes, car elles sont plus frappantes pour l'esprit, et nous avons entendu hier M. Michel Debré traiter avec beaucoup de pertinence de ce problème.

Dans la période que nous abordons, je crois néanmoins que ce qui compte, ce sont moins les obstacles à lever, que nos moyens de production à adapter. C'est là l'essentiel qui doit être fait dans tous les secteurs, qu'il s'agisse des entreprises ou de l'Etat.

Pour ce qui est des entreprises, les réformes de structures peuvent porter sur leur dimension. On en a déjà parlé à cette tribune et je rappelle à mon tour que le problème de la dimension des entreprises ne doit pas recevoir une solution unique.

Suivant les secteurs, la dimension correcte est fournie par la compétition internationale. Le problème est seulement de faire

en sorte que les entreprises françaises, dans chaque secteur, trouvent la dimension leur permettant de subir victorieusement la compétition internationale.

La responsabilité essentielle revient aux entreprises. Les problèmes à régler concernant leurs structures, leurs dirigeants, leurs moyens de production, sont d'une nature telle que c'est, en réalité, aux entreprises elles-mêmes de les résoudre.

Le rôle de l'Etat est d'abord de créer les conditions qui y conduisent, c'est-à-dire la concurrence, et ensuite de lever les obstacles qui s'y opposent, notamment les obstacles de caractère fiscal, comme vous l'avez fait en votant la réforme de l'impôt sur les sociétés,

Mais il ne faut pas penser qu'à ce seul aspect, je dirai presque négatif, de la réforme des structures des entreprises. Il faut également compléter notre appareil industriel là où il est manifestement insuffisant.

Je citerai deux exemples. Le premier concerne deux grandes régions françaises, le Nord et l'Est, dont les industries lourdes traditionnelles n'ont pas, comme dans d'autres régions concurrentes et notamment en Allemagne fédérale, immédiatement derrière elles les industries de transformation qui leur seraient nécessaires.

Dans ces régions, le problème de la réforme des structures ne doit pas porter seulement sur les secteurs qui existent, mais aussi sur la création de secteurs complémentaires.

Le deuxième exemple concerne l'industrie textile. La structure traditionnelle de cette industrie en France veut que les entreprises courent toutes leurs chances sur une seule matière première. Notre industrie textile est pratiquement spécialisée par matière première alors que, dans un certain nombre de pays concurrents, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, cette spécialisation est atténuée : les entreprises textiles, suivant la conjoncture, suivant les prix, peuvent orienter leur production sur telle ou telle matière première, que celle-ci soit naturelle ou qu'elle soit synthétique. Dans le domaine des réformes de structures, il y a d'autres problèmes à traiter que les seuls problèmes de dimension.

S'il y a des réformes de structures pour les entreprises, il y en a aussi pour l'Etat et, notamment, à deux égards.

Il convient de faire en sorte que le secteur étatique, considérable dans la vie économique française, soit géré dans des conditions de rentabilité et de coordination qui assurent la meilleure efficacité possible.

Il faut, ensuite, que l'action administrative suscite la création économique, au lieu de se borner, par l'effet de réglementations anciennes et souvent de caractère juridique, à lever lentement les obstacles successifs qui s'opposent à cette création.

C'est à un renouvellement de la forme d'intervention de l'Etat que nous devons songer, comme d'ailleurs l'exposait hier M. Michel Debré. L'on comprendra que je ne sois pas d'accord, à cet égard, avec le jugement que M. Abelin a porté sur le dernier emprunt d'Etat.

Quelle n'est pas, en effet, la surprise pour un ministre chargé des finances, lorsqu'il met le crédit de l'Etat au service d'entreprises qui peuvent concourir au développement de notre économie dans des secteurs d'avant-garde, d'encourir la critique sur ce point, alors qu'il est constamment assiégré, jour après jour — et j'en donnerais volontiers la liste — par des intervenants qui réclament les mêmes concours de l'Etat en faveur d'entreprises qui, au contraire, alourdissent inutilement et dangereusement notre appareil de production !

Il est frappant de constater que depuis des années les prêts du Trésor ont été, en règle générale, accordés à des entreprises qu'il s'agissait non pas même de restaurer, mais de sauvegarder pour quelques mois, et que l'on critique l'initiative prise d'apporter les ressources nationales là où la chance, c'est-à-dire l'avenir, existe.

Mesdames, messieurs, pour conclure je dirai que l'intérêt du V^e Plan, comme de tout plan, tient au degré de probabilité de sa réalisation. La question que vous deviez vous poser au cours de ce débat, comme d'ailleurs l'ont fait les rapporteurs, était de savoir non seulement si le V^e Plan avait été soigneusement préparé, mais plus encore si sa réalisation était probable.

Je me suis efforcé de vous démontrer aujourd'hui, concernant le taux d'expansion, concernant le financement, que la réalisation du V^e Plan peut être raisonnablement tenue pour probable.

S'il est aussi scrupuleusement exécuté qu'il a été soigneusement préparé, le V^e Plan pourra être, je le crois, le grand

matin de l'économie française. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante minutes, sous la présidence de M. René La Combe, vice-président.)

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Avant de donner la parole à M. Escande, je tiens à rappeler aux orateurs encore inscrits qu'ils doivent absolument respecter leur temps de parole.

Ce matin, j'ai adopté le système du tintement de cloche pour inviter les orateurs à conclure. Ce système a pu paraître brutal et je m'en excuse auprès de ceux à qui je l'ai appliqué mais, étant donné le nombre d'orateurs encore inscrits, il était indispensable d'agir de cette sorte.

La parole est à M. Escande.

M. Louis Escande. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, étant donné que les deux tiers de mon temps de parole ont été supprimés, je me bornerai à aborder rapidement trois problèmes essentiels.

Tout d'abord, le problème culturel. L'enveloppe des crédits demandée pour les affaires culturelles portait sur 2.354 millions de francs. Elle a été ramenée à 1.800 millions, soit à 1,53 p. 100 des 124 milliards de l'enveloppe générale du Plan.

Il avait été prévu 30 maisons de la culture : 15 seulement ont été entreprises au cours du IV^e Plan. Pour le V^e Plan, 15 maisons nouvelles devaient donc être inscrites. Ce chiffre a été réduit à 10. Or quatre opérations nouvelles sont prévues effectivement au budget de 1966 : à Grenoble, à Lyon, à Nanterre et à Papeete. Il ne restera donc plus que six maisons de la culture à attribuer, ce qui est extrêmement modeste.

En ce qui concerne les voies de communication, l'effort du V^e Plan est certes très appréciable ; il constitue une prise de conscience actuelle, mais il met aussi en relief les insuffisances du IV^e Plan, c'est-à-dire les responsabilités gouvernementales quant au retard. L'ensemble des crédits porte sur une enveloppe de 26 milliards de francs. Simultanément, les dépenses de l'Etat passent de 4.400 millions pour quatre ans à 14.800 millions pour cinq ans, soit une multiplication par 2,8, ce qui est extrêmement important et intéressant.

En outre, un programme conditionnel de 700 millions de francs est envisagé en faveur des routes en milieu urbain. Cela est très bien, mais le retard est si considérable en France que nous sommes loin de pouvoir rattraper les pays européens.

Quoi qu'il en soit, dans trois ans, la construction de l'axe Nord-Sud français autoroutier sera avancée, mais ne bénéficiera d'aucune liaison directe avec le réseau des autoroutes européennes.

Que deviendra l'économie française, monsieur le Premier ministre, lorsque les 4.190 kilomètres d'autoroutes de l'Allemagne de l'Ouest seront reliés aux 2.900 kilomètres d'autoroutes italiennes ? L'Italie construit ou entendend les autoroutes Venise-Belgrade ; Venise-Munich ; Modène-Vérone-Trente-Bolzano par le col du Brenner ; le tunnel de San Bernardino est achevé depuis le 10 avril 1965 ; deux tunnels sont envisagés sous la passe de Stelvio ; le tunnel du Grand Saint-Bernard a été ouvert le 19 mars 1964, un an avant celui du Mont-Blanc. Un tunnel routier est envisagé sous le Simplon.

Mesure-t-on vraiment toutes les conséquences humaines, économiques, touristiques, culturelles et politiques de ces percements multiples de la montagne ?

Au lieu d'être un obstacle relatif à la circulation des hommes et des marchandises, le massif alpin va devenir le carrefour commode de l'Europe. C'est une des grandes révolutions du xx^e siècle. C'est pour la France une question vitale.

Il lui faut désenclaver l'Alsace et la Lorraine du reste du pays, soutenir l'activité de nos ports atlantiques, assurer l'avenir économique des régions du Centre et de l'Ouest mal desservies par fer.

Tout cela nécessite la réalisation des grandes transversales autoroutières allant de la Suisse et du Rhin à Bordeaux, la Rochelle, La Pallice, Nantes et Saint-Nazaire, ainsi que l'amélioration des grandes traversées du Massif Central.

Nous demandons, monsieur le Premier ministre, qu'il soit tenu compte, dans une optique européenne, de la nécessité d'harmoniser au cours du V^e Plan le réseau autoroutier français avec les réseaux des pays limitrophes.

Dans le domaine des voies fluviales, la France a aussi un immense retard. Je ne reprendrai pas ici, monsieur le Premier ministre, la démonstration qui a été faite à cette tribune par plusieurs de mes collègues.

Les propositions de la Société d'études Mer du Nord-Méditerranée, en tranche ferme, étaient les suivantes : pour la branche Lorraine, 411 millions de francs, pour la branche meusienne, 100 millions, pour la branche alsacienne 356 millions de francs, pour le sillon rhodanien 170 millions de francs, soit au total 1.037 millions, dont 200 millions de rattrapage au titre du IV^e Plan et 837 millions de francs d'opérations nouvelles.

Le programme retenu par la commission nationale d'aménagement du territoire a été sensiblement le même à 10 p. 100 près.

En définitive, les inscriptions intervenues au titre du V^e Plan s'élèvent à 532 millions de francs, c'est-à-dire à 0,43 p. 100 du total des opérations engagées au titre du V^e Plan, soit 43 p. 1.000 des 124 milliards de l'enveloppe financière.

Qu'on ne nous dise pas, monsieur le Premier ministre, qu'il était impossible de dégager le milliard nécessaire aux travaux envisagés sur les 124 milliards d'investissements collectifs prévus au V^e Plan. A ce rythme, vingt ans seront nécessaires pour que l'axe rhodanien devienne une vivante réalité.

En conclusion, la France pendant de nombreuses années encore n'aura pas de liaison directe avec les pays européens. Le V^e Plan traduit, dans sa réalité, une grave imprévoyance et les options retenues oublient par trop les impératifs de la géographie économique. Qu'il nous soit permis d'émettre les plus sérieuses réserves sur un projet de loi qui présente de telles insuffisances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Germain. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Hubert Germain. Monsieur le Premier ministre, j'ai été frappé du fait que les documents relatifs au projet de loi portant approbation du V^e Plan ne contiennent que peu de développements sur l'industrie aéronautique au cours des prochaines années.

Certes, la seconde loi de programme militaire, dont nous devons insérer le contexte dans celui du Plan, a fixé un certain nombre de choix, d'orientations, pour certaines études et fabrications.

C'est aussi à la faveur de ces orientations que, rencontrant des besoins et des soucis exprimés outre-Manche, nous avons pu signer avec les Britanniques des accords importants de coopération, importants non seulement pour le volume des programmes à réaliser, mais encore dans les principes et par les méthodes de travail qu'ils nous suggèrent pour l'avenir, eu égard à nos positions économiques respectives.

Depuis quelques années le projet « Concorde », par son ampleur, par ce qu'il apporte d'innovation dans le domaine technique ainsi qu'en matière de coopération — même s'il a procuré parfois des émotions assez fortes — absorbe la presque totalité des crédits d'études dévolus aux constructions aéronautiques de l'aviation civile pour la période couvrant le V^e Plan, sans que l'on sache si l'effort financier à engager demeurera conforme aux prévisions de l'heure soutenues par le Gouvernement.

Dès lors, je m'interroge. J'y suis encore plus incité après la lecture d'un document qui consacre si peu de place à une industrie nationale de pointe, importante non seulement sur les plans technique et industriel pour notre économie intérieure, mais aussi pour notre commerce extérieur.

Je constate que, pour les prochaines années, le Plan prévoit pour l'industrie aéronautique, dans le domaine des études, la mise au point de techniques nouvelles : avions à grande capacité, avions supersoniques, avions à atterrissage court, hélicoptères de grandes dimensions.

En réalité, qu'en est-il ?

En dehors du projet « Concorde » qui a déjà sa place, la technique du décollage court, par le bief d'un appareil français remarquable, est au point. Elle se trouve même en avance sur la technique mondiale, mais elle piétine depuis des années dans l'attente d'un soutien réel du Gouvernement pour sa promotion.

L'hélicoptère lourd, sous la pression de besoins définis par les armées, a trouvé sa forme, ses performances mondiales, son champ d'action et commence sa phase d'exploitation dans notre système de défense. Il ne s'agit donc plus d'étudier, mais de vendre et de soutenir nos développements commerciaux hors du marché national.

En fait, ne sera vraiment neuf au Plan que l'avion à grande capacité.

A côté du développement de techniques audacieuses, notre industrie qui se veut dynamique, va se trouver confrontée à un certain nombre de besoins internationaux, nés de l'accroissement des échanges, non point tant pour la période concernant les années 1965 à 1970, mais pour celle de la décennie suivante.

Deux préoccupations principales émergent, qui doivent attirer notre attention : l'une concerne un avion à grande capacité dit Airbus, l'autre concerne l'avion cinquante places dont j'ai cherché en vain l'inscription au Plan.

Examinons la première hypothèse.

L'accroissement du trafic aérien prévu pour la période 1970-1980, spécialement en ce qui concerne la desserte des centres à haute densité de trafic, la congestion à craindre en ce qui concerne la circulation aérienne à proximité des aéroports, la nécessité pour les compagnies d'exploitation d'avoir sur les étapes de 400 à 1.800 kilomètres un appareil à grande capacité destiné à relayer les appareils de la classe Caravelle, la recherche de l'économie dans l'exploitation, l'adaptation à une infrastructure existante, autant de facteurs dont il fut tenu compte récemment à Londres où étaient réunis un certain nombre d'avionneurs, de motoristes et de directeurs de compagnies d'exploitations.

Cette confrontation remarquablement conduite, a permis de débayer considérablement le terrain, tant pour les définitions techniques que pour les échéances. Ces conversations laissent prévoir des contacts internationaux d'une telle ampleur qu'il serait grave pour notre industrie d'être absente d'une telle compétition.

A ce sujet, le Gouvernement ne saurait demeurer longtemps muet sur l'expression des moyens propres à assurer le succès d'accords inéluctables.

Les échéances prévues sont proches puisqu'elles sont fixées à 1972. Elles vont nécessiter des prises de position nettes et rapides de la part des gouvernements intéressés, tant pour les besoins d'exploitation des compagnies que pour l'alimentation des plans de charge des industriels et le financement des opérations qui en découleront.

Ainsi en sera-t-il chez nous. Deux groupes d'entreprises, nationalisées et privées, associées différemment dans leurs programmes d'études, sont susceptibles de répondre aux exigences définies à la conférence de Londres. Ces deux groupes sont Français.

Sans doute faudra-t-il que le choix soit fait entre telle ou telle conception, mais de toute façon celle-ci sera d'origine française. Adaptée aux conditions de fonctionnement des accords internationaux, elle devrait susciter une prise de position rapide de notre Gouvernement.

La France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ne doivent pas laisser passer cette possibilité d'accord fructueux pour leurs industries respectives et leurs échanges internationaux. A travers une telle opération se trouveront confirmées et engagées des orientations auxquelles ne peut rester insensible le planificateur, puisqu'elles engagent nettement l'avenir de notre industrie aéronautique.

Un autre motif d'intérêt est constitué par le projet « Mercure » dont le Plan ne parle pas.

Il constitue cependant, à partir des besoins exprimés sur le plan international et national — particulièrement en ce qui concerne l'aviation postale et Air Inter, qui tous deux ont besoin de moderniser leur parc — l'élément qui peut combler une lacune. Celle-ci serait obligatoirement comblée par un appareil étranger si des décisions devaient tarder.

Les études de marché, les définitions techniques là encore sont réalisées et, puisqu'il s'agit d'une opération bénéfique à nos exportations, son projet mérite un examen plus approfondi.

N'oublions pas que les cycles d'études sont longs pour la mise au point d'un appareil moderne et pénétrons-nous de l'idée qu'ils n'ont de sens que dans la mesure où ils sont suivis de séries importantes. Nos seuls besoins nationaux ne suffiront pas à les justifier.

Toutes ces considérations nous incitent à être présents dans les compétitions sur les marchés extérieurs. Les propositions préparées par nos industriels ne relèvent pas du domaine des spéculations faciles. Elles prennent racine dans l'existence de besoins existants et suffisamment exprimés pour que les solutions hardies et bien adaptées soient en fin de compte bénéfiques à notre économie.

J'ai déjà, il y a deux ans, présenté dans un rapport spécial certaines observations au sujet du financement des investissements et de l'aide à l'exportation pour une industrie à l'avant-garde de la technique, dans un secteur qui doit constamment

adapter ses moyens d'études, d'essais, de production à la rapidité des progrès.

Il est nécessaire que cette industrie procède à des investissements excédant les amortissements annuels. Mais, quand il y a possibilité financière, il y a aussi hésitation à prendre des risques parfois trop lourds.

L'Etat, dans de nombreux cas, devrait intervenir, aussi bien pour créer des immobilisations corporelles et incorporelles que pour faire prévaloir les politiques industrielles fixées par le Gouvernement et prévues à la planification.

En réalité, l'amenuisement des crédits budgétaires destinés à cet objet implique des conséquences qui risquent d'être fâcheuses pour le niveau qualitatif du potentiel industriel, comme pour l'exécution de la planification.

C'est un large financement des investissements, dans le cadre d'un compte spécial du Trésor géré par l'Etat, qui serait une heureuse solution.

L'expérience que nous avons des ventes à l'étranger nous a conduits à la mise en place d'un potentiel important que l'on ne peut laisser se dévaluer.

Les services après vente — notion qui commence à faire son chemin dans l'économie française — se sont, en effet, développés de façon heureuse, en particulier à travers la Société Sud-Aviation.

Mais ces mesures ne suffisent pas. Il faut que l'Etat facilite l'exportation des matériels. Des garanties doivent être données contre une hausse excessive des prix de revient. Il convient également qu'une politique de crédit à longue durée et à des taux relativement faibles puisse être étudiée.

J'évoquerai également l'importance qu'il y a pour l'Etat à encourager ces entreprises par certaines commandes de nature à dégeler les marchés extérieurs. Ces développements montrent que ces aides à l'exportation ne peuvent trouver leur place ailleurs que dans la politique industrielle du Gouvernement.

Dès lors qu'elles mettent à la charge de l'Etat des risques parfois très importants, elles n'auront de justification que dans la mesure où elles permettront de mieux utiliser un potentiel de qualité au bénéfice de toute la nation.

La planification implique des choix, et mon intervention a voulu témoigner de la foi que j'ai dans une industrie de pointe, riche en bureaux d'études, en équipes de fabrication solides et forte des résultats spectaculaires obtenus depuis 1945. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. M. Brousset renonce à la parole. Je l'en remercie.

La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le Premier ministre, vous avez souligné l'importance primordiale de l'aménagement du territoire.

C'est sur ce point précis que je voudrais présenter deux ordres de réflexions.

Je parlerai, en effet, de la liaison Rhin-Rhône et de l'équilibre de Paris par le développement de la vie provinciale.

Inscrire dans le Plan, pour la liaison Rhin-Rhône, un total de 532 millions de francs dont 224 millions constituent un simple report du IV^e Plan et 100 millions de subvention à l'aménagement du Rhône pour couvrir ce que la production d'énergie électrique ne rend plus rentable, c'est se contenter d'avoir tout au plus amorcé pour moins d'un dixième en dix ans — c'est-à-dire de 1961 à 1970 — le programme de cette liaison cependant urgente.

C'est dire qu'il faudrait au moins dix plans successifs de cinq ans pour parvenir à achever les aménagements prévus.

La continuité de vue devant être notre règle, les travaux à effectuer sur les voies navigables de l'Est français ne seront que la suite et le couronnement des magnifiques aménagements que notre pays a déjà réalisés et qu'il poursuit sur le Rhin, la Moselle et le Rhône. Ces aménagements perdraient leur signification et la plus grande partie de leur utilité s'ils n'étaient justifiés et parachevés par une voie navigable à gabarit européen.

Comme l'a dit le chef de l'Etat lors de l'inauguration de la canalisation de la Moselle, la liaison fluviale Rhin-Rhône est véritablement « la clé de voûte d'une grande réorganisation du point de vue national et européen ».

L'aménagement du territoire français et l'équipement du sillon Rhin-Rhône comportent des réalisations diverses pour des raisons convergentes.

D'abord, la voie d'eau n'apporte pas seulement le trafic lourd, mais aussi une matière première de plus en plus rare, l'eau précisément. Ensuite, les populations et les industries se concen-

trement dans les vallées, le long des voies d'eau qui ont un pouvoir d'incitation industrielle certain. Enfin, cette réalisation constitue véritablement une grande œuvre indispensable.

Nous devrions donc concevoir un programme décennal, afin d'amorcer dans le V^e Plan la construction d'un plus grand nombre d'ouvrages et d'achever, dès la fin du VI^e Plan, l'ensemble des ouvrages prévus, notamment la mise en navigabilité du Rhône, l'aménagement de zones portuaires, industrielles et urbaines, la construction d'autoroutes et d'équipements ferroviaires.

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. Pierre-Bernard Cousté. D'autre part, je ne crois pas qu'il faille partager la crainte de M. Lemaire. Le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges indiquait, en effet, qu'il ne fallait pas, la croissance de la population de Paris ne pouvant être stoppée, recommencer en province l'erreur de Paris.

A cet égard, le Plan propose une politique d'équilibre à la croissance de la région parisienne. Or cette politique, à travers les métropoles régionales et plus précisément à travers les métropoles d'équilibre, pour reprendre l'expression de M. Olivier Guichard à cette tribune, me paraît favorable.

Par là même, les mesures nouvelles présentées dans le Plan me semblent devoir être approuvées. En effet, elles établissent une meilleure répartition des activités et des équipements entre Paris et les métropoles provinciales, incitant même les services de l'Etat à se décentraliser et les entreprises privées à utiliser les nouveaux centres directionnels que de grandes villes, notamment Lyon, dans le quartier de la Part-Dieu, se préparent à construire.

Dans ce cas, il faut consentir un effort d'équipement en logements. Une dotation spéciale en logements financés est prévue pour les métropoles d'équilibre. Il faut aussi faire un effort pour les transports en commun. Les études pour les métros de Lyon et de Marseille sont en bonne voie. J'espère que la réalisation interviendra avant le terme du Plan, au moins pour Lyon où les travaux d'études sont assez avancés.

Enfin, je me réjouis qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Plan tende à réduire le pourcentage des effectifs des étudiants inscrits à l'université de Paris. Il est, en effet, prévu que le pourcentage sera ramené à 26 p. 100 en 1973, alors qu'il était de 41 p. 100 en 1954 et de 33 p. 100 en 1964.

Il faut aussi orienter l'urbanisation en créant un « réseau urbain hiérarchisé », c'est-à-dire tendre à l'affectation harmonieuse des sols, aux zones d'habitation, aux zones industrielles, aux espaces verts et aux communications, en ayant la préoccupation constante de relier entre eux les plans séparés de développement des villes existantes ou à créer dans la région considérée.

Il est bien certain qu'il faut, pour réaliser un tel programme, des moyens d'études renforcés.

L'urbanisme doit devenir une véritable discipline d'action.

C'est dans ce sens que je considère comme bon l'exemple de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne compte tenu des moyens matériels et des hommes qualifiés dont il dispose.

La création de nouvelles agences d'urbanisme est prévue par le Plan. Mais pour quelles agglomérations ? Et sous quelle forme ? Quelles seront leurs compétences, leurs moyens notamment par rapport au plan d'aménagement et d'organisation générale dont nous savons l'importance pour la région Rhône-Alpes ?

La « communauté d'agglomération », expression nouvelle que j'ai trouvée dans le Plan, devrait permettre une organisation mieux adaptée à l'aménagement, à l'équipement et à la gestion administrative de chaque agglomération. Cette « communauté d'agglomération » s'avère indispensable lorsque des questions de limites départementales se posent, comme entre le Rhône, l'Isère et l'Ain. Il serait intéressant, pour nous, de savoir ce que le Gouvernement entend faire à l'égard de cette « communauté d'agglomération ». Entend-il déposer des textes et les soumettre au Parlement ? Dans l'affirmative, peut-on raisonnablement penser que cela interviendra dans un avenir proche ?

Dans le même sens, je voudrais savoir si les villes nouvelles envisagées, non seulement dans la région de Paris, mais aussi au voisinage de Marseille et de Lyon, sont déjà inscrites sur le terrain et si elles seront liées, en ce qui concerne notre région Rhône-Alpes, au déplacement d'ailleurs non souhaité de l'aérodrome de Lyon-Bron.

C'est pourquoi je pense que la politique d'équilibre de la croissance urbaine et d'aménagement du territoire devrait permettre le renforcement de l'unité nationale en réduisant l'opposition de Paris et de la province. De même, la politique de

développement harmonisé des régions devrait permettre à celles-ci d'assurer leur avenir en Europe. Unité nationale et union européenne, grâce au Plan que nous allons voter, progresseront heureusement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Mesdames, messieurs, dans le court laps de temps qui m'est imparti je voudrais insister sur l'exécution du Plan en matière de logements sociaux en France.

Vous savez, monsieur le Premier ministre, combien ces besoins sont urgents. Vous en connaissez l'ampleur. En effet, 12 à 15 millions de personnes sont actuellement mal logées et 60 à 75 p. 100 d'entre elles appartiennent à des familles aux ressources modestes ou très modestes, comprises entre 40.000 et 75.000 anciens francs par mois, sans compter les allocations familiales.

De plus, vous savez qu'il y a urgence, car actuellement plus de 3.500.000 logements sont surpeuplés, notamment dans les villes. Qu'il s'agisse de centres régionaux en expansion ou de métropoles d'équilibre, une action concentrée et rapide sera donc nécessaire.

Je voudrais appeler votre attention sur un point précis. Si, chaque année, sur les 489.000 logements dont la construction est prévue en fin de Plan, vous voulez construire 260.000 logements sociaux, vous devez faire en sorte, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre de la construction, que le nombre des logements construits au titre du programme social de relogement et le nombre des Logécos correspondant à des prêts spéciaux du Crédit foncier, soient très nettement augmentés dans cette dotation globale.

On devrait construire 20.000 à 25.000 logements dans le cadre du programme social de relogement et 100.000 Logécos au moins devraient bénéficier, non pas de prêts différés du Crédit foncier, mais de prêts spéciaux ordinaires.

D'autre part, il faut aussi indiquer que, pour aboutir à ce résultat, il nous faudra dans l'ordre foncier, dans l'ordre technique et dans l'ordre financier, employer des méthodes quelque peu révolutionnaires. Il faudra pousser au développement des réserves foncières, grâce aux emprunts à court terme à la Caisse des dépôts et consignations et à de plus nombreuses interventions directes de l'Etat. Actuellement 15.000 hectares par an sont nécessaires et nous remarquons que, faute de crédits d'équipement suffisants, les deux tiers des terrains sont acquis, mais qu'un tiers seulement peut être mis à la disposition de la construction.

Là encore, l'Etat devra concentrer puissamment son action financière sur les équipements collectifs.

Il convient aussi de doter le Centre scientifique et technique du bâtiment des crédits qui lui seront nécessaires et suffisants pour combler le retard important que connaît le bâtiment dans le domaine de la recherche. En effet, la plupart de nos entreprises n'ont pas les dimensions voulues pour persévérer dans des recherches particulières.

Enfin, dans le domaine financier, n'hésitez pas à laisser le Crédit foncier de France augmenter progressivement ses emprunts. Pourquoi ne pas dépasser très sensiblement le chiffre annuel ordinaire de 125 milliards de francs ? Permettons au Crédit foncier qui jouit d'une excellente réputation auprès des épargnants, de drainer davantage l'épargne privée.

Pourquoi ne pas encourager l'épargne à se placer mieux, grâce à une indexation sur le salaire minimum interprofessionnel garanti, par exemple, et à condition que les prêts pour la construction soient consentis au taux abordable de 4 ou 4,5 p. 100 ?

Voilà un effort de simplification et de concentration qu'il faudra entreprendre si l'on veut donner au V^e Plan une meilleure efficacité en matière de logements.

La répartition géographique, monsieur le Premier ministre, ne devra pas être opérée seulement en fonction de la projection dans l'avenir de statistiques trop anciennes en ce qui concerne nos cités, mais suivant une carte géographique de la France établie avec précision. Celle-ci devra tenir compte des demandes justifiées et contrôlées enregistrées dans tous les centres urbains, ainsi que des demandes de permis de construire déposées aux délégations départementales du ministère de la construction.

Ainsi, vous passerez progressivement d'un rythme de répartition géographique correspondant à d'anciennes stagnations ou à des expansions limitées, à un rythme de répartition plus conforme aux besoins réels nés de l'expansion économique ou encore de la volonté justifiée des régions.

Pour la région du Centre par exemple, le budget de 1966 prévoit la construction de 11.700 logements, alors que 25.000 demandes de permis de construire sont aujourd'hui déposées. Il y a là une distorsion que seule une action en profondeur permettra de corriger.

Voilà donc, monsieur le Premier ministre, quelques suggestions à la fois concrètes et générales, que la connaissance progressive du problème de la construction me permet de vous présenter.

Ce soir, je voterai pour le projet de loi portant approbation du V^e Plan, car il correspond à un effort sérieux de toute la nation. Mais que les principales suggestions que je vous ai présentées puissent être, sinon retenues, du moins examinées sérieusement. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. de Rocca Serra.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Monsieur le Premier ministre, il peut paraître déplacé, au cours d'un débat d'une telle ampleur, d'évoquer des cas particuliers.

Si je m'enhardis à le faire en ce qui concerne mon département, c'est que le sujet présente un véritable intérêt national, non seulement par sa dimension, mais aussi par l'acuité, par l'urgence et par la spécificité des problèmes qu'il pose dans le cadre du V^e Plan.

Si je m'y crois autorisé, c'est que le projet de loi en discussion indique, parmi les actions spécifiques qui seront entreprises dans certains zones, que le département de la Corse fera l'objet d'un effort particulier en vue de son développement économique.

La prise de conscience de cette situation originale, déjà inscrite dans le plan d'action régionale de 1947, est ainsi consacrée de nouveau dans le V^e Plan. Il s'agit donc de savoir quels objectifs ont été précisés et retenus pour 1970, quelles actions ont été définies. Il s'agit aussi et surtout de savoir si les moyens d'exécution pourront conserver le rythme et l'ampleur nécessaires dans le cadre de la vingtième région de programme, au sein de laquelle ils sont insérés. C'est là, en réalité, que se situent nos plus vives préoccupations.

En dépit d'une accentuation du courant touristique, d'un renouveau agricole certain, lié en grande partie à l'implantation des rapatriés, malgré la présence de deux sociétés d'aménagement, la dégradation de l'économie insulaire se poursuit à un rythme constant, contrastant étrangement avec l'essor constaté dans les îles voisines de la Méditerranée occidentale.

Je n'en veux pour preuve que l'exode persistant des jeunes, la disparition des deux dernières entreprises industrielles, le déficit alarmant de la balance commerciale. Les quelques indices favorables traduisent bien plus un relèvement artificiel et précaire des revenus individuels qu'une progression de la production, qu'un équilibre de l'économie départementale.

L'insularité tient la Corse à l'écart des sources nationales d'énergie, des grands investissements publics : autoroutes, S. N. C. F., universités, établissements de recherche scientifique, équipements culturels ; cette insularité détourne d'elle le courant des investissements privés, des investissements productifs.

Ce département n'est pas concerné directement par le développement de l'industrie de la région à laquelle il appartient. Il ne bénéficiera que dans une très faible mesure du rayonnement que Marseille exercera demain, en sa qualité de métropole d'équilibre.

Sans pousser plus loin cette analyse, je suis conduit à rappeler que, dans le cadre du V^e Plan, le département que je représente devra bénéficier d'une politique originale d'aménagement, d'aides financières particulières et de mesures administratives mieux adaptées.

L'exploitation de ses richesses touristiques, forestières ou agricoles, de ses vocations naturelles, en somme, nécessite des mesures exceptionnelles de rattrapage et de rééquilibrage, un effort soutenu dans plusieurs domaines essentiels, les liaisons extérieures, les équipements de base et aussi des mesures d'incitation au développement économique.

Je limiterai mon propos à mettre l'accent sur ce qui me semble le plus urgent et prioritaire, et d'abord sur les liaisons maritimes, dont la fluidité et le coût devraient être sans cesse améliorés, afin que, dans la perspective d'une libération des échanges, la Corse demeure dans l'orbite économique de la France.

Autres mesures indispensables : la réfection, l'élargissement et la modernisation du réseau routier, qui est, chacun le sait, le plus délabré et le plus insuffisant de tous ceux des départements français ; j'insiste, d'autre part, sur l'importance des investissements concernant l'aménagement de ports de plaisance et de ports de commerce, les équipements scolaires, la formation professionnelle, la vulgarisation agricole, les équipements hydrauliques, la « reforestation », les télécommunications ; sur la nécessité d'une participation accrue du crédit hôtelier et du crédit agricole. Je ferai une mention spéciale de l'intérêt que présenterait un assouplissement de la réglementation en matière

de primes de développement, qui permettrait l'implantation d'industries légères.

J'insiste sur deux aspects plus particuliers de ces problèmes.

Le caractère montagneux de notre île, son cloisonnement, la difficulté des communications intérieures exigent que l'action soit diversifiée, qu'elle ne soit pas limitée à quelques rares pôles de développement sur le littoral.

D'autre part, j'exprime la crainte que certaines opérations ne subissent des « accidents de parcours », dans la mesure où elles seront, dans le cadre de la vingtième région, en concurrence avec d'autres investissements dont la rentabilité immédiate serait considérée plus favorablement.

Cela confirmerait combien il est regrettable que la Corse n'ait pas été érigée en région de programme.

Cela implique, en tout cas, que soit prévu en faveur de la région Provence-Côte d'Azur-Corse un accroissement des dotations originales, qui permettrait sans encombre la réalisation des travaux d'équipement qui conditionnent le relèvement de son département insulaire.

J'ai parlé de rentabilité. Comment pourrait-on mettre en doute l'intérêt que présente pour le pays tout entier l'exploitation d'un gisement touristique d'une telle richesse, sans qu'il soit besoin, pour cela, de se référer au récent fléchissement de notre balance touristique et à l'essor que connaissent, dans ce domaine, d'autres îles de la Méditerranée ?

Pour terminer, monsieur le Premier ministre, je souligne que ce département a pris conscience de ses chances de développement. Il attend du Gouvernement une aide soutenue, dans le cadre du V^e Plan, afin de pouvoir — et c'est une légitime ambition — contribuer à son tour à la prospérité nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je me permettrai seulement de formuler quelques remarques afin d'appuyer et de préciser encore davantage certaines nécessités et certaines craintes sur lesquelles mes collègues des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont déjà appelé votre attention.

Ce serait nier l'évidence que de ne pas voir que la situation économique de l'Alsace mérite une considération particulière, peut-être même plus importante que celle dont elle est l'objet dans les documents et dans les orientations du V^e Plan.

Notre région est, en effet, une province frontière, et elle est contrainte, quotidiennement, de comparer son économie à celle du pays voisin, laquelle est mieux équipée, plus concentrée et aussi, on doit le dire, souvent plus entreprenante.

La situation de marche frontière qu'occupe l'Alsace a été, dans un passé encore récent, l'occasion de maintes difficultés politiques. Ces difficultés risquent de se retrouver dans le domaine économique, sous une forme pacifique, mais plus insidieuse et, en fin de compte, tout aussi dangereuse.

Le V^e Plan s'est proposé, avec raison, d'amorcer entre les régions françaises un rééquipement libre qui justifie un effort particulier dans des régions qui risquaient d'être vouées à l'abandon.

Nous avons cependant le droit d'estimer que, dans le cas de l'Alsace, des circonstances particulières, en partie politiques, justifient également un effort spécial et que, dans cette région, une politique économique consiste à faire face aux difficultés humaines, comme, d'ailleurs, à surmonter les obstacles naturels.

C'est pourquoi je me permets d'insister sur ce que souhaitent et exigent ses populations.

En premier lieu, il faut donner au Marché commun toute son efficacité.

Il a permis à la France d'accomplir d'importants progrès, grâce au redressement financier et à la stabilité politique. Pour nous, il est du plus haut intérêt que la Communauté économique européenne poursuive sa marche en avant, et notamment qu'une politique agricole commune devienne rapidement une réalité.

En deuxième lieu, il importe de favoriser les liaisons régionales. Cette préoccupation rejoint l'une des tendances affirmées dans le V^e Plan, à savoir l'amélioration des communications entre métropoles et la prolongation des grands itinéraires européens vers l'intérieur du pays.

Pour l'Alsace, il y a la nécessité, chaque jour plus évidente, d'affranchir son économie de sa dépendance croissante de l'économie allemande, en la reliant plus étroitement avec les autres parties du territoire national.

L'Alsace est le centre de l'Europe des Six, en bordure du Rhin, principale artère économique de la Communauté. L'avantage de cette proposition paraît immense si l'on considère que

c'est au long de l'axe rhénan que s'exerce et s'exercera de plus en plus la compétition principale au sein du Marché commun.

On a dit avec raison, à cette tribune, que l'Alsace est, en effet, la seule province rhénane française, au moment où le Rhin devient l'axe essentiel de l'économie européenne.

Construire l'axe Rhin-Rhône serait le meilleur moyen de l'ancrer dans l'économie française, tout en servant sa vocation européenne. Si des milliers de travailleurs franchissent tous les jours la frontière pour aller travailler en Allemagne, cela marque un déséquilibre de structure entre notre région et le pays de Bade-Wurtemberg qui est une des régions les plus dynamiques de l'Allemagne fédérale. Il ne faut pas oublier que, de 1947 à 1962, dans le pays de Bade-Wurtemberg, le chiffre de la population occupée est passé de 505.000 à 1.452.000, tandis qu'en Alsace il s'est élevé de 192.000 à 197.000 pendant la même période.

La participation à l'économie de l'Allemagne n'est pas sans danger, si elle n'est pas compensée par un rattachement à l'économie française, plus étroit que celui qui existe actuellement, et cela par le moyen des infrastructures des voies fluviales, des routes et des télécommunications.

En troisième lieu, il est urgent d'implanter dans cette région l'une ou l'autre grande industrie.

Pour la période de 1966 à 1970, il sera nécessaire de prévoir la création de quelque 30.000 emplois industriels. Or les industries traditionnelles de l'Alsace — textile, potasse — sont en régression ou en stagnation ; leur redressement, à supposer qu'il soit accompli, ne peut les ramener à un niveau supérieur, encore moins les faire progresser. C'est donc à des industries nouvelles de prendre la relève à cet égard.

Seule une industrie importante peut susciter des emplois — qui sont nécessaires pour absorber les nouvelles classes de main-d'œuvre — et fournir un débouché suffisant à l'énergie produite sur place, notamment aux raffineries.

Cela se révèle d'autant plus indispensable que d'importants travaux d'électrification ont été réalisés le long du Rhin et que des zones industrielles, au prix d'énormes dépenses d'équipement, ont été créées le long du canal d'Alsace, sans que l'on ait trouvé, jusqu'à présent, des industries pour s'y implanter.

Il importe également de maintenir des activités économiques dans les villes secondaires, car l'Alsace a l'heureuse fortune de posséder un réseau dense de petites villes secondaires qui assurent une occupation presque totale du territoire.

De même, il faut provoquer la modernisation du monde rural, en créant de nouvelles activités pour les jeunes, des axes d'efforts, tels que la formation des agriculteurs, la vulgarisation des techniques et l'accélération du remembrement.

Enfin, il convient d'étendre et d'approfondir les efforts sur les plans de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la culture, du tourisme et des loisirs. Il y a souvent lieu de regretter que leur réalisation relève de six ministères différents et d'administrations telles que celles de l'aménagement du territoire et du tourisme. Une coordination efficace serait bien plus nécessaire, et cela au niveau le plus élevé, si l'on veut rattraper le retard considérable que connaissent certaines régions de France quand on les compare à d'autres pays d'Europe, car les besoins des hommes doivent souvent passer avant certains critères financiers.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les considérations et les exigences qu'il m'a semblé indispensable de rappeler, si le V^e Plan doit répondre aux aspirations, à la volonté de la population et de la jeunesse de notre région, et si l'Alsace doit devenir l'instrument vital qui permettra à l'économie française de conquérir sa place dans l'économie européenne. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Sabatier. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. Guy Sabatier. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il y a toujours et en tout un premier et un dernier. Dernier orateur inscrit, je tiens à vous rassurer : j'essaierai d'être le premier par la concision. (Sourires.)

M. Raymond Mondon. Les derniers sont les premiers !

M. Guy Sabatier. Je voudrais en quelques mots, étant membre de la majorité, évoquer les explications agressives et décevantes de certains membres de l'opposition.

Leur argument essentiel a consisté, en effet, à soutenir que le V^e Plan est sans valeur, parce qu'il repose sur des incertitudes telles que celles du Marché commun, de la croissance économique et du niveau des prix, comme si tous les plans, à toutes les époques et dans tous les pays, ne reposaient pas sur des incertitudes.

Toute prévision économique est fondée sur des faits, sur des données et sur des hypothèses, que le hasard se plaît à bouleverser.

L'insuccès du Marché commun n'est ni moins probable, ni plus probable qu'un conflit armé, quelque part dans le monde, qui perturberait les marchés, ou qu'un subit progrès technique comme on en a connu ces dernières années, qui remet tout en cause dans un secteur de production, ou qu'une crise économique partielle, locale ou générale.

Il est vain et même peu sérieux de contester la valeur du V^e Plan, sous prétexte qu'à son départ il comporte des aléas.

C'est, au surplus, oublier un peu vite que les plans de la IV^e République, pourtant menés cahin-caha jusqu'à leur terme, étaient liés à des incertitudes — combien plus profondes et graves, celles-là — qui s'appelaient l'inflation galopante, l'instabilité chronique, qui débouchaient sur l'aventure que nous avons de justesse évitée et sur la faillite dont on a connu les premiers et tragiques symptômes.

Un plan est non pas un théorème, mais une perspective. Si les données changent en cours de route, assurément, il faut parfois modifier les méthodes pour atteindre les mêmes objectifs.

Mais ce n'est pas parce qu'il est possible de modifier ultérieurement les données qu'il faut, au départ, abandonner les objectifs, l'étude des moyens pour y parvenir et encore moins la volonté, retracée dans les lignes du Plan, d'atteindre les résultats souhaités.

D'ailleurs, si nous éprouvions, il y a quelque temps, des craintes à l'égard du Marché commun, elles se sont dissipées ces jours derniers. Et depuis hier soir, à vingt heures, je suis, comme vous tous, convaincu qu'il réussira. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Le deuxième argument des détracteurs occasionnels du V^e Plan est aussi peu valable. Il consiste à prétendre que ce Plan ne contient pas les moyens ou solutions qui permettront d'atteindre les objectifs proposés.

Je dirai tout d'abord que, pour la nécessité de leur raisonnement, les responsables du Plan ont énoncé de nombreuses solutions, telles que la réforme des taxes indirectes, la notion fiscale du bénéfice mondial, l'allongement de certains prêts, l'épargne-logement, l'utilisation du prêt-bail, et j'en passe.

Mais je dirai surtout qu'un plan n'est pas et ne doit pas être, à mon sens, un catalogue de recettes. Il doit être un ensemble de choix, de directions et de décisions d'action.

Le V^e Plan, par exemple, décide qu'un but à atteindre est le financement de l'expansion. Il choisit ensuite, comme moyen pour y parvenir, l'encouragement de l'épargne. Mais les mesures pratiques pour favoriser cet encouragement, il n'a pas à les énoncer. Car nul ne peut dire de façon certaine de quoi demain sera fait, quelle sera, dans un an, dans deux ans ou dans trois ans, la meilleure méthode à utiliser, compte tenu du moment, de la conjoncture et de l'évolution des esprits.

Je dirai enfin qu'il est pour le moins paradoxal d'entendre les orateurs de l'opposition déplorer l'insuffisance des mesures énoncées par le Plan, alors qu'eux-mêmes n'en énoncent aucune.

Qu'il s'agisse d'exportation, de croissance économique ou de niveau des prix, ces orateurs critiquent abondamment, mais ne formulent aucune suggestion, ne font aucune proposition. Il faut dire à leur décharge qu'ils sont mal placés pour donner des conseils !

Quand hier j'entendais M. Maurice Faure se lamenter au sujet des crédits de l'éducation nationale, je croyais rêver. Car enfin, le budget actuel du ministère de l'éducation nationale est exactement le triple de ce qu'il était en 1957, quand M. Maurice Faure était au gouvernement !

Quand hier j'entendais M. Maurice Faure regretter que la balance commerciale ait été, en 1964, en très léger déséquilibre, oubliant d'ailleurs le solde positif de l'année précédente et celui — très probable — de la présente année, je croyais rêver, car enfin, ainsi que le rappelait cet après-midi M. le ministre des finances et des affaires économiques, cette même balance commerciale accusait, en 1957, alors que M. Maurice Faure était au gouvernement, un déficit de 17 p. 100.

Quand hier j'entendais M. Maurice Faure parler de la hausse des prix, je croyais toujours rêver ; car enfin, en 1957, quand M. Maurice Faure était au Gouvernement et peut-être dans les nuages, la hausse des prix fut en six mois de 7 p. 100, soit un rythme annuel de 14 p. 100.

Messieurs de l'opposition, vous qui avez eu des responsabilités à la tête de la France...

M. Lionel de Tinguy. Il y avait aussi nombre de membres du Gouvernement actuel !

M. Guy Sabatier. Oui, mais ceux-là ne critiquent pas aujourd'hui ! (*Sourires.*)

Je disais que vous, qui vous êtes trouvés en 1958, au bord de l'abîme, je comprends que vous soyez discrets dans vos propositions ; mais de grâce, soyez modestes et réservés dans vos critiques !

Le troisième argument de ceux qui ne voteront pas, semble-t-il, le projet de loi portant approbation du V^e Plan, est assez curieux. Ceux-là déplorent que les objectifs, selon la propre expression de M. Montalat, ne soient pas garantis.

Comme si un gouvernement quelconque avait, en cette matière, la possibilité de garantir quoi que ce soit ! Bien entendu à l'égard du Plan, comme on le rappelait hier et selon la parole du Président de la République, l'Etat a une ardente obligation. Mais cette obligation est uniquement celle de tout faire pour atteindre les objectifs sans jamais pouvoir à l'avance assurer le succès.

M. Arthur Ramette. Après moi le déluge !

M. le président. Monsieur Ramette, n'interrompez pas !

M. Guy Sabatier. En terminant, je présenterai deux suggestions. Etant donné que l'adhésion populaire est nécessaire pour le succès du V^e Plan, étant donné aussi que le Plan est une opération, à mon sens autant psychologique qu'économique, ne serait-il pas possible, monsieur le Premier ministre, d'en vulgariser les grandes lignes et les objectifs, notamment à l'intention de ceux — et ils sont nombreux — qui chaque matin se contentent de lire les grandes lignes des journaux ?

Par ailleurs, ne serait-il pas possible que chaque année les rapporteurs des différents budgets soient saisis des éléments relatifs à l'avancement du Plan afin que s'instaure un contrôle et que s'établisse une atmosphère de cohésion, de coopération autour de cette œuvre nationale ?

Monsieur le Premier ministre, vous disiez que le V^e Plan devait être un acte de foi. Je suis convaincu que vous aviez parfaitement raison en ce qui concerne les membres de la majorité ; mais en ce qui concerne les membres de l'opposition, ce devrait être un acte de contrition. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, je veux espérer que vous ne m'en voudrez pas si je ne réponds pas à tous les orateurs individuellement ; je vous demande aussi de m'excuser si mon propos, n'est pas parfaitement élaboré dans la forme, étant donné les conditions dans lesquelles j'ai dû préparer ces réponses.

J'essaierai de grouper, sous un certain nombre de rubriques, l'essentiel des observations qui ont été présentées et j'espère ne rien oublier d'important.

J'ai noté d'abord qu'un grand nombre des orateurs qui se sont succédé à la tribune se sont préoccupés des problèmes liés à la concentration urbaine et aux perspectives d'augmentation de la population urbaine.

Je dirai à ce propos, notamment à M. Paquet, que les perspectives énoncées en ce qui concerne l'augmentation de la population urbaine ne sont pas des objectifs, mais des prévisions. Dans certains cas d'ailleurs — il en est ainsi pour la croissance de la région parisienne — notre action peut consister à contrarier l'évolution à laquelle correspondent ces prévisions.

Mais leur probabilité est telle qu'elle nous contraint de prévoir le développement de l'urbanisation et, en conséquence, d'établir des plans d'urbanisation. C'est ce que nous avons fait pour la région parisienne en établissant son schéma directeur. C'est ce que nous sommes en train de préparer pour l'ensemble des métropoles dites d'équilibre et certaines grandes villes de France.

S'agissant de ces métropoles, comme d'ailleurs de la région parisienne, j'observe que les perspectives dans le cadre desquelles nous inscrivons cette urbanisation correspondent à un type de croissance urbaine tout à fait différent du mode de croissance traditionnel des villes sous une forme concentrique, avec une forte densité d'urbanisation. Au contraire, nous cherchons à étaler, à étendre le développement des zones urbaines dans l'espace. C'est le cas du schéma de la région parisienne, c'est également celui d'un certain nombre de métropoles d'équilibre, ainsi que le montrent les noms que nous leur avons donnés : Metz—Nancy—Thionville, Lyon—Saint-Etienne, Marseille—Aix-en-Provence—Arles—Fos, Nantes—Saint-Nazaire.

Cet étalement dans l'espace doit d'ailleurs contribuer notamment à résoudre, dans la région parisienne comme dans les

métropoles d'équilibre, le problème de la rareté des sols auquel plusieurs orateurs, M. Michel Debré notamment, attachent une très grande importance.

C'est dans un tel cadre que peut être entreprise l'implantation de villes nouvelles, dans la région parisienne et dans la région marseillaise.

Ce type de développement urbain est d'ailleurs favorisé, ainsi que la lecture du V^e Plan le fait apparaître, par l'accroissement considérable des investissements routiers prévu dans le Plan, comme par l'utilisation de modes de transport ultra-modernes et quelquefois révolutionnaires.

J'ajoute enfin que nous ne nous attachons pas, bien entendu, seulement à la région parisienne et aux métropoles d'équilibre. Tout cela est situé au sein d'une « armature urbaine hiérarchisée », pour reprendre les termes du Plan.

A cet égard, je ne citerai que quelques exemples ; mais que les villes qui ne seront pas citées ne croient pas pour autant qu'elles sont oubliées.

C'est ainsi que la métropole de Nantes—Saint-Nazaire est complétée par les villes de Rennes et de Brest, et que pour le développement de l'Ouest nous nous attachons particulièrement à des villes comme Caen, Le Mans, Tours. Quant à la région parisienne, nous y prévoyons le développement d'une ceinture de villes comme Rouen, Amiens, Reims, Troyes et Orléans.

Naturellement, en descendant dans la hiérarchie de cette armature urbaine, nous trouvons des villes moins importantes, mais ne croyez pas pour autant qu'elles soient oubliées ou négligées. Par exemple, l'inquiétude que M. Lemaire a manifestée peut être apaisée sur tous les points, car dans les prochaines années les crédits d'études destinés à ces villes de province de moyenne importance seront portés au double des crédits actuels consacrés au district de la région de Paris.

En même temps d'ailleurs que nous prévoyons cet effort en faveur des villes de moyenne importance, des capitales régionales ou des métropoles d'équilibre, nous poursuivons notre politique de décentralisation industrielle et de décentralisation des administrations et des moyens d'études.

C'est ainsi qu'existe, pour toutes les facultés de province, un plan qui répartit certaines spécialités touchant à la recherche ou, indirectement, à l'application industrielle. Cela doit permettre de faire de ces villes de facultés des centres de rayonnement ayant une valeur d'incitation et d'animation non seulement pour elles-mêmes, mais pour toute la région qu'elles peuvent attirer.

Du point de vue de la décentralisation universitaire je rappellerai le fait que la proportion des étudiants dans l'enseignement supérieur à Paris était en 1954 de 41 p. 100, qu'elle était en 1964 de 33 p. 100 et qu'elle sera en 1970 de 28 p. 100.

Le deuxième point que je voudrais traiter est celui des structures industrielles.

Presque tous les orateurs ont souligné l'importance des problèmes de la compétitivité de notre industrie. M. Fanton, notamment, en a longuement parlé.

Ils ont souligné que c'était là un problème de quantité et de qualité et, ainsi que l'avait dit M. le commissaire général du Plan, un problème de dimension.

Mais s'agissant de la dimension des entreprises, il faut s'entendre. La dimension des industries, ce n'est pas tellement — comme on le croit souvent — la dimension des unités de production, la dimension technique ; c'est avant tout la dimension financière.

Le vrai problème des industries françaises, c'est que les groupes, mêmes les plus importants, n'ont pas la capacité nécessaire pour effectuer les investissements qu'exigent une expansion et un renouvellement constant des techniques et qu'elles n'ont pas, à plus forte raison, les réserves financières que supposerait une lutte contre le dumping des grandes entreprises internationales, à la suite de l'ouverture de nos frontières.

C'est donc sur cette dimension financière que l'effort doit porter avant tout, mais c'est également sur le développement de ce qu'on a appelé la « qualité ». En effet, il est évident que les unités techniques les meilleures ne sont pas forcément les plus grandes ; ce sont celles qui, par leur qualité, c'est-à-dire par la mise à jour constante des progrès de la technique, doivent être capables, à coup sûr, de rivaliser avec n'importe quelle entreprise étrangère.

En ce domaine, nous devons agir. Or, agir ne signifie pas simplement lever des obstacles, même lorsqu'il s'agit du secteur privé et M. le ministre des finances a très bien expliqué les mesures que nous avons prises ou que nous envisageons de prendre à ce sujet. Agir ne signifie pas non plus forcément imposer, et d'ailleurs pour ce secteur je ne crois pas beaucoup

à l'efficacité de cette méthode. Mais, cela signifie, à coup sûr, inciter. Dans cette intention nous envisageons certaines mesures, notamment — ainsi que le Gouvernement l'a décidé et annoncé — la création auprès du Premier ministre, et présidé par lui, d'un comité interministériel qui aura précisément pour tâche de coordonner et de centraliser les moyens dont dispose l'Etat pour inciter à la concentration des entreprises pendant la durée du V^e Plan.

Ces moyens, dont dispose l'Etat, sont importants ; qu'il s'agisse de moyens juridiques, ou de moyens fiscaux ; qu'il s'agisse de l'autorité de l'Etat à l'égard de ses propres entreprises, lorsqu'il est l'Etat patron — nous venons d'en faire la démonstration récemment à propos du secteur pétrolier — lorsqu'il est l'Etat client — et très souvent l'Etat est le principal client de certaines entreprises, quelquefois presque le seul — enfin, lorsqu'il est l'Etat dirigeant le crédit, comme il en a les moyens.

Sur ce dernier point, par exemple, je dirai que, outre les moyens traditionnels d'utilisation du crédit, la manière dont le Gouvernement répartira, sur les propositions de M. le ministre des finances, le produit de l'emprunt de un milliard de francs émis en septembre dernier, sera un facteur d'incitation à la création d'entreprises importantes, modernes, concentrées.

Quant à la qualité, il s'agit avant tout du développement de la recherche, et pour cela bien entendu il faut inciter, là aussi, l'industrie privée à développer sa recherche. Mais il convient que l'Etat participe très largement à cet effort, d'autant plus qu'il est souvent le seul à pouvoir l'accomplir.

On a quelquefois critiqué notre politique de recherche et, ici même, hier, si je me souviens bien. Je voudrais simplement rappeler que notre enveloppe globale de la recherche est huit fois ce qu'elle était en 1958. En ce qui concerne la recherche fondamentale, pour le seul C. N. R. S. elle est sept fois plus importante qu'en 1958.

Ces chiffres ne comportent, il est vrai, ni la recherche spatiale, ni la recherche atomique, ni la recherche militaire. Mais sur ce point, j'ai entendu des affirmations tout à fait inexacts concernant la proportion de la recherche militaire.

En réalité, dans le budget de 1966 par exemple, l'enveloppe d'ensemble de la recherche civile croît en gros de quelque 15 p. 100, l'enveloppe de la recherche fondamentale, pour le C. N. R. S., augmente de 16 p. 100 par rapport à 1965, alors que celle de la recherche militaire, qui dépend de la direction des recherches et moyens d'essais est en légère diminution ; au surplus, par son volume, elle est sans commune mesure avec le reste de la recherche civile. Les crédits de recherches militaires du commissariat général à l'énergie atomique n'augmentent que de 6 p. 100.

Au total, la recherche militaire sous toutes ses formes, qui représentait 24 p. 100 de l'enveloppe de la recherche dans le budget de 1965, n'en représente plus que 22 p. 100 dans le budget de 1966.

De tout cet effort qui sera fait pour donner à quelques-unes de nos entreprises la possibilité d'atteindre la taille ou la qualité internationales, il ne faut pas déduire que les entreprises de moyenne importance, voire de petite importance, sont condamnées à disparaître. C'est absolument inexact. L'exemple américain nous prouve d'ailleurs que les entreprises moyennes, et mêmes petites, subsistent parfaitement aux côtés des grandes entreprises.

La dimension optima des entreprises n'est pas nécessairement la plus grande. Elle dépend tantôt des circonstances techniques, tantôt de données géographiques.

Les grandes entreprises ont besoin, autour d'elles, d'entreprises moyennes et petites, soit pour la sous-traitance, comme l'on dit, soit pour la complémentarité.

J'ajoute que l'existence de puissantes entreprises est en même temps une défense pour les petites et pour les moyennes, dans la mesure où ces grandes entreprises non seulement fournissent des commandes à leurs sous-traitants mais, en plus, par leur puissance, protègent la production nationale, dans un secteur donné, contre le dumping ou la concurrence de l'étranger et, par là même, facilitent le chemin ou font le chemin aux petites et moyennes entreprises nationales.

Nous en avons d'ailleurs la preuve. On a souvent parlé de la lutte des grands magasins contre le petit commerce. L'expérience prouve que, lorsque dans un quartier d'une grande ville, s'installe un grand magasin, le chiffre d'affaires des petits commerces avoisinants augmente.

Je dirai quelques mots de la décentralisation industrielle.

Sur ce point, je tiens à rassurer tous les orateurs qui ont manifesté leur crainte que la politique du Gouvernement ne fût en retrait par rapport à ce qu'elle a été dans le passé. Il n'en est rien ! Bien entendu, cette politique continue ; certes, la décen-

tralisation industrielle a été légèrement ralentie ces temps derniers : cette constatation est l'effet du ralentissement de certains investissements comme l'a expliqué M. le commissaire général du Plan ; mais elle doit reprendre.

L'Etat sur ce point n'a pas modifié sa politique et il la poursuivra.

Il la développe, d'ailleurs, et il l'a manifesté lorsque, par exemple, s'agissant d'une grande entreprise nationale, nous avons fait en sorte que ses développements se fassent, d'une part, au Havre et, d'autre part, pour des filiales, à Nantes et à Lorient.

Le secteur privé est quelquefois difficile à orienter. C'est exact.

Nous avons mis en pratique une réforme du régime des aides, réforme qui a pour principal objet de supprimer l'arbitraire de la décision coup par coup et de permettre aux industriels candidats à la décentralisation de savoir quelles étaient les conditions exactes de l'aide qu'ils pouvaient recevoir.

Nous revisons à l'heure actuelle ce régime des aides, non pas bien sûr dans son principe qui consiste à supprimer le coup par coup, mais dans certaines de ses caractéristiques ; au début de 1966, nous serons amenés à édicter, en cette matière, certaines modifications, manifestant ainsi notre volonté de renforcer la politique de décentralisation.

J'en viens à un troisième point de mon exposé, qui concerne l'agriculture et, accessoirement, l'incidence du Marché commun sur les problèmes agricoles.

Tout d'abord, il faut admettre — et tout le monde s'en est aperçu — que notre agriculture est surabondante, c'est-à-dire qu'elle est capable de fournir infiniment plus que la nourriture des Français. Je dis tout de suite à M. Michel Debré qu'il n'est pas dans notre pensée de pratiquer le moindre malthusianisme, en matière agricole, pas plus d'ailleurs qu'en matière de natalité et, je le dis au passage, nous sommes bien résolus à continuer de pratiquer une politique familiale.

Mais s'agissant de l'agriculture, il ne faut pas non plus de malthusianisme. Il faut jurer à plein profit de notre sol et de notre climat et, du même coup, se tourner résolument vers l'exportation.

Se tourner résolument vers l'exportation, c'est orienter la production vers les denrées qui sont exportables à des prix rémunérateurs. Cela suppose donc, à coup sûr, des réformes dans la structure des entreprises agricoles, dans la production et dans la commercialisation. Et j'ai entendu avec intérêt quelques-unes des remarques formulées à ce sujet, par M. Terrenoire notamment. Cela suppose également une politique d'investissement. Les investissements constituent un élément très important en matière agricole. C'est pourquoi la commission de financement près du commissaire général du Plan, qui va entreprendre prochainement l'étude du financement des différents secteurs, commencera par le secteur agricole.

Tout cela est vrai, que le Marché commun offre ou non des perspectives favorables à court terme. Mais je veux, à ce sujet, préciser encore une fois ma pensée.

Le Marché commun a été présenté par un certain nombre d'orateurs comme la base du Plan.

Ainsi que l'a dit fort justement M. Sabatier, le Marché commun est une des hypothèses de base du Plan, mais il n'est point la base du Plan. Le Plan comporte bien d'autres hypothèses qui sont également importantes et quelquefois plus. Je songe, par exemple, au maintien de l'augmentation des salaires dans des limites compatibles avec la stabilité des prix industriels, au maintien de l'équilibre des finances publiques, à la reprise sur la consommation au profit de l'épargne. Et j'avoue m'étonner que les orateurs, en particulier ceux de l'opposition, qui ont tellement insisté auprès de moi pour assurer à tout prix la base du Marché commun, aient beaucoup moins parlé de la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour consolider d'autres bases non moins essentielles.

Je le répète : je souhaite très sincèrement que la Communauté économique européenne parvienne à son terme. Mais — je le souligne — l'échec n'aurait pour résultat essentiel et immédiat que d'aggraver la charge budgétaire dans des proportions sans doute importantes mais qui, comparées à l'équilibre général de l'emploi de nos ressources, resteraient néanmoins marginales.

On ne doit jamais dire ni penser qu'il n'y a aucune autre solution en dehors du succès d'une négociation car c'est se condamner à accepter les conditions des partenaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Au surplus, on nous a opposé avec beaucoup d'énergie des statistiques concernant les exportations. Nous avons même pu relever, dans les affirmations faites sur ce point, un certain

nombre de contradictions. C'est ainsi, par exemple, que M. Abelin nous a reproché d'interdire l'entrée des capitaux étrangers cependant que M. Maurice Faure — qui est absent ce soir et qui a eu d'ailleurs la courtoisie de m'en informer — disait, lui, que nous n'équilibrions notre balance des paiements que grâce à l'entrée des capitaux étrangers.

En fait, les recettes de la balance invisible sont très loin de ne correspondre qu'à l'entrée des capitaux étrangers.

Si le déséquilibre de notre balance commerciale proprement dite a pu apparaître passagèrement en 1964 — c'était d'ailleurs, précisément, un des signes de l'inflation naissante — il a disparu aujourd'hui et, ainsi que l'a rappelé M. le ministre des finances, nous avons, pour 1965, une couverture de 96 p. 100 ce qui, compte tenu de nos méthodes de calcul, représente plus que l'équilibre.

J'ajoute d'ailleurs qu'il est intéressant de noter que notre commerce extérieur se caractérise actuellement non pas par la diminution des importations, mais par la croissance des exportations.

Quant aux chiffres qui ont été avancés à cette tribune sur nos exportations vers le Marché commun, quant à ceux, aussi, qui sont imprimés dans des documents plus blancs d'apparence que francs d'arrière-pensées...

M. Michel Debré. Très bien !

M. le Premier ministre. ... ils relèvent véritablement plus de l'art du mensonge que de la statistique. (*Sourires.*)

M. Michel Debré. Très bien !

M. le Premier ministre. D'abord, on ne nous parle que des exportations ou du volume global du commerce avec les pays du Marché commun, mais on ignore le déficit.

Or, je me permets de le dire, la couverture de nos échanges avec les pays du Marché commun, qui était en 1959 de 112 p. 100 n'a été que de 93 p. 100 en 1964.

D'autre part, dans ces documents, on compare la Communauté économique européenne avec le reste du monde. Mais il se trouve que les Etats de la Communauté économique européenne sont d'abord nos voisins immédiats. Ce sont ensuite des pays développés et ils resteront développés de même qu'ils resteront nos voisins en tout état de cause. Il est donc normal qu'en période d'augmentation de nos échanges, grâce à la libéralisation que nous avons pu instituer, notre commerce avec ces pays croisse plus vite qu'avec d'autres pays dont le commerce est contingenté, comme c'est le cas pour tous les pays de l'Est, ou avec des pays très éloignés comme le Japon, ou avec des pays sous-développés. Mais si l'on considère nos échanges avec les pays voisins qui ne font pas partie de cette même Communauté économique européenne, l'éclairage est tout à fait modifié. J'ai comparé, par exemple, nos exportations en 1964 et nos exportations en 1959. Eh bien ! pour la Communauté économique européenne, l'augmentation est de 128 p. 100, ce qui est fort considérable. Avec la Suisse, figurez-vous, elle est de 144 p. 100. Avec l'Espagne, elle est de 359 p. 100. Et avec la Grande-Bretagne elle-même, malgré la crise des échanges que ce pays a connue, elle est tout de même de 82 p. 100.

Ces chiffres nous montrent, par conséquent, que notre commerce extérieur est sain, qu'il est sur la bonne voie.

Et je puis vous assurer que le Gouvernement fera le nécessaire, dans toute la mesure de ses moyens, pour que cette situation se maintienne et permette la réalisation, sur ce point, des objectifs du Plan, quelles que soient les circonstances. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Je voudrais en venir maintenant aux aspects régionaux du Plan.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il m'est impossible de répondre à toutes les questions précises, portant sur des points particuliers mais fort importants, qui ont été soulevées à cette tribune. Je tiens à dire à tous les orateurs que note a été prise de leurs interventions, qu'elles seront étudiées et qu'il en sera tenu compte dans toute la mesure de nos moyens, soit au moment de l'application du Plan, soit dans l'action économique quotidienne du Gouvernement. Il en sera tenu compte notamment dans le calcul des enveloppes régionales par secteurs, calcul auquel nous allons procéder maintenant. J'ajoute que ce travail interviendra, bien entendu, après consultation approfondie des commissions de développement économique régional.

J'ai néanmoins retenu quelques-uns de ces problèmes à caractère régional, et tout d'abord celui de l'Ouest.

C'est un problème important et qui a été soulevé par beaucoup d'orateurs représentant cette région. L'avenir de l'Ouest doit, sans aucun doute, nous préoccuper au premier chef.

L'avenir de cette région réside d'abord dans l'exploitation de ses ressources naturelles et celles-ci ne sont pas négligeables. C'est d'abord, ainsi que l'a dit d'ailleurs M. Pleven, les ressources qui proviennent de la mer, qu'il s'agisse de la pêche, du cabotage, du tourisme et de bien d'autres encore, des recherches sous-marines notamment.

Sur ce dernier point, en effet, les études auxquelles nous procédons font apparaître que nous avons intérêt à donner une place prioritaire à la recherche en matière d'océanographie, précisément pour aboutir à une exploitation rapide des recherches marines et sous-marines.

D'autre part, il y a l'agriculture.

L'agriculture reste une richesse fondamentale de l'Ouest et, par conséquent, tout ce que nous faisons pour l'agriculture, depuis la production agricole jusqu'aux industries de transformation agricoles, doit être pour l'Ouest une source de prospérité.

Mais il va de soi qu'étant donné l'importance de la population de ces régions on ne peut espérer un développement convenable sans industrialisation.

Sur ce point, je comprends parfaitement les préoccupations d'un certain nombre d'orateurs, et notamment de M. Rivain.

A l'heure actuelle, vous le savez, nous en sommes, au point de vue de l'industrialisation, à un taux de 24 p. 100 dans l'Ouest et le V^e Plan prévoit que ce taux passera à 35 p. 100 et si possible à 40 p. 100.

Il s'agit là d'objectifs importants.

Nous avons néanmoins démontré, dans le passé, notre intention de faire aboutir cette politique. C'est ainsi qu'en 1954, pour 100 mètres carrés de permis de construire industriels accordés dans la région parisienne, il n'y en avait que 65 dans l'Ouest, alors qu'en 1964, pour 100 mètres carrés de permis industriels délivrés dans la région parisienne, il y en a eu 350 dans l'Ouest.

M. Tanguy Prigent. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Tanguy Prigent, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Tanguy Prigent. Monsieur le Premier ministre, comprenez-vous dans vos chiffres les villes de Rennes et du Mans ou seulement l'extrême Ouest maritime ?

Selon les cas, les résultats ne seront pas les mêmes.

M. le Premier ministre. Je m'excuse, monsieur le président, de ne pouvoir répondre à M. Prigent, mais je n'ai pas entendu entièrement son interruption.

M. Tanguy Prigent. Je reposerai la question une autre fois, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Vous en aurez certainement l'occasion.

En tout cas, comprenant les préoccupations exprimées par les parlementaires de l'Ouest, et notamment par M. Rivain, le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée une lettre portant rectification à la rédaction du Plan de développement économique et social et concernant précisément cette question.

La rectification concerne la page 147 du projet de loi portant approbation du Plan ; elle est la suivante : ajouter dans le paragraphe 2^o : « L'industrialisation de l'Ouest du territoire », à la fin du second alinéa :

« C'est pourquoi, dès qu'il sera possible de faire une comparaison significative entre les résultats obtenus et ceux qui correspondraient à une progression normale vers les objectifs, c'est-à-dire en principe à la fin de la deuxième année du Plan, le Gouvernement procédera, au vu de cette comparaison, à un réexamen de l'ensemble des actions entreprises en vue de la réalisation des objectifs ».

J'en viens maintenant à la région de l'Est et à l'axe Mer du Nord—Méditerranée. De très nombreux orateurs, à cette tribune, ont exprimé leurs préoccupations. M. Bord, M. Pflimlin, M. Zimmermann, M. Lemaire, M. Mondon et M. Souchal m'en ont parlé, aussi bien d'ailleurs dans mon bureau de Matignon que dans mon bureau de l'Assemblée. Il s'agit-là d'un problème qui, pour les populations de l'Est, passe pour aigu, voire prioritaire.

On a pu discuter très longtemps sur cet axe Mer du Nord—Méditerranée et, en particulier, sur le point de savoir s'il devait prendre la forme d'une voie d'eau.

De bons esprits, ainsi que l'a dit M. le président Pflimlin, en doutaient. Le Gouvernement a délibéré. Le Gouvernement a tranché. Il a décidé de réaliser l'axe Mer du Nord—Méditerranée sous la forme d'un réseau de voies navigables à grand gabarit ininterrompu avec deux branches, l'une vers l'Alsace

et le Rhin, l'autre vers la Moselle. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

La décision du Gouvernement, qui est parfaitement ferme sur ce point, suppose, bien entendu, pour l'avenir, le rattachement à cet axe d'autres réseaux de voies navigables. Je pense à la Meuse, qu'il faudra rattacher à cet ensemble un jour, je pense aussi au développement de la voie d'eau qui suit la vallée de la Garonne.

En tout cas, sur le principe de l'axe Mer du Nord—Méditerranée, nous sommes fermes et décidés.

Pour la réalisation, où en sommes-nous ?

Il y a, d'abord, le problème du Rhône. Celui-ci est devenu plus difficile puisque, du fait de l'évolution des techniques, l'équipement hydro-électrique du Rhône est devenu moins profitable pour l'électricité de France.

Néanmoins, le Gouvernement a décidé, compte tenu de l'intérêt d'ensemble de l'opération, qu'E. D. F. devrait continuer à participer à ces travaux et à leur financement.

Il va de soi néanmoins que sa participation ne peut pas être supérieure à ce que seraient les frais qu'elle engagerait pour construire des centrales thermiques de même puissance ; cela diminue sa part et augmente fatalement celle des autres parties versantes. Parmi celles-ci, nous comptons l'agriculture qui peut être intéressée par l'irrigation des vallées du bassin rhodanien, et dont certains crédits pourront être affectés à ces travaux. De toute manière, la charge pour le budget de l'Etat et pour le budget des voies navigables sera plus lourde.

Il n'en reste pas moins que nous sommes et restons décidés à aboutir, même si les perspectives apparaissent longues. Ces jours derniers, en effet, nous avons donné les instructions nécessaires pour commencer les travaux de Valabrègue.

En ce qui concerne maintenant les branches du Nord de cet axe Mer du Nord—Méditerranée, c'est-à-dire la Moselle d'une part et la branche qui rejoint l'Alsace de l'autre, il a été beaucoup dit que nous voulions sacrifier l'Alsace à la Lorraine.

Il va de soi que nous n'entendons ni sacrifier l'Alsace à la Lorraine, ni sacrifier la Lorraine à l'Alsace.

Le Plan en est la preuve.

Il va de soi que nous n'entendons pas sacrifier l'Alsace car il serait absurde de canaliser la Moselle jusqu'à la Saône et, pour le moment, de laisser l'Alsace comme un îlot entre cette grande voie navigable et les voies allemandes.

Les deux opérations devront donc être menées parallèlement.

Mais, en attendant que le Rhône soit navigable, nous estimons que les travaux doivent être menés avec un souci d'efficacité. Autrement dit, nous considérons que ce serait, chronologiquement, un gaspillage que de réaliser des canaux qui aboutiraient à un Rhône qui ne serait pas navigable. D'où notre choix en faveur de secteurs immédiatement utilisables. En poussant la canalisation de la Moselle jusqu'au Sud du bassin sidérurgique, nous ouvrons du même coup la mer du Nord à toute notre Lorraine sidérurgique, même si nous ne sommes pas en mesure, jusqu'à nouvel ordre, de lui ouvrir la voie de la Méditerranée, faute d'avoir terminé l'aménagement du Rhône.

C'est ce que contient le V^e Plan, qui prévoit la canalisation de la Moselle jusqu'à Neuves-Maisons.

Mais je sais aussi qu'il y a, dans cette affaire, des aspects psychologiques et que des inquiétudes se sont manifestées en Alsace et un peu partout : Est-ce qu'on ne va pas s'arrêter là ?

Aussi, dès 1965, sur le fonds d'intervention de l'aménagement du territoire, avons-nous prévu l'achat des terrains d'emprise du canal entre Mulhouse et Bourgnone. C'est pourquoi aussi le V^e Plan prévoit la possibilité de réservation de terrains dans les deux branches de l'Y, aussi bien au Sud de Neuves-Maisons — sur la branche lorraine — qu'entre Bourgnone et Saint-Symphorien — en ce qui concerne la branche alsacienne.

En même temps d'ailleurs, nous comptons faire entreprendre les premières études préparatoires pour la mise au gabarit de la Meuse.

Mais, comme il m'est apparu que cela n'était pas tout à fait suffisant pour calmer les appréhensions de l'Alsace, comme au surplus le fait d'ouvrir au Rhin et à la mer du Nord le Sud de l'Alsace présente sans aucun doute un intérêt immédiat et peut inciter les industriels à s'y installer, j'ai également fait figurer, dans la lettre que j'ai adressée à M. le président de l'Assemblée nationale et apportant des rectifications à la rédaction du Plan de développement économique et social en cours de discussion, une deuxième rectification ainsi conçue :

Page 151 de ce document, troisième alinéa : après « Toul—Neuves-Maisons », intercaler : « la construction d'une voie navigable à grand gabarit entre Mulhouse et Altkirch ».

Quant à la Franche-Comté, intéressée, bien sûr, par les réservations de terrains d'emprises dont j'ai parlé, elle le sera également, dans l'immédiat, par la mise en chantier de l'autoroute Mulhouse—Montbéliard.

Dans cet exposé d'ensemble, je dirai un mot des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

Je me réjouis d'avoir entendu des orateurs qui sont intervenus en faveur des départements d'outre-mer reconnaître l'effort que nous avons retenu dans le V^e Plan en prévoyant une croissance annuelle de 8 p. 100, et à tous je répons que nous n'ignorons nullement les problèmes particuliers qui se posent à ces départements du fait de l'accroissement de la population. Nous n'ignorons pas non plus le problème sucrier.

Quant aux territoires d'outre-mer, nous avons manifesté clairement dans le projet de budget pour 1966 et dans le Plan l'intérêt que nous leur portons. L'Etat prend une participation accrue à leur développement. Il va de soi que cette participation et son application varient considérablement avec les territoires.

J'examinerai brièvement les réformes de structure.

Chaque orateur a parlé des réformes de structure, M. Vallon notamment, et le ministre des finances a souligné cet après-midi l'intérêt de certaines de celles qui ont été réalisées.

Croyez bien, mesdames, messieurs, que je suis pour ma part parfaitement convaincu de la nécessité de procéder à de telles réformes. Mais il m'arrive parfois de penser, en entendant certains orateurs, que, de même que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, le Parlement vote et approuve des réformes de structure sans le savoir.

On nous parle sans cesse des conclusions du rapport Rueff-Armand. Qu'il me soit permis de rappeler qu'une des conclusions fondamentales de ce rapport était la déperdition des tarifs de la S. N. C. F. Nous avons mis en application cette déperdition, cependant que les partisans enthousiastes du rapport Rueff-Armand pris en bloc se révélaient beaucoup plus réservés sur le détail et intervenaient constamment pour nous demander d'en atténuer la portée.

Qu'est-ce que l'équilibre budgétaire rétabli, la disparition du rôle inflationniste du Trésor, la mise en harmonie des taux, sinon une réforme de structure du financement de l'économie ?

Qu'est-ce que la réforme de l'éducation nationale, la diversification des enseignements, la création des instituts universitaires, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce que la réforme des administrations régionales et départementales, la création des préfets de région et celle des commissions de développement économique régional, la régionalisation des investissements, la refonte des administrations de la santé publique et de l'agriculture et leur regroupement, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce que la réorganisation de notre armée et la refonte du service militaire, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce même que la création de la délégation à l'aménagement du territoire et du fonds d'intervention, sinon une réforme de nos habitudes de pensée et d'action qui équivaut à une véritable réforme de structure ?

Qu'est-ce que la réforme de la région parisienne, complétant la création du district de la région de Paris, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce que la réforme de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur le chiffre d'affaires, sinon une première réforme de nos structures industrielles et de notre fiscalité ?

Et qu'est-ce que l'action permanente de M. Pisani — je le souligne d'autant plus volontiers que c'est mon prédécesseur qui lui a confié le portefeuille de l'agriculture ! — en matière de structures agricoles, de régulation des marchés, d'action du F. O. R. M. A. de réforme des circuits de commercialisation de la viande, de groupements des producteurs, de mise en place des marchés d'intérêt national, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce que la concentration des entreprises pétrolières nationales et des grandes compagnies d'assurances, sinon une réforme de structure ?

Qu'est-ce que le fonds national de l'emploi, si ce n'est l'amorce et l'instrument d'une réforme de structure ?

Certes, il en reste à faire, des réformes de structure, en matière sociale, économique, fiscale, et, sur ce point, le problème des ressources des collectivités locales, qui a été souvent évoqué, est un de ceux qui retiennent l'attention du Gouvernement et qui appelleront des réformes et des solutions.

Au surplus, réformer les structures, c'est mettre en place d'autres structures, qui auront à leur tour besoin d'être réformées, ce qui laisse le champ libre à l'éloquence des orateurs et à l'action des gouvernements ! (Applaudissements et sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mesdames, messieurs, nous voici au terme d'un long et large débat. M. le ministre des finances, M. le commissaire général du Plan et moi-même, nous avons longuement exposé ce qu'étaient le Plan, nos intentions et notre politique.

Vos rapporteurs, MM. Vallon, Lemaire et Becker, ainsi que M. le président de la commission des finances, en ont fait brillamment la présentation et la critique. Plus de cent orateurs se sont succédé qui, sur des notions d'ensemble ou des points particuliers, ont présenté eux aussi le tableau ou la critique de ce Plan.

Si je voulais résumer rapidement ce débat, je dirais que les orateurs se sont, me semble-t-il, classés en deux catégories : ceux qui, avec plus ou moins de réserves, d'inquiétude ou d'enthousiasme, ont exprimé leur confiance et leur foi dans le Plan et ceux qui ont déclaré qu'ils n'y croyaient pas. En somme, il y a ceux qui croient au Plan et ceux qui n'y croient pas.

Les uns n'y croient pas parce qu'ils oublient un certain nombre d'éléments, qu'il s'agisse par exemple des progrès de la productivité, qui ont permis notre redressement et nous permettront de le poursuivre, ou de l'augmentation de la population active que rappelait M. Giscard d'Estaing.

D'autres n'y croient pas pour des raisons contradictoires. C'est ainsi, nous dit-on, qu'on ne pourra pas réduire la consommation, alors qu'on nous dit aussi que la réduction de la consommation empêchera les investissements. Et pourtant, il n'y a en fin de compte que deux utilisations possibles des ressources nationales : la consommation et l'investissement. Je ne vois pas comment on peut accroître l'une autrement qu'aux dépens de l'autre, et réciproquement d'ailleurs.

Certains nous disent, M. Montal par exemple, que l'épargne des ménages est aléatoire, que celle des entreprises est difficile, que celle des administrations est pénible. Tout cela est vrai. Néanmoins, il faut mettre ces trois formes d'épargne en œuvre simultanément. Et je ne connais pas d'autre forme d'épargne, sinon, bien sûr, l'émission de monnaie, qui elle aussi est en définitive une autre façon de prélever sur la consommation, mais une façon injuste, anarchique et au surplus ruineuse pour le commerce extérieur comme pour le prestige national.

Enfin et surtout, il y a ceux qui ne croient pas au Plan parce qu'ils ne veulent pas y croire.

Le Gouvernement, et avec lui, j'en suis convaincu, une très grande majorité de votre Assemblée, y croient. Nous y croyons avec vous parce que nous croyons à la France, à ses possibilités, à ses capacités, à son bon sens. Nous y croyons parce que l'optimisme en matière économique est la condition de l'action et la garantie de la détermination.

En proposant, en votant le Plan, nous faisons et vous ferez un acte de confiance dans les Français. Et parce que nous faisons confiance aux Français, les Français nous feront confiance, je vous le prédis ! (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

— 2 —

DEPOT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre apportant des rectifications à la rédaction du Plan de développement économique et social annexé au projet de loi n° 1617.

Cette lettre sera imprimée sous le n° 1658, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

— 3 —

V^e PLAN

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. Nous abordons la discussion de l'article unique du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social.

[Article unique.]

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Le V^e Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période

1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social. »

M. Tanguy Prigent a déposé un amendement n° 2 tendant à rédiger comme suit l'article unique :

« Le V^e Plan, dit plan d'expansion dans le plein emploi et la stabilité monétaire, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social, sous les réserves ci-après :

« I. — Les objectifs :

« Les objectifs à assigner au Plan sont triples : assurer, durant la prochaine période quinquennale, le droit au bien-être pour tous ; réduire sérieusement les inégalités flagrantes entre Français qui s'aggravent actuellement ; enfin, faire couvrir par la collectivité une part croissante des besoins sociaux des Français, en donnant la priorité aux équipements collectifs, que néglige le capitalisme.

« Mais il ne saurait être question, pour autant, de sacrifier l'indépendance nationale à la poursuite de ces objectifs. Si l'on ne doit pas méconnaître les avantages que peut apporter l'association avec d'autres économies, on doit tenir cependant à ce que la France garde une certaine autonomie à sa politique et ne s'associe qu'à des partenaires poursuivant les mêmes buts qu'elle. Notre pays a d'ailleurs été trop longtemps dépendant des Etats-Unis pour que nous négligions le danger de nouvelles aliénations. Il doit donc être retenu, comme objectif international du Plan, l'équilibre de nos échanges extérieurs et le contrôle des capitaux étrangers (le tableau des ressources et des emplois de la nation qu'on lira en annexe, prévoit même un léger excédent des échanges extérieurs en 1970 : 0,50 milliard de francs actuels).

« Cette remarque essentielle faite, voici les trois séries d'objectifs du Plan :

A. — Assurer le droit au bien-être pour tous.

« A cette fin, cinq choix sont effectués :

« 1^o Réduction de 10 p. 100 de la durée hebdomadaire du travail.

« Au lieu de la simple réduction « spontanée » (par conventions collectives) de 1 h. 30 de la durée hebdomadaire du travail, l'élu doit prévoir une réduction de 4 h. 30 des horaires de travail, conformément aux revendications des travailleurs, d'un retour progressif aux 40 heures effectives.

« Cette réduction se fera en combinant l'action contractuelle (conventions collectives par branches) et l'action législative et réglementaire (abaïssement des horaires maxima autorisés ; compensation obligatoire par des congés supplémentaires des heures travaillées au-delà de la moyenne légale ; incitations fiscales et financières visant à encourager les réductions d'horaires opérées par conventions collectives).

« 2^o Fixation à 60 ans du droit à la retraite (au lieu de 65 ans).

« De la sorte, les travailleurs auront le choix, à cet âge, entre la retraite (majorée, comme on verra plus loin) et la continuation du travail (s'ils en ont le goût et la force).

« 3^o Majoration prioritaire du S. M. I. G. et de la retraite minima : S. M. I. G. à 500 francs par mois et retraite minima à 250 francs.

« Cela représente en cinq ans une augmentation du S. M. I. G. des deux tiers environ et un doublement de la retraite minima. Ces hausses prioritaires traduisent la volonté de garantir à tous un revenu minimum décent. Plusieurs millions de vieux profiteront du relèvement substantiel des retraites et 2 à 3 millions de petits salariés de la forte majoration du S. M. I. G.

« 4^o Cela implique un taux de croissance élevée : 5,5 p. 100 par an (au lieu de 5 p. 100 dans le projet gouvernemental).

« Un tel taux est nécessaire pour satisfaire dans un délai raisonnable les légitimes aspirations des classes populaires. Certes, une meilleure répartition entre les Français des fruits de l'expansion nationale permettrait déjà, vu le niveau de développement de notre pays, de satisfaire bien des besoins prioritaires ; mais elle ne saurait suffire à tout. La poursuite de la croissance la plus rapide possible est nécessaire pour développer à la fois les consommations insuffisantes, les investissements indispensables et les équipements collectifs qui font tragiquement défaut.

« La croissance de 5,5 p. 100 par an, malgré la réduction de la durée du travail acceptée plus haut, est possible dès lors que sont décidés simultanément :

« — le plein-emploi des disponibilités actuelles de main-d'œuvre chiffrées par la commission compétente du Plan à

quelque 500.000 personnes (que les conditions actuelles du marché du travail : salaires et durée des horaires, découragent de s'employer) ;

« — le recours accru (envisagé par le rapport gouvernemental) à la main-d'œuvre féminine et à l'immigration étrangère (les précautions étant prises pour que ce recours ne pèse pas sur les taux de salaires) ;

« — enfin l'augmentation des investissements productifs et les réformes de structure qui libéreront une productivité supplémentaire actuellement négligée, ou volontairement sous-estimée.

« On trouvera en annexe les éléments chiffrés correspondant au choix de ces hypothèses.

« La question se pose de savoir si la France peut durablement adopter un taux de croissance supérieur à celui de ses partenaires du Marché commun. Dans l'hypothèse (probable) d'une libération accrue des échanges en Europe, le risque existe, effectivement, de voir la lenteur de certaines croissances étrangères freiner notre expansion (par le biais du commerce extérieur ou des tensions sur l'emploi). Mais l'expérience montre que des disparités de croissance peuvent — à condition de ne pas être trop fortes — subsister entre nations économiquement associées ; l'on ne doit d'ailleurs pas prendre son parti de l'absence de planification européenne ; pendant le prochain quinquennat, tout devrait être fait pour que la planification telle que nous la proposons pour la France entraîne un début de planification commune en Europe, sous un contrôle démocratique et avec une participation syndicale réelle.

« 5^o Une croissance rapide, à base de productivité élevée, nécessite à son tour un effort accru d'investissement de la part des entreprises.

« Le Plan doit prévoir à cet effet une croissance supérieure d'environ un cinquième à celle retenue par le projet gouvernemental. En cinq ans, les investissements productifs des entreprises s'accroîtraient ainsi de près de 40 p. 100 (les conditions de financement et d'appropriation de cet effort collectif sont précisées plus loin, dans la troisième partie : « comment atteindre nos objectifs »).

« De façon systématique, la priorité sera donnée aux investissements du secteur public, secteur qui, d'une part, respecte plus facilement le Plan que le patronat privé et, d'autre part, constitue un outil essentiel pour réduire la place du capitalisme dans l'économie nationale.

B. — Réduire les inégalités sociales.

« Les inégalités sont actuellement énormes en France : de 1 à plus de 500 pour les revenus nets (après impôt progressif). Les statistiques montrant que les salariés agricoles ont un revenu inférieur de moitié à celui de la moyenne des Français, les vieux et les petits exploitants agricoles un revenu inférieur du quart... A l'inverse, les patrons, les membres des professions libérales, les cadres supérieurs ont en moyenne le double du revenu moyen. Et cette disparité ne fait que s'aggraver.

« Le Plan doit se fixer l'objectif inverse : réduire les inégalités. Il y parviendra déjà en partie par le relèvement du S.M.I.G. et des retraites dont il a été question plus haut. Il faut poursuivre trois autres séries de buts pour parvenir à ce résultat :

« 1^o Réduction des disparités de revenus :

« — augmentation des salaires un tiers plus rapide que celle des profits des entreprises individuelles. Le projet gouvernemental les traite de la même façon ;

« — augmentation plus rapide des bas salaires que des hauts salaires (par le jeu de conventions collectives portant sur les salaires réels et garantissant aux bas salaires au moins le taux moyen de progression salariale).

« — parité d'évolution (après rattrapage) des salaires entre secteur public et secteur privé ; égalité des salaires entre sexes.

« — contrôle strict des profits des sociétés et fiscalité accrue sur les hauts revenus (lutte contre la fraude et les privilèges fiscaux) ;

« — progression des revenus des agriculteurs plus rapide que celle des salaires mais variable : ce rattrapage sera de 2 p. 100 pour les petits agriculteurs à 0 p. 100 pour les gros agrariens ;

« — amélioration des prestations sociales et familiales (indexées sur le salaire moyen), dont la masse augmentera de 45 p. 100 en cinq ans (le Gouvernement a refusé cette progression qu'il limite à 38 p. 100 seulement) ; création du présalaire étudiant pour faciliter l'accès des classes populaires à l'Université (6 p. 100 seulement des étudiants et 2 p. 100 des élèves de grandes écoles sont d'origine ouvrière).

« 2^o Réduction des inégalités de consommation.

« La mise en œuvre des mesures précédentes fera progresser la consommation des classes populaires plus vite que celle des classes privilégiées.

« Le Plan doit fixer, d'autre part, un taux de croissance de la consommation moyenne par personne supérieur d'un cinquième à celui du projet gouvernemental (4,2 par an, en valeur réelle, au lieu de 3,5 p. 100). Dans ces conditions, l'application de ce Plan pourra faire progresser la consommation par personne des classes populaires deux ou trois fois plus vite que celle des classes aisées.

« Une fiscalité plus sélective (allègement des taxes sur le chiffre d'affaires pour les produits ou services correspondant aux besoins essentiels : alimentation, équipement ménager ; taxes alourdies sur les consommations de luxe) contribuera encore à accroître la consommation des classes populaires.

« 3° Réduction des inégalités entre régions.

« — suppression législative des zones de salaires ;

« — priorité aux crédits — subventions et formation professionnelle — destinés à la reconversion et aux implantations industrielles et agricoles au bénéfice des régions déprimées et d'une façon plus générale, priorité aux actions de réanimation régionale (structures urbaines d'accueil, infrastructure régionale, modernisation de l'agriculture...) qui permettront de réduire les inégalités de salaires effectifs.

C. — Fournir aux Français les équipements collectifs nécessaires à une satisfaction croissante de leurs besoins sociaux par la collectivité.

« La recherche du profit conduit fort logiquement le capitalisme — et la société qu'il inspire — à négliger les équipements collectifs, au profit de la consommation et de l'équipement individuels. Sous la pression syndicale, le IV^e Plan d'abord, puis le projet de V^e Plan ont amorcé un changement d'orientation à cet égard. Mais il n'existe aucune garantie quant à sa réalisation et de toute façon, les propositions demeurent beaucoup trop timides aussi bien sur le plan des objectifs que sur celui des moyens. »

« Le Plan doit aller beaucoup plus loin, restant fidèle en cela non seulement à son souci d'accroître davantage la part du secteur public dans l'investissement national, mais encore à sa volonté de privilégier les classes populaires (principales utilisatrices des services publics). Le plan doit donc fixer :

« — u. objectif de construction supérieur de moitié à l'objectif gouvernemental (+ 51 p. 100 en 1970 au lieu de + 34 p. 100) ;

« — un objectif pour les autres équipements collectifs (écoles, stades, hôpitaux, recherche scientifique) supérieur de près du tiers à l'objectif gouvernemental (+ 70 p. 100 en 1970 au lieu de 54,5 p. 100) ;

« 1° Construction :

« Le taux de croissance adopté pour les investissements relatifs au logement (8,6 p. 100 par an) permettra d'atteindre en 1970 le rythme de 550.000 logements par an (plus 43 p. 100 par rapport à 1965) dont 300.000 H. L. M. locatives et 100.000 logements sociaux aux loyers un peu plus chers. Il permettra simultanément d'améliorer de 6 p. 100 environ la qualité et le confort des logements construits.

« Le projet annexe prévoit 470.000 logements seulement par an, en 1970, sans privilégier d'ailleurs les H. L. M. L'accélération préconisée est indispensable pour donner le plus vite possible un logement décent aux 3 millions de familles actuellement mal logés et pour donner un foyer aux millions de jeunes qui vont arriver à l'âge du mariage d'ici à 1970.

« Une priorité identique sera donnée à la politique d'équipement urbain — en particulier à son aspect foncier — de façon à rendre cohérent le développement des villes, sous tous ses aspects, durant les prochaines années ;

« 2° Enseignement et recherche scientifique :

« Une priorité doit être également réservée à ces secteurs par le Plan, qui doit mettre au premier plan les constructions de l'enseignement technique et de l'enseignement universitaire, particulièrement en retard sur les besoins. Les constructions du premier degré ne sauraient pour autant être négligées, puisqu'une classe sur cinq y a encore plus de trente-cinq élèves et que les migrations de populations accroîtront considérablement les besoins en ville d'ici à 1970.

« La formation et la nomination d'enseignants devront évidemment aller de pair avec la construction de locaux. Un effort spécial sera fait pour le logement des étudiants : un étudiant sur huit seulement peut actuellement être logé dans les cités universitaires.

« Priorité aussi pour la recherche scientifique qui absorbe actuellement une part du revenu national inférieure de moitié

à celle des autres grandes nations. Le plan doit réserver à ce secteur une place privilégiée, par transfert des économies réalisées dans le domaine de la recherche nucléaire militaire ;

« 3° Hôpitaux publics et centres de soins :

« La « grande misère des hôpitaux français » n'est plus à rappeler : leur capacité d'hébergement ne s'est pas accrue pendant le demi-siècle qui précéda les années 1950, bien que les besoins aient augmenté de plus de moitié (population plus nombreuse, longévité accrue, traitements hospitaliers plus longs...) ; depuis 1958, un petit effort a été fait (210.000 lits actuellement au lieu de 180.000 au début du siècle) notoirement insuffisant par rapport aux besoins.

« En qualité, l'équipement français est encore plus déplorable : la moitié seulement des lits actuels sont situés dans des salles conformes aux normes du confort thérapeutique ; le reste doit être réformé ou remplacé. Faut-il rappeler que les salles d'hospices inaugurées par... Louis XIII sont toujours en service ?...

« Le Plan doit prévoir un triplement de l'effort fait durant le IV^e Plan, de façon à pouvoir non seulement suivre l'accroissement des besoins d'hospitalisation dus à la poussée démographique (environ 50.000 lits), mais encore à rattraper le retard pris les années précédentes : l'équivalent de 30.000 lits à rénover et de 80.000 à remplacer (le projet gouvernemental prévoit une quinzaine d'années pour y parvenir).

« 4° Les autres équipements collectifs :

« Faut de pouvoir énumérer ici toutes les rubriques d'équipements collectifs à privilégier, notons encore :

« — la priorité à donner aux transports collectifs (métro, autobus, chemins de fer de banlieue), routes rapides de dégagement vers les banlieues ;

« — l'effort à faire en faveur du sport et de la culture populaires (stades nombreux, maisons de jeunes, enseignement post-scolaire...), de façon à donner à la jeunesse, dont le rôle grandit dans la nation, les moyens de satisfaire son goût de l'effort, de la culture, des responsabilités ;

« — enfin l'aide à apporter au tourisme social (maisons familiales de vacances notamment) : la majorité des ouvriers et des employés ne partent pas en vacances en raison du prix des séjours) et aux loisirs populaires (appelés à se développer rapidement en raison de la réduction des horaires de travail et l'élévation du niveau de vie des masses).

« Mais la nation ne saurait se réserver intégralement les fruits de son expansion, alors que la majorité de l'humanité a encore faim et que les pays en lutte pour leur développement manquent de techniques, de capitaux, de spécialistes pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté. La France doit contribuer de plus en plus au développement des pays demeurés à l'écart de l'enrichissement mondial.

« Le Plan doit prévoir donc un effort accru de la France pour la mise sur pied d'un plan mondial visant à atténuer les inégalités entre pays industrialisés et nations exploitées, plan qui implique à la fois l'élévation et la régularisation des cours des matières premières et l'intensification de l'aide internationale — en technique comme en capitaux — aux pays sous-développés. Sans attendre le succès de cette initiative, la France intensifiera son aide propre, dans le respect de l'indépendance des peuples aidés, en donnant la priorité :

« — à l'aide technique et en investissement (plutôt qu'en subventions) ;

« — aux pays qui, procédant à une réforme de leurs structures agraires, s'engagent dans la voie d'une construction planifiée de leur économie, c'est-à-dire du progrès technique et social.

« II. — Les économies à réaliser.

« Bien entendu, tous ces choix nécessitent non seulement une croissance rapide de la production — capable de les satisfaire — mais encore de substantielles économies faute desquelles l'équilibre d'ensemble du Plan serait compromis.

« C'est pourquoi il y a lieu de réclamer dans le cadre du plan :

« 1° L'abandon complet des dépenses de « force de frappe » que le projet gouvernemental du V^e Plan prévoit au contraire d'augmenter de plus en plus.

« Le maintien, d'autre part, des dépenses militaires conventionnelles à leur niveau actuel permettra, au total, d'économiser quelque 1.500 milliards d'anciens francs en cinq ans sur les dépenses militaires, soit près de quatre fois le coût des H. L. M. ou des constructions scolaires de cette année.

« Il s'agit là, non pas simplement d'une option technique ou économique, mais d'un choix politique contre toutes les forces de frappe (nationale, atlantique ou européenne) pour le désar-

mement et pour le désengagement de la France des blocs militaires. Ne pas faire ce choix conduirait à devoir abandonner près de la moitié des objectifs sociaux et économiques supplémentaires.

« 2° La compression d'un certain nombre de revenus ou de consommations :

« — profits des sociétés, revenus des professions libérales, hauts revenus salariaux... que la fiscalité progressive doit réduire ou stabiliser ;

« — revenus de la spéculation sous toutes ses formes : spéculation foncière, spéculation immobilière, spéculation boursière... La législation et la fiscalité doivent y pourvoir, notamment par la municipalisation du sol et la création d'un impôt sur le capital ;

« — consommation de luxe à décourager, subventions parasitaires et privilèges fiscaux à supprimer.

« 3° Enfin la réduction (ou la suppression) d'investissements peu utiles ou inutiles :

« — refus de permis de construire pour les résidences secondaires ou les sièges sociaux luxueux, aussi longtemps que la crise du logement populaire n'a pas perdu son acuité actuelle (les matériaux et la main-d'œuvre doivent être réservés aux constructions prioritaires) ;

« — renonciation aux investissements publics somptuaires, tel le fameux stade de 100.000 places qui coûtera le prix de plus de cent stades et gymnases populaires.

« Tels sont les grands objectifs que le Plan doit assigner à la nation pour les prochaines années.

« Ils peuvent être poursuivis simultanément ainsi qu'en témoigne le tableau de cohérence publié en annexe.

« Mais à quelles conditions, avec quels moyens ces objectifs peuvent-ils être atteints ? C'est ce qu'il convient d'examiner dans une dernière partie.

« III. — Comment atteindre ces objectifs ?

« La réalisation des objectifs du Plan suppose assurément une transformation profonde du système économique. Le régime capitaliste est incapable de mobiliser les énergies nationales et de les orienter dans le sens du progrès (technique ou social) ; il entretient de par sa nature, des germes permanents de gaspillage et de spéculation.

« Refuser qu'il stérilise ainsi les forces productives du pays, c'est mettre en cause ses structures. C'est du même coup libérer des sources nouvelles de richesse (ou mettre fin à des gaspillages) au profit du pays.

« A. — Les réformes de structures à opérer :

« Les réformes de structures que préconise le projet de Plan doivent avoir un double objectif :

« — orienter l'économie vers le respect des objectifs énumérés précédemment ;

« — développer la participation des travailleurs et de leurs organisations à l'élaboration du plan et au contrôle de son exécution.

« Pratiquement ces réformes sont à opérer simultanément — et à titre de première étape — dans six directions : gestion des entreprises, étendue et fonctionnement du secteur public, reconnaissance du pouvoir syndical, réforme de la planification, réorganisation du financement des investissements, enfin discipline des revenus.

« 1° Gestion des entreprises :

« Dans la France contemporaine, l'entreprise demeure — en dépit du développement des techniques d'orientation de l'économie — une unité essentielle qui prend des décisions importantes en matière d'investissements, de salaires, de prix, d'exportations. Sous peine de perdre toute efficacité, il faut donc laisser à ces centres de décision la marge d'autonomie susceptible de stimuler les initiatives (l'expérience des pays socialistes va d'ailleurs dans ce sens).

« Mais cela ne signifie pas qu'il faille laisser aux capitalistes — et à leurs délégués — la direction des entreprises, direction dont ils se servent pour frustrer les salariés d'une partie des fruits de leur travail et pour les priver de responsabilités. Dans un premier temps — la durée du Plan — des progrès importants doivent être réalisés :

« — dans le secteur public, démocratisation effective des nationalisations par extension des pouvoirs des représentants du personnel et des centrales syndicales, aussi bien dans les domaines sociaux que dans celui, plus important, de la gestion économique ;

« — dans le secteur privé, élargissement des pouvoirs de contrôle des comités d'entreprise, notamment sur l'emploi, l'orga-

nisation du travail, les salaires et les investissements de l'entreprise ;

« — quel que soit le secteur, l'autonomie de gestion évoquée plus haut ne devra pas empêcher le respect du plan ; ce respect sera assuré au niveau des entreprises pour les secteurs monopolistiques ou fortement concentrés, et à celui des branches pour les secteurs concurrentiels ; la voie contractuelle (quasi contrats) pourra, de ce point de vue, s'avérer fort utile, de même que le contrôle des projets des entreprises, à l'occasion de leurs demandes de crédits.

« 2° Extension et renforcement du secteur public :

« Aussi longtemps que le capitalisme restera étendu dans notre pays, le secteur public devra jouer un rôle doublement essentiel : comme moyen d'orientation et d'exécution du plan démocratique, et comme rempart de l'intérêt général contre les intérêts du patronal.

« Il convient donc de prévoir au Plan :

« — l'extension du secteur public par nationalisation des entreprises qui, par leur taille, dominent un secteur important de la production ; de celles qui s'opposent délibérément au respect du Plan ; ainsi que d'une grande entreprise-témoin dans chaque secteur de l'activité économique (cette firme permettant à la fois de peser sur le marché et de bien connaître le fonctionnement de la branche) ;

« — le renforcement de ses moyens d'action : le secteur nationalisé doit disposer des moyens financiers, juridiques et techniques lui permettant d'assurer les reconversions qui lui sont nécessaires, d'être à la pointe de la recherche et d'exploiter les fruits de cette recherche (création par exemple d'une industrie atomique civile ou de filiales dans tous les secteurs concernés par les résultats des recherches).

« Dans le même esprit, le secteur public pourra créer les entreprises nécessaires au plan dans les régions ou les branches que le capitalisme délaisse délibérément ; il doit également pouvoir contrôler l'organisation des secteurs dont il est le principal client.

« — une meilleure coordination de ses diverses activités en vue de donner plus d'efficacité à l'action de ce secteur, moteur non capitaliste de notre économie qui doit animer toute la vie économique.

« 3° Reconnaissance du droit syndical :

« Les organisations syndicales ont un rôle décisif à jouer dans la détermination des objectifs et le contrôle de leur exécution par les entreprises. Mais ceci serait un vœu hypocrite si, en même temps, le droit syndical dans l'entreprise n'était pas étendu et garanti.

« C'est pourquoi le Plan doit prévoir la reconnaissance de la section d'entreprise, la défense légale des militants, leur accès à toute l'information, la réglementation stricte des licenciements collectifs, conditions prioritaires de l'exercice normal du droit syndical. Les syndicats pourront alors négocier sur les éléments réels de rémunération, participer à l'élaboration de plans d'entreprise conformes aux directives du plan national et contrôler l'action des dirigeants. Les entreprises qui ne respectent pas le droit du travail ou qui n'appliquent pas les conventions collectives seront sévèrement sanctionnées.

« 4° Développement des organes de planification :

« Les organes de planification devront être développés et leur influence sur les unités de décision décentralisées mieux assurée.

« A cet effet, il faut prévoir :

« — une élaboration du plan plus démocratique, les choix préalables étant discutés au niveau national par l'ensemble des forces sociales du pays, en même temps que par sa représentation politique. La mise au point des objectifs se fera ensuite dans chaque industrie avec la participation des syndicats ;

« — une exécution réelle du Plan, grâce aux mesures suivantes :

« — subordination au plan du budget de l'Etat, des programmes d'équipement des collectivités locales (et des aides que leur accorde l'Etat) ainsi que des activités des entreprises nationalisées. Etablis pour la même durée que le plan lui-même, le budget de l'Etat et ces programmes en constitueront le développement normal. Un ajustement annuel — sous le contrôle des autorités démocratiques correspondantes — permettra, le cas échéant, les adaptations qu'imposerait la situation ;

« — subordination au Plan des programmes d'équipement des grandes entreprises ;

« — subordination au Plan des firmes étrangères qui ne pourront s'installer en France qu'en s'engageant à suivre comme les firmes françaises les directives d'investissement et d'emploi fixées

par le Plan. Si elles venaient à dominer une branche d'activité importante, ces firmes étrangères seraient nationalisées ;

« — nationalisation effective du crédit et création d'une banque nationale d'investissements : cela signifie d'abord que les principales banques d'affaires et de dépôt privées seront intégrées dans le secteur public, mais surtout que l'octroi des crédits sera subordonné à l'accomplissement du Plan. La répartition des crédits, par branche et par grandes entreprises sera prévue dans le Plan lui-même. Un conseil national du crédit et une direction du crédit contrôleront l'application du plan de financement. Ces organes pourront être relayés par des conseils du crédit régionaux chargés de compléter et de coordonner le financement du développement local ;

« — enfin, recours approprié à la fiscalité : exemptions ou taux réduits pour les entreprises qui suivent les directives du Plan ; à l'inverse, pénalisation fiscale des dépenses ou des investissements inutiles, impôt plus sélectif sur les profits, les hauts revenus ou les consommations chères, répression effective de la fraude.

« 5° Organisation du financement des investissements.

« Pour réaliser les objectifs du Plan, il faudra mettre en œuvre des programmes d'équipement considérables, supérieurs à ceux prévus par le Gouvernement ; donc consacrer à l'investissement une part accrue du produit national, et ne gaspiller aucune ressource financière.

« Deux exigences s'imposeront alors : dégager l'épargne globale suffisante (en limitant des consommations) ; affecter cette épargne aux investissements planifiés, en fonction des priorités du Plan. Au regard de ces deux nécessités, le choix entre les moyens de financement et entre les canaux qui drainent l'épargne vers les investissements apparaît secondaire.

« a) Il faut donc d'abord dégager une épargne suffisante. Cette épargne qui se forme déjà spontanément dans les entreprises et chez les ménages peut être développée ;

« — par réduction des frais de gestion des entreprises, frais qui dissimulent parfois de véritables distributions des profits, une imposition forfaitaire doit y suffire.

« — par une plus grande sécurité donnée aux épargnants ; bien des ménages accroîtraient en effet leur épargne s'ils ne voyaient leurs économies menacées par les spéculations boursières et immobilières (sous le regard indifférent, voire complice, des pouvoirs publics) et réduites par l'inflation (voulue par les grandes affaires et tolérée par le pouvoir sauf en de rares occasions).

« Si l'épargne se révèle insuffisante par rapport aux besoins, la fiscalité sera utilisée au profit de l'investissement ; les consommations moins nécessaires seront alors réduites par la pression fiscale pour satisfaire les exigences du développement. Ce moyen a entre autres l'avantage de réduire les tensions inflationnistes.

« b) Il faut, en second lieu, définir les équipements nécessaires dans chaque branche d'activité pour atteindre les objectifs du Plan. Les commissions de modernisation fixeront à ce sujet des critères de conformité au plan. Le contrôle de cette conformité sera assuré par les administrations compétentes, assistées de comités consultatifs paritaires.

« c) Enfin, il faut assurer un contrôle sur tous les mécanismes de financement du pays :

« — l'autofinancement doit être contrôlé rigoureusement parce qu'il permet, plus que tout autre moyen, la réalisation d'investissements non prioritaires. Plutôt que d'être affectés à des investissements peu souhaitables, les profits de l'entreprise seront prélevés par l'impôt ou confiés à une banque nationale d'investissements qui en opérera une meilleure affectation ; le permis de construire industriel sera ici la source d'information nécessaire ;

« — sur le marché financier, les émissions de capital et d'obligations auront à être justifiées par la présentation du programme de développement qui les nécessitera ;

« — enfin, les prêts du secteur financier public seront réservés au financement des équipements prioritaires qui ne pourraient pas être satisfaits par les deux méthodes précédentes.

« Le recours strict à ces moyens de contrôle est d'autant plus nécessaire que — l'expérience le montre — l'épargne spontanée est rarement suffisante pour financer les investissements nécessaires. Imposer aux grandes entreprises de soumettre à l'avance leurs plans d'investissement et de financement ne saurait donc suffire ; il faut, par les moyens qui viennent d'être indiqués, s'assurer qu'ils seront exécutables et exécutés, les moyens de financement étant réservés en priorité aux équipements inscrits au Plan.

« Bien entendu l'usage de tous ces moyens de contrôle doit permettre de limiter la croissance de la demande à celle de

l'offre, et par là, de garantir une stabilité monétaire rigoureuse.

« Est-ce à dire que le contrôle ainsi exercé dispense d'autres préoccupations en ce domaine ? Nullement : l'équité et l'efficacité commandent de donner la préférence à certaines méthodes de collecte de l'épargne :

« — bien que l'autofinancement ait démontré dans le passé ses commodités pour les entreprises, il n'est pas admissible que le profit brut des entreprises — accaparé par les détenteurs privés du capital — progresse plus vite que les revenus des catégories les plus défavorisées (respectivement 10 p. 100 pour les profits bruts des sociétés contre environ 3 p. 100 pour les revenus des catégories défavorisées, dans le projet gouvernemental).

« Une augmentation rapide de l'autofinancement suppose réglé le problème préalable de l'appropriation de celui-ci ;

« — de même, toute restauration du marché financier qui impliquerait une aggravation de l'injustice dans la répartition des revenus est à refuser ;

« — en revanche, il est bon que les salariés qui disposent d'économies modestes puissent participer à l'essor de l'outil productif national, sans pour autant perdre la possibilité de retrouver rapidement la disponibilité de ces économies en cas de besoin : le Trésor doit pouvoir utiliser de façon croissante cette épargne pour les investissements à long terme en garantissant aux épargnants la constante disponibilité de leurs dépôts ;

« — enfin, le refus par des entreprises d'employer pour l'investissement l'épargne dont elles disposent ou de réaliser des investissements déclarés prioritaires par le Plan déclencherà des sanctions automatiques par l'Etat pouvant aller jusqu'à la nationalisation.

« 6° La répartition du revenu national.

« Le Plan ayant assez clairement précisé ses objectifs en matière de revenus (1^{re} partie, B. — « Réduire les inégalités sociales ») et en matière de besoins sociaux (1^{re} partie, C. — « Fournir les équipements collectifs nécessaires ») il n'est point nécessaire de les rappeler ou d'inventer en sus une « politique des revenus ». C'est tout le Plan qui vise à distribuer plus équitablement le revenu national.

« De très nombreux moyens ont déjà été proposés à cet effet : contrôle des profits et des autres revenus non salariaux, augmentation rapide des transferts sociaux et familiaux, fiscalité progressive sur les revenus et le capital, appropriation collective de l'autofinancement, politique des prix.

« Il faut ajouter à cette panoplie déjà longue de moyens, que le Plan suppose — c'est l'axe même de la politique qui l'inspire — l'appui des classes populaires (urbaines et rurales) et de leurs organisations syndicales. Sans cet appui, le Plan ne peut être mis en œuvre. Mais un tel appui implique des garanties sérieuses pour les travailleurs qui le donnent : cet engagement réciproque pourra prendre la forme d'accords et de conventions collectives négociés couvrant la période d'application du Plan.

« Cette voie contractuelle garantira aux classes populaires le bénéfice des avantages contenus dans le Plan ; elle permettra simultanément au Plan, soutenu durablement par les travailleurs, de s'inscrire plus facilement dans les faits.

« B. — Le plein emploi des ressources nationales.

« Modifier en profondeur les structures économiques du pays ne saurait cependant suffire : qu'apporte une réforme qui n'enrichit pas par elle-même la nation ? En même temps que la réforme des structures, le projet de plan doit proposer la mobilisation de toutes les ressources employées — ou mal employées — de la nation : ressources en hommes (nombre et qualification), en moyens physiques ou techniques. C'est le plein emploi des ressources du pays que le Plan doit proposer d'atteindre en recourant à quatre séries d'actions.

« 1° Les ressources en hommes.

« Alors que le projet gouvernemental de V^e Plan implique la reconstitution d'une armée de travailleurs en réserve pour combattre l'inflation, le Plan que nous proposons doit affirmer que celle-ci ne sera jugulée que par l'accroissement maximal de la production : il s'agit donc de donner du travail à tous.

« Selon la commission de la main-d'œuvre du Plan, le plein emploi des disponibilités prévisibles du pays peut augmenter d'environ 500.000 personnes le nombre des travailleurs.

« De plus, il faut organiser une meilleure répartition géographique de l'emploi, aménager les horaires de travail (pour les femmes notamment) et résoudre les problèmes de transports, en particulier dans la région parisienne.

« Il faut encore transformer complètement les conditions de recrutement et d'accueil de la main-d'œuvre étrangère qui ne

doit plus être livrée à l'arbitraire patronal et à l'incertitude conjoncturelle. Son emploi doit être, au contraire, entouré de garanties équivalentes à celles dont bénéficiaient les Français et contribuer au développement des pays d'origine de ces travailleurs.

« 2° La qualification des hommes et la recherche.

« Il ne suffit pas d'accroître les effectifs, il faut les rendre plus productifs parce que mieux qualifiés.

« En empêchant la démocratisation de l'enseignement, le régime capitaliste met un frein puissant au développement du pays. A l'inverse, le Plan doit prévoir :

« — la réalisation effective de l'obligation scolaire jusqu'à dix-sept ans en 1970 ;

« — l'attribution d'un présalaire aux étudiants ;

« — un effort prioritaire (en locaux comme en formation d'enseignants) en faveur de l'enseignement technique et scientifique ;

« — la modernisation des programmes d'enseignement dans le cadre de la réforme démocratique de l'enseignement ;

« — considérant enfin que la recherche est le moteur du progrès (à condition de ne pas être orientée vers la découverte de nouveaux gadgets destinés à stimuler les dépenses des classes privilégiées ou vers la réalisation de moyens de destruction), les économies réalisées sur la force de frappe ne devraient pas être dispersées pour accroître la consommation générale, mais soigneusement affectées à la recherche civile et à la création d'équipements productifs.

« 3° Le sol et les terrains.

« C'est devenue une banalité de constater que la satisfaction des besoins populaires en logements aussi bien que l'urbanisation exigent la disparition de la spéculation foncière qui n'a cessé de s'amplifier au fil des ans.

« Le Plan doit prévoir la transformation en terrains à bâtir de quelque 10.000 hectares de sols par an. Cela nécessite une réforme radicale de l'appropriation du sol par la méthode de « municipalisation » du sol. Réclamée par une fraction croissante de l'opinion, cette technique qui consiste à faire acheter (à un prix spéculatif) par les collectivités locales, les terrains nécessaires à leur programme de construction et d'urbanisation et à ne plus les revendre (mais simplement les louer en exigeant le respect strict d'un cahier des charges), permettra seule d'en finir avec la spéculation actuelle qui vole, pour le profit de quelques uns, les contribuables, les locataires et les futurs propriétaires.

« Cette réforme se heurtera à des résistances farouches. En attendant que son application produise tous ses effets, le Plan mettra en œuvre des techniques complémentaires, expérimentées à l'étranger :

« — impôt annuel et progressif sur la valeur vénale réelle des terrains non construits ;

« — droit de préemption sur tous les sols à la valeur déclarée par leurs propriétaires ;

« — privilèges d'achat des collectivités lors des offres de vente.

« Ces instruments porteront un premier coup sensible à la rétention des terrains, à la spéculation et à la réservation des meilleurs sols pour les constructions de luxe.

« 4° La chasse au gaspillage permettra des gains de productivité.

« Pour compléter cet ensemble de mesures, toute une série de dispositions particulières viseront à supprimer le gaspillage des ressources nationales et à faire profiter la nation des gains de productivité :

« — dans l'agriculture : reconnaissance comme tel du droit d'exploitation du sol (distinct du droit de propriété du même sol) qui permettra aux agriculteurs de se consacrer à l'amélioration de la productivité de leur exploitation (plutôt qu'un rachat ruineux des terres qu'ils travaillent) ; réservation de l'aide publique aux groupements d'agriculteurs (plus productifs que les exploitants séparés) ; aide systématique à l'organisation par les agriculteurs de la vente et de la transformation de leurs produits (pour éviter les gaspillages auxquels donne lieu la distribution des produits alimentaires) ; effort massif de formation culturelle et technique des agriculteurs ;

« — dans l'industrie : contrôle de la concentration accélérée des firmes françaises ; celles-ci doivent avoir une taille qui réponde aux exigences techniques et à la compétition internationale mais ne doivent pas tomber dans un gigantisme qui stérilise les initiatives ; organisation plus rationnelle de la répartition des tâches entre petites et moyennes entreprises ; suppression du « secret des affaires » ; diffusion plus rapide des progrès techniques et des découvertes scientifiques applicables à l'industrie ;

« — dans la distribution : réduction du nombre des commerces par regroupement des points de vente dans les commerces pléthoriques ; rénovation et démocratisation des coopératives qui devraient jouer, concurremment avec un secteur commercial public à créer, un rôle pilote dans la distribution au moindre coût ; limitations plus nombreuses des marges commerciales ; appui aux groupements de consommateurs qui peuvent jouer un rôle important dans la chasse au gaspillage commercial.

« Bref, il s'agit dans tous les domaines de mettre un terme aux gaspillages qui font naître la recherche du profit et l'anarchie des marchés.

« Ce souci d'accroître la productivité de la nation pour en faire profiter les classes populaires, implique aussi une politique permanente de reconversion de façon à ne pas freiner l'expansion à la suite de drames sociaux que l'on n'aurait pas su éviter. Une telle politique ne peut être organisée avec le concours des travailleurs que si les organisations syndicales sont associées à l'élaboration de la stratégie économique d'ensemble et que si les inconvénients humains de tout changement, prévus à l'avance, sont compensés au niveau de la rémunération, le plein emploi étant assuré en tout état de cause.

« A ces conditions, les travailleurs n'auront plus de raisons de redouter le progrès technique et l'évolution économique, dont le capitalisme leur a depuis toujours fait supporter les contraintes. Réconcilier durablement les classes populaires avec l'expansion et ses transformations ne doit pas être le moindre objectif du Plan ».

La parole est à M. Tanguy Prigent.

M. Tanguy Prigent. Mesdames, messieurs, si le règlement ne l'interdisait, mon amendement, du fait de sa substance, de son ampleur, de sa nature, se serait appelé contreprojet.

Cela dit, en raison de ce jour de fin de semaine, de l'heure, de la fatigue de chacun, en raison aussi de certaines déclarations faites ici depuis mercredi, en raison surtout d'événements politiques — dont je pense pour ma part qu'ils ne peuvent qu'alerter et angoisser les démocrates véritablement convaincus et désintéressés — je renonce à commenter un texte qui a été distribué, discuté en commission et que la plupart de mes collègues ont sans doute lu.

Je me contenterai donc de dire quelques mots de ce travail d'équipe — car il s'agit d'un travail d'équipe — et de présenter quelques observations, dont je dis tout de suite qu'elles seront amputées de nombreuses notes que j'ai laissées sur mon bureau, pour faire gagner du temps à l'Assemblée, mais qui revêtaient un caractère critique empreint de loyauté et de franchise.

Notre façon à nous, à ceux qui pensent comme moi, d'aimer la France et de concevoir sa grandeur. (*Nombreuses interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Si cela ne vous intéresse pas, messieurs, dites-le franchement.

M. le président. Je demande à l'Assemblée d'écouter M. Tanguy Prigent en silence et à l'orateur de ne pas abuser de la tribune, d'autant que le temps de parole des députés non inscrits à un groupe est épuisé.

M. Louis Sallé. Il n'a encore rien dit !

M. Tanguy Prigent. Je suis habitué aux insolences, mais je voudrais tout de même demander à M. le président d'inciter nos collègues à ne pas tenir de tels propos. Je n'ai peut-être encore rien dit, alors que les quelque cent orateurs qui se sont succédé à cette tribune se sont sans doute souvent répétés.

M. André Fanton. Venez-en au fait.

M. Tanguy Prigent. Merci du conseil !

Notre façon, à nous, disais-je, d'aimer la France et de concevoir sa grandeur, c'est de favoriser activement, ainsi que nous l'indiquons dans notre contreprojet, son expansion cohérente dans tous les domaines pacifiques, et ce en parfaite entente avec les autres nations, sans paternalisme ni aigreur.

Or ce que vous nous avez présenté, messieurs du Gouvernement — pardonnez ma franchise, encore qu'on n'ait pas à demander pardon pour cette qualité — n'est pas un véritable plan.

Ce n'est pas un plan, ni en ce qui concerne la France, ni en ce qui concerne l'Europe, petite ou grande, ni en ce qui concerne le monde dont les deux tiers des habitants souffrent cruellement de la faim.

Au fond, votre texte nous apparaît plutôt comme un camouflage, comme un carcan, une précaution pour les budgets pendant cinq ans — l'un est déjà voté — bien qu'ils restent tout de même soumis à la règle de l'annualité.

Vous n'avez pas de plan pour la France. Depuis trente ans, je suis maire et conseiller général dans un grand département

et je sais aussi ce qui se passe ailleurs. Les conseillers municipaux et les maires, les conseillers généraux, les fonctionnaires, qu'ils soient techniciens ou fonctionnaires d'autorité, et divers organismes ne connaissent absolument pas ce que j'appellerai un véritable cadastre économique et technique de la France, établi par le pouvoir, avec la collaboration de tous. Ainsi, la situation des responsables locaux et régionaux est impossible.

M. André Fanton. Il s'égare.

M. Tanguy Prigent. Non, je ne m'égare pas.

M. le Premier ministre vient d'annoncer la création d'une nouvelle commission. Or le nombre des commissaires, des délégués, généraux ou autres, des comités, des surcomités augmente chaque jour, et cela est fort coûteux. Il en existe à foison. A défaut d'action, ils se livrent à des querelles interminables concernant leurs circonscriptions géographiques, leurs compétences et leurs attributions. Nous en avons des exemples très précis. Alors le découragement gagne ceux qui, sur le tas, veulent travailler sérieusement.

Certes, l'exception confirme parfois, là aussi, la règle. Quelques projets sont admis, mais nous constatons toujours l'absence d'un plan cohérent, dépouillé de considérations mineures. C'est la foire d'empoigne, le favoritisme.

Sans le préciser, je citerai un cas récent de changement intervenu dans l'ordre d'inscription pour l'aménagement d'un port de plaisance dans la région de l'Ouest, contre la volonté des fonctionnaires intéressés, des techniciens, du conseil général et même des autorités compétentes du ministère des travaux publics — M. Jacquet ne répond plus, depuis, à mes lettres — qui tous avaient approuvé le projet.

S'il n'y a pas de plan pour la France, il n'y en a pas non plus pour l'Europe. A M. le Premier ministre, qui prétend ne m'avoir pas entendu lorsque je l'ai interrompu, ce dont je doute, je demanderai, à titre d'information, si dans les pourcentages qu'il a cités quant aux autorisations de construire sur le plan industriel dans la région de l'Ouest, les villes du Mans et de Rennes étaient comprises ou s'il s'agissait seulement de la région maritime et agricole de l'extrême-Ouest. Il s'agit non pas de susciter je ne sais quelle rivalité, mais simplement de savoir dans quel sens ces pourcentages doivent être compris.

Dans l'extrême Ouest, il n'y a, pour le moment, que des comités, des sociétés, ces sociétés d'études éternelles qui établissent des plans puis qui les recommencent. Au moment des élections, des usines figurent sur le papier, mais ensuite elles s'évanouissent.

Il n'y a pas dans l'Ouest d'industries de transformation de denrées alimentaires et agricoles.

M. le Premier ministre a déclaré qu'il fallait exporter les produits alimentaires exportables. Presque tous les produits alimentaires, monsieur le Premier ministre, qu'ils soient d'origine agricole ou d'origine maritime, sont, en définitive, exportables et dans des conditions assez faciles et peu coûteuses. Mais il y a un préalable : on doit pouvoir disposer d'usines de transformation, de déshydratation, de lyophilisation, de chambres froides et de silos.

Or, à cet égard, nous ne disposons que de commissaires, de hauts-commissaires ou de délégués. Dans la région morlaisienne fonctionne depuis douze ans un comité qui ne cesse de demander la création de ces industries de transformation et de conservation.

M. le président. Monsieur Tanguy Prigent, je vous demande de conclure.

M. Tanguy Prigent. Deux milliards et demi d'êtres humains sur trois milliards et demi souffrent abominablement de la faim. Il s'agit donc de réaliser des industries de transformation qui permettraient d'éviter le déracinement et l'exil des garçons et des filles de régions aux populations relativement denses comme la Bretagne, en les employant sur place, soit à temps plein, soit à mi-temps, au lieu de les obliger à venir battre la semelle sur les boulevards de la misère dans les grands centres.

J'ai assisté il y a quarante-huit heures, et M. le président Pleven en a été le témoin...

M. le président. N'ajoutez plus rien, monsieur Tanguy Prigent !

M. Tanguy Prigent. Excusez-moi, monsieur le président, mais je ne pense pas avoir abusé de la tribune depuis que je siége dans cette Assemblée sans pouvoirs (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) ; car elle n'a pas de pouvoirs et l'article 48 de la Constitution, à lui seul, en est la preuve.

Un certain mercredi M. Delouvrier vient à Rennes ; il nous explique ce qu'est l'enfer parisien, où la somme des énergies perdues dans les transports, en changements de trains et d'autobus est effroyable, où l'on vit dans de mauvais logements, etc.

Mais deux jours après M. Olivier Guichard venait à Quimper nous parler de l'aménagement du territoire et nous expliquer qu'on envisageait le doublement de la population de cet enfer ! J'avais alors envie de demander à ces deux hauts fonctionnaires s'ils servaient vraiment le même Gouvernement, tellement leurs langages étaient contradictoires.

Notre désaccord est donc total. Il y a une différence fondamentale entre nos conceptions. Vous voulez l'expansion économique en dégageant le capitalisme que vous encouragez à pratiquer l'autofinancement grâce aux allègements fiscaux que vous lui accordez. Il n'empêche que le budget devra quand même être équilibré. Or je vous rappelle le chiffre global du budget de 1966 voté la semaine dernière. Il s'élève à 13.344 millions de francs contre 11.545 millions cette année. M. Giscard d'Estaing a dit qu'aucune augmentation d'impôt n'était prévue. Certes, l'assiette de l'impôt n'a peut-être pas été modifiée mais le produit total de l'impôt sera plus élevé.

Pendant que l'on allège la fiscalité des grandes sociétés sous prétexte d'autofinancement, on réalise le plus grand abattoir de volailles d'Europe grâce aux capitaux américains. Il faudra bien équilibrer ce budget vertigineux en faisant appel aux petits contribuables et en lançant quelques emprunts auprès des banques.

En conclusion, je pense plus que jamais aux propos que je tenais à cette tribune le 1^{er} juin 1958. Je disais alors que les travailleurs ne doivent jamais démissionner, que le peuple ne doit jamais se dessaisir de sa souveraineté au profit d'un homme, fût-ce le meilleur. Aujourd'hui je sens monter en moi la crainte angoissante que les enfants de nos glorieux révolutionnaires ne connaissent dans un délai assez bref la honte et aussi l'effondrement de leurs pays. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission a foi en la France.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le Premier ministre. Je demande la réserve de l'amendement.

M. le président. La réserve est de droit. Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé.

M. le président. MM. de Tinguy, Abelin, Achille-Fould, d'Aillières, Alduy, Mme Ayme de la Chevrière, MM. Maurice Bardet, Barrière, Noël Barrot, Baudis, Baudouin, Bayou, Jean Bénard, Bertholleau, Berthouin, Bisson, Bizet, Blancho, Boiviniers, Raymond Boisdé, Christian Bonnet, Georges Bonnet, Boulay, Bourdellès, Bousseau, Boutard, Brettes, Brugerolle, Cassagne, Cazeneuve, Chalopin, de Chambrun, Chandernagor, Chapalain, Chauvet, Commenay, Coste-Floret, Couderc, Couzinet, Dassié, Daviaud, Davoust, Dejean, Delmas, Bertrand Denis, Deschizeaux, Desouches, Mlle Dienesch, MM. Duchesne, Ducos, Roger Evrard, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fil, Fouchier, Fouet, Fourmond, Fréville, Grenet, André Halbout, Emile-Pierre Halbout, du Halgouët, Hamelin, Hauret, Hunault, Ihuel, Julien, Juskiéwenski, Labeguerie, Robert Lacoste, Lamarque-Cando, Lavigne, Lecornu, Le Guen, Le Lann, Lepage, Le Theule, Litoux, Longequeue, Loustau, Macquet, Magne, Méhaignerie, Louis Michaud, Lucien Milhau, Jules Moch, Montalat, Eugène Montel, Jean Moulin, Nègre, Orvoën, Péronnet, Pimont, Planeix, René Pleven, Mme Ploux, MM. Ponceillé, de Poulpique, Raffier, Raust, Regaudie, Renouard, André Rey, Richard, Sallenave, Sauzedde, Secheer, de Semaçons, Spénale, Tourny, Jean Valentin, Francis Vals, Var, Vignaux, Voisin, Voyer, Yvon ont présenté un amendement n° 3 rectifié qui tend à compléter l'article unique par les mots suivants : « étant entendu que sera intensifiée la politique d'action régionale tendant à diminuer le déséquilibre économique des régions ».

La parole est à M. de Tinguy.

M. Lionel de Tinguy. L'amendement que j'ai l'honneur de présenter porte, à côté de la mienne, cent dix-huit signatures. Je prie ceux de nos collègues qui auraient voulu s'y associer, de m'excuser, car je n'ai peut-être pas pu les toucher tous. Qu'ils croient bien qu'il n'y a eu aucune mauvaise volonté de ma part.

Ces signataires, qui appartiennent à tous les groupes ont une caractéristique commune, celle de représenter les régions classées « Ouest » par le Plan, qui s'estiment assez défavorisées dans le présent et inquiètes pour l'avenir, dix régions de programmes englobant 56 p. 100 de la surface du territoire et 37 p. 100 de la population.

Au cours de la discussion générale, M. Rivain s'est fait le porte-parole de ces régions et M. le Premier ministre vient de lui répondre en acceptant de revoir au bout de deux années leur situation en promettant, au cas où les objectifs ne seraient pas atteints, de prendre peut-être des mesures nouvelles.

Je ne crois pas trahir le sentiment unanime des signataires de l'amendement en demandant à M. le Premier ministre d'aller un peu plus loin et de faire dès à présent un geste.

Nous n'avons pas voulu, d'ailleurs, que ce geste revête un caractère strictement régional. Notre amendement fait allusion à une politique d'action régionale tendant à diminuer le déséquilibre économique entre les régions. C'est là un vœu qui a été émis de façon unanime au Conseil économique et social, et si l'avis de cette Assemblée a fait ici et là l'objet de critiques, il semble que sur ce point personne n'ait estimé que sa manière de voir procédait d'une quelconque démagogie. Au surplus, les explications données par M. Lemaire, au cours du débat, allaient directement dans le même sens.

C'est donc avec espoir que je sou mets notre texte au vote de l'Assemblée et que je sollicite du Gouvernement un pas de plus dans la voie qu'il vient d'ouvrir lors de son intervention à la tribune. Nous ne lui demandons rien de précis sur la nature des mesures ni sur la portée des textes. Nous l'invitions seulement à envisager un effort pour répondre à un appel qui émane de tous les bancs de cette Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission n'a pas eu connaissance de l'amendement de M. de Tinguy.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. La lettre de rectifications que j'ai lue à l'Assemblée répond à mon sens, et même de façon plus précise que leur texte, au désir des très nombreux signataires de l'amendement qui vient d'être défendu par M. de Tinguy. C'est pourquoi je souhaite que M. de Tinguy, faisant — j'allais dire pour une fois — confiance au Gouvernement, veuille bien le retirer.

J'ajoute d'ailleurs que s'il n'y consentait pas, je serais obligé d'en demander la réserve et cela pour une raison d'ordre général qui avait été longuement expliquée à cette Assemblée lors du vote sur le IV^e Plan. M. le ministre des finances, exposant à l'époque la thèse gouvernementale, l'avait fait d'autant plus brillamment qu'il n'avait eu qu'à relire les paroles de M. le président Pflimlin lors du débat sur le III^e Plan. Le Gouvernement ne pourrait accepter d'amendements que sous la forme qu'il avait admise lors du débat sur le IV^e Plan, c'est-à-dire d'amendements relatifs à des questions de procédure, comme celui qui prévoyait la possibilité d'une délibération sur le V^e Plan, autrement dit un débat sur les options.

Il est impossible d'introduire dans le texte même du projet de loi des modifications de détail et *a fortiori* de chiffres ; il est tout aussi impossible de modifier par voie d'amendement le Plan lui-même qui se présente sous la forme d'un rapport annexe au projet de loi.

Je le répète, je crois avoir répondu, par ce que j'ai dit à la tribune, aux souhaits des parlementaires de la région de l'Ouest et, j'ajoute, de toute la France provinciale à laquelle, je prie l'Assemblée de le croire, je m'intéresse particulièrement. Si M. de Tinguy en juge autrement, je serais obligé de demander la réserve de son amendement.

M. le président. La parole est à M. de Tinguy.

M. Lionel de Tinguy. Monsieur le Premier ministre, il est fréquent que j'approuve vos initiatives. Ce n'est donc pas « pour une fois » qu'il fallait dire, mais « comme il vous arrive assez souvent ». (Sourires.)

J'aurais bien voulu ce soir que ce fût « une fois de plus », mais cela ne dépend pas de moi puisque je suis associé à de trop nombreux signataires. Il est vrai qu'en l'occurrence, vous aboutissez au même résultat. Je le regrette. J'espère que vous retiendrez à tout le moins, car je ne doute pas de l'issue du vote final qui va avoir lieu, l'esprit de cet amendement et que nous n'attendrons pas deux ans pour voir augmenter l'effort qui vous est demandé par ceux qui font appel à votre compréhension.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur de Tinguy ?

M. Lionel de Tinguy. Oui, monsieur le président.

M. le président. La réserve demandée par le Gouvernement est de droit. Le vote sur l'amendement n^o 3 rectifié est réservé, ainsi que le vote sur l'article unique.

[Article additionnel.]

M. le président. M. Becker, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, saisie pour avis, a présenté un amendement n^o 1 tendant à introduire l'article additionnel suivant :

« Le Gouvernement prendra, avant le 1^{er} mai 1966, toutes mesures utiles pour assurer par l'emprunt le financement d'équipements scolaires et universitaires non prévus dans les programmes visés à l'article précédent. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Georges Becker, rapporteur pour avis. L'amendement que j'ai eu l'honneur de déposer au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales unanime est en réalité purement symbolique car nous ne savons que trop, depuis sept années que nous le déposons, qu'il tombe sous le coup de l'article 40 de la Constitution et de quelques autres articles de notre règlement tout aussi féroces.

Néanmoins, notre commission a tenu à ce qu'il soit déposé pour manifester une fois de plus son inquiétude quant au sort des constructions scolaires et pour inciter le Gouvernement à trouver un jour ou l'autre un moyen extrabudgétaire de venir à bout de ce problème.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement qui est évidemment irrecevable. Si elle n'a pas opposé formellement cette irrecevabilité, c'est qu'il émane d'une commission. Or, par courtoisie, nous avons l'habitude dans ces cas de ne pas avoir d'avis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le Premier ministre. Si je comprends bien, la courtoisie des commissions va faire obligation au Gouvernement de se montrer discourtois. (Sourires.)

Evidemment, je ne puis accepter l'amendement défendu par M. Becker, à la fois pour une question de principe dont j'ai parlé il y a un instant et en raison, bien sûr, de son irrecevabilité constitutionnelle.

Je tiens toutefois à préciser que le problème qui fait l'objet de cet amendement est, non seulement au premier plan des préoccupations constantes du Gouvernement, mais aussi un de ceux sur lesquels il a fait, dans le passé, les plus grands, les plus visibles efforts. Je puis assurer l'Assemblée qu'il continuera.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean La Gall, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. La commission des affaires culturelles retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n^o 1 est retiré.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. En application de l'article 44, 3^e alinéa, de la Constitution et de l'article 96 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

M. le président. Nous arrivons aux explications de vote sur l'ensemble du projet de loi.

La parole est à M. Ramette.

M. Arthur Ramette. Mesdames, messieurs, au terme de ce débat, notre vote sera dicté par la réponse à cette question : au bénéfice de qui est conçu ce V^e Plan ?

Pour nous, la réponse ne fait pas de doute. Il l'est au profit des monopoles et au mépris des intérêts vitaux des masses laborieuses du pays.

En effet, toutes les charges financières de ce plan seront supportées par ces dernières. Son financement est, en fait, fondé sur l'amenuisement de la rémunération du travail, des salaires, des traitements, du niveau de vie des travailleurs.

Que signifie « l'épargne des entreprises » qui doit financer 70 p. 100 des investissements industriels ? Qu'est-ce, si ce n'est, pour les monopoles qui détiennent les leviers de commande de l'économie, l'encouragement à limiter le pouvoir de consommation des travailleurs ? Car il est bien entendu que les capitalistes, qui font la loi dans ces monopoles, ne lâcheront pas une parcelle des profits dont ils jouissent.

Que veut dire « charge des collectivités et des Institutions », si ce n'est que les collectivités locales et départementales, se verront privées des prêts des établissements de crédits, des participations de l'Etat pour le financement de leurs investissements

publics ? que l'Etat veut ainsi les contraindre à recourir à de nouvelles ressources fiscales à prélever sur de modestes contribuables, de plus en plus écrasés sous le poids des impôts de l'Etat ?

Que veut dire « vérité des prix », si ce n'est augmentation des loyers, des tarifs de chemin de fer, des transports et services publics : eau, gaz, électricité, etc. ? La vérité des prix, ce sont de nouvelles et lourdes ponctions sur le pouvoir d'achat des travailleurs. C'est sans doute ainsi que le Gouvernement conçoit l'épargne des ménages.

Dans ces conditions, il est dérisoire de prétendre relever le niveau de vie des Français de 2,5 p. 100 par année, car l'accumulation de ces charges nouvelles basculera la prévision de hausse des prix de 1,5 p. 100 inscrite dans le Plan.

Le résultat le plus clair, c'est que les travailleurs ne bénéficieront aucunement de l'élévation de la productivité et de la production fixée dans le Plan. Pire encore, le Plan laisse percer une nette menace contre la sécurité sociale, les prestations sociales et les retraites complémentaires.

Les revendications chères au cœur des travailleurs : retour aux 40 heures sans diminution de salaire ; abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et à 55 ans pour les femmes, sont délibérément écartées.

M. le Premier ministre va même jusqu'à déclarer que « la réduction de la durée du travail sans diminution de salaire est, dans l'instantané, scientifiquement absurde ». Les travailleurs français seront donc condamnés au maintien de la plus longue semaine de travail de l'Europe.

Le V^e Plan va de plus jusqu'à prévoir, sciemment, la création d'une armée permanente de chômeurs destinée à peser sur les salaires. M. Jean Chardonnet l'a estimée, dans son rapport au Conseil économique, à 600.000 personnes actives. Mais elle serait inévitablement grossie d'une jeunesse sans métier, sans préparation technique et professionnelle et jusqu'à 1972, chassée des écoles à 14 ans. Cette masse pourrait ainsi atteindre et dépasser le million.

Alors que plus de trois millions et demi de familles modestes sont à la recherche d'un toit, le Plan ne prévoit qu'un peu plus de 400.000 logements construits par an, tandis qu'il en faudrait plus de 500.000. En plus, sur ces 400.000 habitations, seulement 100.000 H. L. M. locales seront construites. Quant aux autres constructions, elles seront pratiquement inaccessibles, en raison de leur loyer élevé, à la grande masse des familles ouvrières.

Le Plan est orienté vers l'abandon de l'exploitation de nos ressources minières essentielles, houille, minerai de fer en particulier. De même, il est question de réformer nos structures économiques par la concentration de nos usines sur « un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale ».

Une telle mesure laisse présager le recul économique de régions entières, comme le Nord et le Pas-de-Calais, la formation de vides, de déserts économiques, alors que l'on prétend régionaliser l'expansion. Cela suppose aussi des licenciements toujours plus nombreux, plus massifs, des transferts de main-d'œuvre qui n'iront pas sans souffrances ni déchirements pour les populations laborieuses.

De tout cela, la classe ouvrière, les travailleurs en général, ne peuvent attendre qu'une aggravation de leurs conditions d'existence. Quant à la paysannerie laborieuse, le Plan subordonne le relèvement du revenu moyen par exploitation agricole de 4,7 p. 100, à la réduction de la population agricole active de 110.000 unités par an, alors qu'elle a déjà atteint 160.000 unités durant le IV^e Plan, c'est-à-dire à la disparition de milliers d'autres exploitations agricoles.

Mais le point sur lequel je veux insister, c'est qu'un tel Plan ne peut avoir le consentement, ni l'appui des travailleurs de ce pays.

M. Massé a déclaré l'autre jour que le V^e Plan ne peut réussir que si l'action des chefs d'entreprises — ce qui signifie certainement des tenants des monopoles — est « conjuguée avec celle des organisations professionnelles et des administrations et les efforts communs ainsi engagés doivent recevoir l'appui de l'opinion ».

Or, ces conditions sont loin d'être réunies. En effet, toutes les centrales syndicales ouvrières condamnent le V^e Plan ; de même, les organisations agricoles et les associations familiales.

Quant au Conseil économique et social, il en a demandé la révision sans qu'il ait été tenu compte de ses avis. D'autre part, la discussion qui s'est déroulée au sein de cette même assemblée n'a-t-elle pas prouvé que personne n'a ménagé ses critiques et ses réserves ?

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Ramette, je vous demande de conclure.

M. Arthur Ramette. Je termine, monsieur le président.

Or, un plan de cette nature devrait, pour réussir, obtenir l'adhésion enthousiaste de la nation. Mais conçu pour la satisfaction d'une caste de privilégiés, ce plan va à l'encontre des aspirations de la majorité de notre peuple.

Pour qu'un plan soulève l'enthousiasme des populations laborieuses du pays, il doit, selon nous, comprendre le retour à la nation, par voie de nationalisation, de tous les grands moyens de production aujourd'hui détenus par les monopoles. Il doit mettre fin à ce scandale qui fait que cinq cents grandes sociétés capitalistes voient progresser chaque année leurs bénéfices réels de plus de 18 p. 100.

Un plan répondant vraiment aux besoins de la nation doit avoir en revanche pour moteur la satisfaction des besoins des travailleurs des villes et des champs par l'élévation constante de leur niveau de vie et l'allègement de leurs conditions de travail. De plus, il doit permettre les développements dans tous les domaines — logement, éducation, santé, sports, loisirs, etc. — d'équipements collectifs de nature à créer au profit des travailleurs le cadre d'une vie digne d'être vécue.

Le V^e Plan tourne délibérément le dos à une telle perspective de progrès social. Son mécanisme est prévu afin d'accroître les profits des monopoles aux dépens des travailleurs. C'est pourquoi le groupe communiste votera contre. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Defferre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, à l'ouverture de ce débat M. le Premier ministre a souligné les progrès réalisés dans la procédure de discussion du Plan devant l'Assemblée nationale.

Je reconnais bien volontiers que le V^e Plan a été l'objet d'abord d'un débat sur les orientations, ensuite d'un débat sur le fond, plus complets que ceux qui avaient précédé l'adoption des plans précédents. Mais le caractère démocratique de ces discussions sur lequel on a insisté est en vérité plus formel que réel.

En effet, les documents destinés à nous permettre d'étudier ce Plan nous ont été distribués *in extremis* et ils étaient fort volumineux.

Nous éprouvons les plus grandes difficultés à obtenir les avis et les rapports du Conseil économique et social, documents qui étaient naguère automatiquement remis aux parlementaires. Je ne sais pourquoi.

M. le Premier ministre. Je n'y suis pour rien !

M. Henri Duvillard. Il suffit d'en faire la demande !

M. Gaston Defferre. Je me permets de le signaler.

Le Gouvernement pour sa part, tient assez peu compte des avis des Assemblées. Il suffit, pour s'en convaincre, d'établir la comparaison entre les conclusions des rapports et des avis déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale par des rapporteurs appartenant tous à la majorité, lors du débat sur les grandes orientations du Plan, il y a un an, et actuellement sur le Plan lui-même. Il suffit aussi d'assister à la fin de la présente discussion pour constater que les amendements, même déposés par les représentants de la majorité, sont écartés par le Gouvernement.

Le deuxième caractère de ce débat tient aux contradictions qu'il recèle en lui-même. Je passerai très vite sur ce point car au cours de longs exposés presque tout à été dit à ce sujet. Néanmoins, je souligne qu'un plan est une prévision de développement économique et social de la nation mais qu'en fait il ne peut être réalisé que si les inscriptions budgétaires le permettent.

Or, la comparaison entre les chiffres du budget voté pour 1966 et les prévisions du Plan révèle un certain nombre de contradictions.

Un plan doit aussi tenir compte de diverses indications sur la croissance du revenu national et l'évolution des prix. Là aussi — et plusieurs orateurs l'ont assez souligné pour que je n'y revienne pas — la contradiction est flagrante.

Autre contradiction aussi élatante : celle qui existe entre les propos tenus par le Gouvernement sur les prévisions du Plan et la politique agricole pratiquée par le Gouvernement. Et croyez-moi, monsieur le Premier ministre — je peux reprendre cette expression, étant maire de Marseille — les agriculteurs considèrent que ces « paroles verbales » ne suffisent pas pour les apaiser.

Enfin, autre contradiction, fondamentale celle-là, entre les perspectives et les prévisions du Plan quant à la politique européenne et la définition de cette politique à la fois par le chef de l'Etat et par le ministre des affaires étrangères au cours de notre dernier débat, puisqu'ils nous ont révélé l'un et l'autre que ce

qui les séparait de nos partenaires du Marché commun, c'était moins des problèmes techniques que des problèmes politiques et que ce qu'ils demandaient, c'était une profonde révision du traité de Rome.

Or, le Plan ne nous présente pas une hypothèse complète ni sérieuse sur ce qui pourrait se passer si le Marché commun était abandonné et si nous étions amenés à entrer dans une zone de libre-échange. A ce propos, je voudrais attirer votre attention sur la gravité de la situation qui serait la nôtre : la France devrait supporter sans aucune protection la dure concurrence des très grandes entreprises américaines et son indépendance économique risquerait d'en souffrir gravement.

En conclusion à la première partie d'un exposé qui sera court — je vous rassure, monsieur le président — j'estime qu'il existe une contradiction fondamentale entre la politique libérale du Gouvernement et la notion de Plan. A cet égard, un des orateurs a montré — excusez-moi de vous le dire, messieurs du Gouvernement — une logique plus complète que la vôtre. C'est M. Michel Debré.

J'ai suivi ces débats de bout en bout, monsieur le Premier ministre et je me demandais, en vous écoutant répondre à M. Maurice Faure avec beaucoup de vivacité en fin de journée hier, si votre colère était due aux propos fort éloquentes tenus par M. Maurice Faure ou à l'irritation que vous aviez pu ressentir en entendant votre prédécesseur, M. Michel Debré, vous tracer la ligne que vous auriez dû suivre pour avoir la certitude d'appliquer véritablement le Plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs. — Exclamations sur les bancs de l'U.N.R. - U.D.T.*)

M. Joseph Perrin. C'est la meilleure !

M. le Premier ministre. Monsieur Defferre, ne m'obligez pas à parler des rapports entre membres d'un même parti ou d'une même tendance politique. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U.N.R. - U.D.T.*)

M. Gaston Defferre. Monsieur le Premier ministre, je puis vous répondre avec beaucoup d'aisance sur ce sujet. Il arrive que, dans les formations démocratiques, on ne soit pas d'accord et qu'on se le dise. C'est notre honneur de pouvoir nous exprimer librement.

Le jour où vous pourrez vous adresser au général de Gaulle aussi librement que je m'adresse à M. Guy Mollet, cela prouvera que votre régime aura accompli beaucoup de progrès dans le sens de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Proclamations sur les bancs de l'U.N.R. - U.D.T.*)

M. Guy Sabatier. Guy Mollet n'est pas le général de Gaulle à aucun point de vue !

M. Joseph Perrin. Il n'y a aucune comparaison possible !

M. Gaston Defferre. En concluant, je vous rappellerai si vous me le permettez, monsieur le Premier ministre, les propos que vous teniez il y a quelques jours devant cette Assemblée en réponse à un député de l'opposition. Vous disiez : « Je réponds non seulement au nom du Gouvernement mais au nom de la France ».

A une époque qu'un certain nombre d'entre nous ont connue et au cours de laquelle ils se trouvaient à ses côtés, le général de Gaulle était incontestablement le porte-parole de la France combattante.

Je me permets de vous dire, monsieur le Premier ministre, que vous n'avez pas qualité pour tenir ce genre de langage...

M. Guy Sabatier. C'est la démocratie, voyons !

M. Gaston Defferre. ... et vous l'avez moins que jamais depuis l'allocution prononcée hier soir par le général de Gaulle à la télévision quand il a déclaré, parlant de la République : « Sinon, personne ne peut douter qu'elle s'écroulerait aussitôt et que la France devra subir — mais cette fois sans recours possible — une confusion de l'Etat plus désastreuse encore que celle qu'elle connut autrefois ».

Cela signifie en clair que le général de Gaulle estime que vous êtes incapable de le remplacer ou de diriger le Gouvernement et que lui, parti, absent ou disparu (*Exclamations sur les bancs de l'U.N.R. - U.D.T.*)...

M. Henry Roy. C'est votre explication de vote du 5 décembre !

M. le président. Écoutons la conclusion de M. Defferre.

M. Gaston Defferre. ... ceux qui le représentent actuellement ne pourraient conduire la France qu'à la confusion ou au chaos.

Il est maintenant clair que la stabilité n'est pas le fait d'un régime durable, mais ne repose que sur un homme seul. Or comme tout homme, si prestigieux soit-il et quel que soit le rôle

historique qu'il ait joué, le général de Gaulle est mortel. Seule la France est immortelle. Le régime gaulliste, de l'aveu même du chef de l'Etat, ne lui survivra pas. Sept ans de pouvoir absolu ne lui ont pas permis de s'implanter dans le pays.

M. Henri Duillard. Nous verrons cela le 5 décembre !

M. Gaston Defferre. C'est parce que nous pensons à l'avenir de la France alors que vous acceptez cette notion périmée ; c'est non seulement parce que nous ne sommes pas d'accord avec vous sur le fond du problème mais aussi parce que nous voulons donner à notre pays la chance qui peut lui permettre de trouver un régime véritablement démocratique et de progrès, que nous voterons contre le projet qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon.

M. Raymond Mondon. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il y a un an, au cours du mois de novembre 1964, mon groupe unanime apportait ses suffrages aux orientations du V^e Plan.

Dans quelques instants, nous voterons sur le projet définitif. Or, hier, tout en émettant certaines critiques, je considérais que le Plan dans sa présentation nouvelle correspondait, dans son ensemble, aux options votées l'an dernier. Au surplus, M. le Premier ministre et M. le ministre des finances et des affaires économiques ont fait le point de la question et ont répondu à certaines critiques émises par nos amis au cours de ce très long, mais très approfondi et très efficace débat.

Je rappelle rapidement les points essentiels sur lesquels il a porté : les réformes de structure, la stabilité, l'expansion, l'Europe qui constitue, comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre — j'y insiste — un des éléments de base du V^e Plan et, enfin, les économies régionales, avec tous les problèmes — auxquels vous avez également fait allusion — posés aux collectivités locales.

En ce qui concerne les problèmes régionaux qui intéressent notamment les départements du Nord-Est de la France, je prends acte, non seulement au nom des membres de mon groupe, mais aussi au nom de certains collègues de différents groupes, de votre déclaration solennelle — c'est la première fois que je l'enregistre dans cette Assemblée — au sujet de la décision prise par le Gouvernement, marquant ainsi sa volonté de voir réaliser l'axe économique et fluvial — j'insiste sur le mot « fluvial » — mer du Nord-Méditerranée par les deux branches de l'Y, l'alsacienne, d'une part, la lorraine, de l'autre. Vous avez ainsi voulu maintenir le parallélisme que souhaitaient également Alsaciens et Lorrains.

Vous avez aussi pris l'engagement — nous vous le demandons dans un article additionnel — de poursuivre cette réalisation au-delà d'Altkirch, d'une part, et au-delà de Neuf-Maisons, d'autre part, par des premières réservations et achats de terrains, grâce à l'intervention du fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire. Nous prenons également acte de cette déclaration.

Enfin, monsieur le Premier ministre, je demanderais rapidement que les crédits prévus dans le cadre du V^e Plan, pour la branche lorraine, comme pour la branche alsacienne ou pour le secteur de Chalons-sur-Saône, soient augmentés substantiellement dans les prochains projets de budget, notamment en 1967-1968. En effet, comme le soulignait récemment M. le ministre des travaux publics, le budget pour 1966 est vraiment trop modeste à ce titre et nous craignons de ne pas voir ces projets réalisés dans le V^e Plan.

J'aimerais, monsieur le Premier ministre, que vous y veilliez, si vous occupez encore votre place — ce que nous souhaitons — lors de l'examen du budget de 1967.

Enfin, vous avez dit : il y a ceux qui croient au Plan et ceux qui n'y croient pas. Nous sommes de ceux qui, malgré les difficultés, croient au Plan, mais conserver la foi dans le domaine matériel et économique pendant cinq ans, même pour des croyants, est quelquefois un peu long. Il faut donc que vous souteniez notre foi par des actes positifs. Si, comme le suggérerait notre collègue Sabatier, vous faites le point de l'exécution du Plan chaque année ou tous les deux ans, nous pourrions juger si les engagements pris ont bien été tenus.

C'est donc avec cette confiance, monsieur le Premier ministre, que mes amis et moi-même, nous voterons le V^e Plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U.N.R.-U.D.T.*)

M. le président. La parole est à M. Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le président, mes chers collègues, au début de ce débat, j'avais évoqué le cas de ceux qui souhai-

taient retarder, sinon refuser l'adoption du Plan, sous prétexte de la crise du Marché commun.

J'avais aussi évoqué le cas de ceux qui, en demandant des avantages pour chacun, et en refusant généralement les sacrifices et les disciplines que comporte ce Plan, démontraient, en quelque sorte par l'absurde, qu'ils ne voulaient pas de ce Plan.

Je ne pensais pas que les orateurs de l'opposition qui se sont succédé à cette tribune depuis trois jours réussiraient ainsi à démontrer la réalité de cette analyse.

Ce débat aura eu au moins le mérite de prouver que face au V^e Plan, il n'y a aucune contre-proposition. Il n'y a pas si longtemps pourtant, on nous avait promis de révéler l'existence d'une politique de rechange à la politique économique du Gouvernement.

La presse même s'était fait l'écho d'un contre-plan. L'Assemblée vient de constater qu'aucun groupe de l'opposition, aucun de ceux qui prétendent à diriger demain le pays, et qui préfèrent à la tribune de l'Assemblée les confidences des salons ou les complaisances d'auditoires totalitaires, n'a proposé une politique de rechange.

Cette raison devrait suffire à chacun d'entre nous pour apporter ses suffrages au Plan. Mais nous avons aussi des raisons positives de voter favorablement.

Parce que vous n'avez pas été arrêtés par des difficultés extérieures, dont le caractère apparent n'avait d'égal que le caractère temporaire ; parce que les options retenues par le Plan correspondent à l'intérêt national et aux possibilités de notre économie, parce que vous avez affirmé votre volonté de réformer les structures ; parce que le Plan, en définitive, tourne le dos aux rêves et aux chimères, mais surtout parce que le Plan peut donner son indépendance à notre économie ; parce qu'il place au premier plan de ses préoccupations l'expansion dans la stabilité ; enfin parce que, grâce à cette indépendance et à cette expansion, il assure le progrès social, pour toutes ces raisons, sans aucune hésitation et je dirai même avec foi, le groupe U. N. R.-U. D. T. apportera son suffrage au projet du V^e Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. de Tinguy.

M. Lionel de Tinguy. Nous nous sommes interrogés loyalement, après cette longue discussion, pour savoir si nous devions apporter nos suffrages au V^e Plan comme nous l'avions fait pour les options du V^e Plan.

L'étude que nous avons faite, tant sur les objectifs du Plan que sur les moyens qui nous sont actuellement proposés, ne nous autorise pas à renouveler notre geste.

Les objections concernant les buts poursuivis ont été longuement évoquées : disproportion entre les réalisations retenues dans le domaine du logement et celles qui seraient, non seulement souhaitables, mais indispensables ; insuffisance des mesures prises en matière agricole — j'ai d'ailleurs cru comprendre, à la façon dont M. le Premier ministre s'adressait aux agriculteurs, du haut de la tribune, que la voie de la conciliation n'était pas encore ouverte de ce côté ; enfin, problèmes toujours posés en ce qui concerne la jeunesse et l'enseignement.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que tout n'est pas possible et que des choix sont à faire. A cet égard, vous avez raison. Mais je ne souscris pas aux assertions de M. Fanton selon lesquelles les seuls choix proposés sont possibles.

Monsieur Fanton, je vais vous en suggérer un : pourquoi, par exemple, au lieu de compter comme dans le passé sur un chômage permanent, n'a-t-on pas fondé ce Plan sur le plein emploi comme cela avait été le cas pour le IV^e Plan ?

La production nationale plus forte et les ressources possibles auraient permis ainsi de résoudre peut-être mieux différents problèmes qui restent posés : tels que ceux du logement, de l'agriculture, de la jeunesse et bien d'autres qui ont été assez largement évoqués pour que je n'aie pas besoin d'y revenir.

Cependant, ce qui me paraît plus grave que des objectifs insuffisants, c'est que les moyens mis en œuvre apparaissent, après les critiques qui en ont été faites, disproportionnés avec les buts qu'on prétend atteindre.

Certes, M. le ministre des finances nous a exposé à la tribune qu'il considérait la situation économique actuelle comme une base de départ parfaite pour le V^e Plan. Il me permettra de lui dire que le retard pris au cours de cette année dans l'exécution du IV^e Plan ne nous paraît pas un excellent présage pour la réussite du V^e Plan.

M. le ministre des finances nous a dit encore : dans les mesures que j'ai prises, j'ai écorné celles qui sont proposées par le Plan. En cela, je ne puis que l'approuver.

Mais une chose m'inquiète : le budget pour 1966 prévoit un certain nombre de dispositions tout à fait contraires aux

objectifs du Plan. Je crois savoir que l'avis du Conseil d'Etat sur le projet de budget soulignait fort abondamment cet aspect des choses.

Quoi qu'il en soit, vous m'avez interrogé l'autre jour alors que je soulignais les lacunes de votre dispositif, notamment en ce qui concerne la vérité des prix dans le secteur national. J'étais alors dans l'incapacité de vous répondre. Il est bien commode de poser des questions à un interlocuteur privé des moyens de répondre. Je profiterai donc de cette intervention pour formuler ma réponse.

Pensant me mettre dans l'embarras, vous m'avez demandé ce qu'il convenait de faire dans le secteur national et s'il fallait recourir à des économies ou à des majorations de tarifs.

Certes, il faut réaliser des économies et procéder à des majorations de tarifs ; mais il ne faut surtout pas suivre la politique que vous pratiquez actuellement et qui consiste à limiter les investissements. Il ne peut y avoir, en effet, augmentation de la productivité de la S. N. C. F. ou de toute autre entreprise sans accroissement des investissements. Or, de ce point de vue comme de beaucoup d'autres, le budget de 1966 va à l'encontre du Plan.

Le Plan lui-même révèle des contradictions internes avec votre politique. Le chapitre consacré à la politique de l'énergie annonce, en termes voilés, l'institution d'une taxe sur l'énergie. Allez-vous détruire le bel édifice de la taxe sur la valeur ajoutée auquel, je crois, vous êtes aussi attaché que moi ? Je me permets de rappeler que vous avez participé, en qualité de conseiller technique à ces cabinets de la IV^e République qui ont créé la taxe sur la valeur ajoutée. Ce souvenir peut, je crois, rendre M. Pompidou aimable à l'égard d'un régime qui a formé de si bons collaborateurs. (*Sourires.*)

Voilà donc pourquoi, à mon avis, le Plan présente des insuffisances spécialement en ce qui concerne les entreprises nationales.

Je ne veux pas reprendre la question de la sécurité sociale, ni celle de la Communauté économique européenne. Mais j'avoue n'avoir pas compris comment on a pu prétendre que la solution était exactement la même, que la Communauté économique européenne fonctionne ou non, et que la différence était mineure.

J'ai l'impression que c'est précisément l'acte de foi — pour reprendre votre expression — qu'on nous propose. Certes, nous croyons en la France, monsieur le Premier ministre. Mais en ces matières, ce n'est pas de foi qu'il s'agit : il s'agit de raison et quand, d'une part, les objectifs paraissent critiquables et que, d'autre part, les moyens sont contradictoires ou insuffisants, alors, avec grand regret, nous ne pourrions pas vous apporter nos suffrages. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Zuccarelli.

M. Jean Zuccarelli. Mes chers collègues, j'ai écouté très attentivement M. le Premier ministre.

Certes, il lui était difficile de viser dans sa réponse toutes les régions et *a fortiori* tous les départements de France. Je m'honore de représenter dans cette Assemblée un département qui offre la particularité d'être métropolitain et de se trouver en même temps hors de l'hexagone, ce qui revient à dire, monsieur le Premier ministre, qu'il ne pourra pas bénéficier, à quelque degré que ce soit, des bienfaits que vous promettez au pays à travers le Plan.

Certes, ce département est visé en quelques lignes dans le Plan qui nous a été soumis. Mais si la présence de ces quelques lignes nous rassurait, en revanche, leur laconisme nous inquiétait.

Ce matin, dans les dix minutes pendant lesquelles, sur un débat de quelque vingt-quatre heures, mon département a sollicité l'attention de l'Assemblée, nous avons demandé au Gouvernement de nous apporter quelques apaisements et quelques éclaircissements. J'ai tendu l'oreille aux propos de M. le Premier ministre. Selon sa propre expression, il a dédié un petit mot — oh ! bien petit — aux départements d'outre-mer. Mais pas un mot, pas la moindre allusion en ce qui concerne la Corse. Je me verrai donc, à mon regret, obligé de voter contre le Plan.

J'avais voté le projet relatif aux options, car j'avais la foi. Je pensais qu'à travers un plan, on pouvait à la rigueur — et Dieu sait si mon tempérament d'insulaire m'y pousse — se dispenser de faire de la politique. J'avais la foi, mais en une minute, monsieur le Premier ministre, vous venez de me la faire perdre.

Voilà pourquoi je voterai contre, sans pour autant dans cette attitude me trouver démaillé. Car, pour les raisons qui ont été indiquées hier par M. Maurice Faure et sur lesquelles je ne reviendrai pas, le groupe du rassemblement démocratique, qui avait accepté que je me sépare de lui précisément en cette circonstance, dans la pensée que la Corse pouvait sortir de

ce débat avec une lueur d'espérance, le groupe du rassemblement démocratique, lui aussi, votera contre le Plan. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

M. le Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je ne retiendrai pas longuement l'attention de l'Assemblée. Il m'est toutefois nécessaire de prendre la parole à la suite des explications de vote qui ont été exprimées.

Je ne répondrai pas longuement à M. Ramette. Il a opposé le paradis communiste à l'enfer gaulliste !

Nous savons que le groupe communiste est maintenant au moins autant le disciple de la Sainte Inquisition que de Karl Marx. (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Arthur Ramette. Après les paroles de votre patron hier, vous comptez bien peu dans le paradis gaulliste !

Vous êtes même traité avec mépris.

M. le Premier ministre. Rassurez-vous, monsieur Ramette, il y aura des purgatoires plus longs que le mien ! (*Rires.*)

D'autre part, je ne répondrai pas non plus, s'il le permet, à M. Defferre.

Quant à M. de Tinguy, je m'étonne, non pas de son vote — il ne le croirait pas — mais des explications qu'il en a données.

Je retiens, par exemple, qu'après avoir rappelé qu'il avait voté les options, il ne pouvait pas voter le Plan à cause du logement. Or, dans le Plan, figurent 2 milliards de plus pour le logement que dans les options. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Lionel de Tinguy. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre. Je vous ai écouté sans vous interrompre, monsieur de Tinguy ; laissez-moi m'expliquer.

Vous avez également fait allusion à la question que je vous avais posée à propos des entreprises nationales et, notamment, de la S. N. C. F. Et vous avez dit, en glissant d'ailleurs rapidement : oui, il faut des économies, des augmentations de tarifs, mais il ne faut surtout pas pratiquer cette politique d'investissements réduits qui est la vôtre !

Or, monsieur de Tinguy, je puis vous dire qu'il y a quelques semaines le ministre des finances et le Gouvernement ont précisément décidé une augmentation nouvelle des investissements d'E. D. F. pour 1965, au-delà des crédits qui avaient été préalablement prévus et au vu des besoins et des possibilités nées, notamment, de notre emprunt.

Egalement, je puis vous dire que lorsqu'il s'est agi des investissements de la S. N. C. F. — vous devez le savoir puisque vous savez tout, même ce qui se passe au Conseil d'Etat et dont il n'est pas décent de parler ici — avec M. le ministre des finances j'ai arbitré ces investissements à un niveau qui satisfait les demandes de sa direction générale et de sa présidence.

Vous voilà, par conséquent, rassuré. Vous aurez le temps de vous interroger loyalement sur votre vote, mais je crains que, malheureusement, vous ne changiez pas d'opinion.

Quant à M. Zuccarelli, je ne m'étonne pas, bien sûr, du vote du groupe du rassemblement démocratique, mais je regrette qu'il l'ait placé sous le signe de la Corse. D'abord, parce que je ne confonds pas dans mon cœur la Corse avec le rassemblement démocratique. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Ensuite, parce que j'ai déclaré à la tribune qu'il m'était impossible de répondre sur des points particuliers mais que j'avais pris bonne note de certains points que nous considérons comme particulièrement importants. Je faisais allusion à l'intervention de M. Rocca Serra. Grâce à M. Zuccarelli, M. de Rocca Serra a maintenant satisfaction (*Sourires.*)

Pour le reste, mesdames, messieurs, il résulte de ce débat, ainsi que le disait M. Fanton, qu'il n'y a pas de contre-plan en face de notre Plan, et il résulte des explications de vote que l'opposition, dans son immense majorité, votera contre pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec lui.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le Premier ministre. En ce qui concerne la majorité, je lui demande de ne pas mettre au service du Plan les pensées politiques, même les plus hautes ou les plus nobles. En le votant, elle ne fera pas un acte de partisan, mais elle manifesterà sa confiance dans l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. En application de l'article 44, 3^e alinéa, de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, dans le texte du Gouvernement.

Je suis saisi par les groupes communiste et de l'U. N. R.-U. D. T. d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	476
Nombre de suffrages exprimés	467
Majorité absolue	234
Pour l'adoption	283
Contre	184

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 9 novembre, à seize heures, première séance publique :

Eventuellement, discussion en deuxième lecture, du projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie ;

Discussion du projet de loi n° 1580 autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 11 janvier 1965 entre le Gouvernement de la République française et le bureau international des expositions (rapport n° 1653 de M. de Préaumont, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 1579 autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 20 janvier 1965 entre le Gouvernement de la République française et l'office international de la vigne et du vin (rapport n° 1652 de M. Deliaune, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 1458 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi n° 1176 de M. Westphal, tendant à compléter l'article L 328 du code de la sécurité sociale (M. Lepage, rapporteur) ;

Discussion en troisième lecture du projet de loi n° 1645 modifiant et complétant l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés (rapport n° 1651 de M. Trémollières, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion en deuxième lecture du projet de loi n° 1646 portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales (rapport n° 1650 de M. Hoguet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 1574 relatif à la répression des infractions en matière de permis de construire.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 48 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 9 novembre 1965, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

P E T I T I O N S

DECISIONS de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, insérées en annexe au feuillet du 28 octobre 1965 et devenues définitives aux termes de l'article 148 du règlement.

Pétition n° 93 (1^{re} législature) du 8 septembre 1960 et annexe du 18 mai 1965. — M. Do Nhu Y, 42, rue Nguyen-huu-Canh, à Bièn-Hoà (Sud Viet-Nam), invalide de guerre des forces supplétives du corps expéditionnaire français, demande une pension.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. (Renvoi au ministre des anciens combattants et victimes de guerre.)

Pétition n° 107 du 22 septembre 1964. — Mme Bellini, 103, avenue Parmentier, Paris (11^e), demande qu'un logement soit attribué à l'un des locataires de l'immeuble où elle est concierge, ce qui lui permettrait de récupérer l'appartement de ce locataire dont elle est propriétaire.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui concerne un litige d'ordre privé.

Pétition n° 108 du 29 octobre 1964. — M. Berta (Félix), matricule 812 P, maison centrale de Nîmes (Gard), demande l'annulation d'un jugement le condamnant à la relégation alors qu'à cette époque il n'était âgé que de 17 ans.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des autorités judiciaires.

Pétition n° 109 du 5 novembre 1964. — M. Patriarca, camp Sud, à Mauzac (Dordogne), se plaint d'avoir subi une peine de relégation trop longue.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des autorités judiciaires.

Pétition n° 110 du 9 novembre 1964. — M. Nikola (Jacques), entrée n° 9, 83, La Marjotée, à Morange-Silvange (Moselle), demande à bénéficier d'un secours de 3.000 F, d'un prêt à la construction et d'un rajustement de sa pension d'accidenté du travail.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre du travail. (Renvoi au ministre du travail.)

Pétition n° 111 du 17 novembre 1964. — M. Pointeau (Marcel), 3, rue du Tribunal, à Beaune (Côte-d'Or), condamné aux travaux forcés à perpétuité, proteste de son innocence.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 112 du 24 novembre 1964. — M. Boué (Hubert), 51, rue Le Nostre, à Rouen (Seine-Maritime), se plaint des brutalités qu'il a subies au cours d'un emprisonnement de trois ans et demande la révision de son procès.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 113 du 26 novembre 1964. — Mlle Rigolage (Alice), 10, rue Fourcade, à Paris (15^e), se plaint de la mauvaise foi de ses locataires.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 114 du 9 décembre 1964. — M. de Traxel (Robert), Ai uèze (Gard), demande une subvention pour l'ordre équestre de Don Quichotte dont il est le grand maître.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des affaires culturelles. (Renvoi au ministre des affaires culturelles.)

Pétition n° 115 du 27 novembre 1964. — M. Heimke (Wolfram), 204, rue des Landes, à Chatou (Seine-et-Oise), réclame une indemnisation pour les dommages qu'il a subis en Algérie.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 116 du 7 décembre 1964. — M. Intins, 59, rue du Mont-Cenis, à Paris (18^e), se plaint d'avoir été spolié par les services du cadastre.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne semble pas suffisamment fondée.

Pétition n° 117 du 7 décembre 1964. — M. Delatre (Maurice), à Droué-sur-Drouette, par Epernon (Eure-et-Loir), réclame le règlement de sa situation vis-à-vis de la paierie générale de la Seine.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des finances. (Renvoi au ministre des finances.)

Pétition n° 118 du 9 décembre 1964. — M. Besse (Angel), 22, rue de l'Évangile, à Paris (18^e), demande à bénéficier d'une pension d'invalidité de la S. N. C. F. où il était employé, car il est réformé à 50 p. 100.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des travaux publics et des transports. (Renvoi au ministre des travaux publics et des transports.)

Pétition n° 119 du 10 décembre 1964. — Mme Booss (Claire), 17, rue de Lévis, à Paris (17^e), proteste contre la loi sur la destruction des « bidonvilles ».

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition car elle ne juge pas utile de modifier la loi sur la destruction des bidonvilles.

Pétition n° 120 du 12 décembre 1964. — M. Meunier (Gabriel), 74, rue de l'Ouest, à Paris (14^e), demande l'émission d'un timbre-poste commémoratif de l'Edit de Roussillon.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des postes et télécommunications. (Renvoi au ministre des postes et télécommunications.)

Pétition n° 121 du 23 décembre 1964. — M. Tesson (Abel), maison centrale d'Eysses, par Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), demande la suspension de sa peine complémentaire de relégation.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne contient aucun élément justifiant sa transmission à M. le garde des sceaux.

Pétition n° 122 du 31 décembre 1964. — M. Berthet (Adrien), 8, rue des Rosiers, à Gaillard (Haute-Savoie), qui est grand blessé de guerre et résistant, réclame une pension de 30 p. 100 qui lui a été accordée par le tribunal des pensions de Lyon, mais que l'administration lui a refusée pour une question de date.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 123 du 4 janvier 1965. — M. Iffnecker, 15 rue des Sablons, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), réclame le vote d'une loi autorisant la saisie des allocations familiales des locataires malhonnêtes ou de mauvaise foi qui ne paient pas leur loyer.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition car elle n'estime pas opportun le vote d'un texte autorisant la saisie des allocations familiales.

Pétition n° 124 du 5 janvier 1965. — M. Halfan Abraham, 22, rue des Colonnes-du-Trône, à Paris (12^e), qui est père de cinq enfants et réfugié de Tunisie, demande à obtenir un logement à Paris.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 125 du 5 janvier 1965. — Mlle Chaumette (Denise), Lapradelle, Arrenes (Creuse), demande que sa mère, qui a eu douze enfants, recouvre la garde des cinq derniers qui lui ont été retirés lorsqu'elle est allée en prison pour un litige concernant les allocations familiales.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition.

Pétition n° 126 du 5 janvier 1965. — M. Géry (Louis), à Donnezac (Gironde), demande à bénéficier d'une pension d'invalidité comme suite à son activité dans la Résistance.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des anciens combattants. (Renvoi au ministre des anciens combattants.)

Pétition n° 127 du 13 janvier 1965. — M. Delporte (Jean), 19, boulevard Papin, à Lille (Nord), se plaint de ne pas avoir perçu la prime à la construction qui lui est due.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de la construction. (Renvoi au ministre de la construction.)

Pétition n° 128 du 14 janvier 1965. — Mme Bergognant, 18, rue du Général-Leclerc, à Bois-Colombes (Seine), dont le mari a été tué en 1924 dans des conditions telles que la R. A. T. P. a été condamnée à lui verser une pension, réclame une juste revalorisation de celle-ci.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 129 du 15 janvier 1965. — M. Delsart, 4, rue Mitermit, à Cantin (Nord), qui est mutilé de guerre et âgé de soixante dix-huit ans, demande à bénéficier de la gratuité du baraque-ment où il habite depuis trente-cinq ans.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition, car les rapports entre propriétaires et locataires sont d'ordre privé.

Pétition n° 130 du 22 janvier 1965. — M. Compain (Roland), à Fléac (Gironde), réclame une enquête auprès du tribunal d'Angoulême au sujet d'une affaire qui l'intéresse.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition, qui ne lui semble pas être suffisamment fondée.

Pétition n° 131 du 21 janvier 1965. — M. Laurent (Jean), 1, rue Raoul-Mourier, à La Grand-Combe (Gard), proteste contre l'injustice créée par l'application du décret du 23 juillet 1960 relatif à une mesure exceptionnelle de mise à la retraite d'office des personnels de certaines houillères.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'industrie. (Renvoi au ministre de l'industrie.)

Pétition n° 132 du 21 janvier 1965. — M. Dolmaine (Michel), Près des Clés, à Gérardmer (Vosges), s'élève contre les hausses excessives des loyers de H. L. M.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne lui semble pas être suffisamment fondée.

Pétition n° 133 du 21 janvier 1965. — M. Lenfant (Marcel), c/o M. Dorr, 16, rue Lacordaire, à Paris (15^e), se plaint de ne pas avoir obtenu les documents qu'il a demandés au bureau des archives administratives militaires de Pau.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des armées. (Renvoi au ministre des armées.)

Pétition n° 134 du 25 janvier 1965. — M. Jean (François), 6, rue Notre-Dame-des-Neiges, à Neufchef (Moselle), réclame l'obtention d'une pension militaire d'invalidité.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des anciens combattants. (Renvoi au ministre des anciens combattants.)

Pétition n° 135 du 25 janvier 1965. — Mme Bottineau, 41, rue d'Orbigny, à La Rochelle (Charente-Maritime), se plaint de manœuvres frauduleuses de la part d'officiers ministériels.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 136 du 25 janvier 1965. — M. Gardes, 10, rue Gutenberg, à Goussainville (Seine-et-Oise), se plaint d'avoir versé à l'agence immobilière qui lui a vendu sa maison un dédit qui ne lui a pas été remboursé.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 137 du 4 février 1965. — M. Pinot (Roland), 128 ter, rue de Neuilly, à Villemomble (Seine), se plaint d'être menacé d'expropriation dans de mauvaises conditions.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne lui semble pas être suffisamment fondée.

Pétition n° 138 du 4 février 1965. — Mme Foucard (Marguerite), 6, rue Anatole-France, à Courbevoie (Seine), se plaint des violations à la loi pénale qui ont été commises à son détriment.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui a déjà fait l'objet d'une réponse de M. le garde des sceaux.

Pétition n° 139 du 7 février 1965. — Mme Chanteau (Antoinette), 13, avenue Laferrrière, à Créteil (Seine), demande qu'une loi oblige les parents à surveiller les enfants et à les empêcher de sortir tard le soir.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 140 du 23 février 1965. — M. César (François), 22, avenue Jean-Jaurès, à Oyonnax (Ain), se plaint de la hausse illicite de prix que pratique une société dont il est le client.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 141 du 4 mars 1965. — M. Derveau (Emile), maison d'arrêt de Loos (Nord), demande qu'une enquête judiciaire soit faite auprès du parquet de Douai pour réparer l'erreur qui aurait été commise à son détriment.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Pétition n° 142 du 18 mars 1965. — M. Castells (Emile), 16, rue de l'Orphelinat, à Meudon (Seine-et-Oise), demande qu'une enquête soit faite sur les agissements de la municipalité de Meudon en matière de spéculation immobilière.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne lui semble pas être étayée par des arguments suffisants.

Pétition n° 143 du 22 mars 1965. — M. Meshali Abdallah, Sissac, Peyrat de Bellac (Haute-Vienne), rapatrié d'Algérie, réclame le règlement des dommages qu'il estime devoir lui être dus.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 144 du 26 mars 1965. — M. Lamort (Jules), 69, avenue du R.P.-Umbricht, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), demande l'atténuation de la peine disciplinaire qu'il a encourue à la suite d'une faute de service.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des travaux publics et des transports. (Renvoi au ministre des travaux publics et des transports.)

Pétition n° 145 du 6 avril 1965. — M. Mirza (Hadi), 10, rue des Giroflées, à Monte-Carlo (Monaco), a été victime d'un vol de timbres de valeur. Bien que la police n'ait retrouvé qu'une partie de ceux-ci, le juge a prononcé un non-lieu. Le pétitionnaire proteste contre la loi qui a permis cette décision.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 146 du 30 mars 1965. — M. Calvayrac (Jean-Marie), maison Emonet, rue du Télégraphe, Largentière (Ardèche), demande le remboursement du montant des retenues pour la retraite qu'il a versées lorsqu'il était dans la gendarmerie. On lui refuse ce remboursement parce qu'il y a prescription.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des armées. (Renvoi au ministre des armées.)

Pétition n° 147 du 7 avril 1965. — M. Mira (Fernand-Lucien), 3, rue de Montesson, à Bezons (Seine-et-Oise), ancien officier de réserve en situation d'activité, qui, de plus, est rapatrié d'Algérie, demande à bénéficier immédiatement de sa retraite proportionnelle.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des armées. (Renvoi au ministre des armées.)

Pétition n° 148 du 9 avril 1965. — Mme G. Simon, 24, rue d'Avron, Paris (20^e), qui est très âgée et loge dans un hôtel, demande à bénéficier de l'allocation-logement ou à obtenir un appartement dans un H. L. M. (elle est inscrite au fichier central des H. L. M.).

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 149 du 11 avril 1965. — M. Delphieux (Maurice), à Sault (Vaucluse), qui a servi pendant vingt-trois ans dans la police et a été révoqué en 1953, demande à bénéficier de la liquidation de sa retraite.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 150 du 29 avril 1965. — Mme veuve Bruneteau, Jarnac-Champagne (Charente-Maritime), âgée de quatre-vingt-trois ans, voudrait bénéficier de la reversion de la retraite de son mari. Celui-ci, qui était brigadier des haras, est mort en 1948.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'agriculture. (Renvoi au ministre de l'agriculture.)

Pétition n° 151 du 10 mai 1965. — M. Conrard (Charles), hôpital psychiatrique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, Paris (14^e), se plaint d'être interné par erreur.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 152 du 12 mai 1965. — M. Faist (Emile), 1 bis, place Rantian, à Gannat (Allier), relégué depuis quatorze ans, demande à bénéficier d'une remise de peine.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 153 du 13 mai 1965. — M. Lahimadi Mohamed, 59, rue du Portugal, à Tunis (Tunisie), capitaine en retraite de l'armée française qui a repris la nationalité tunisienne, se plaint de ne plus toucher sa pension militaire depuis le début de l'année.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des armées. (Renvoi au ministre des armées.)

Pétition n° 154 du 20 mai 1965. — M. Mollard (Fernand), Les Banquets, à Cavaillon (Vaucluse), qui a perdu sa récolte inondée par suite de la rupture de la berge d'un canal, a intenté un procès à l'Etat et voudrait que la procédure du tribunal administratif de Marseille soit accélérée.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 155 du 20 mai 1965. — M. Le Bouedec (Pierre), foyer de Villiers, par Creully (Calvados), proteste contre l'action du ministère des anciens combattants.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition, qui ne lui semble pas être étayée par des arguments suffisants.

Pétition n° 156 du 21 mai 1965. — M. Malassis (Albert), 55, rue Maurice-Elet, à Ezy-sur-Eure (Eure), qui a été révoqué de la gendarmerie en 1949 et condamné à deux ans de prison, a bénéficié en 1950 d'une remise de déchéance de droit à pension mais la direction de la gendarmerie a refusé depuis lors de verser celle-ci.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des armées. (Renvoi au ministre des armées.)

Pétition n° 157 du 24 mai 1965. — Section d'anciens combattants, de Coutrats (Gironde), qui demande que le 8 mai soit un jour férié.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition.

Pétition n° 158 du 29 mai 1965. — M. Rimmel (Albert), 24, rue de la Broque, à Strasbourg (Bas-Rhin), ancien combattant de la guerre 1914-1918, voudrait être décoré de la médaille des évadés.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des anciens combattants. (Renvoi au ministre des anciens combattants.)

Pétition n° 159 du 2 juin 1965. — M. Rouchy, adjoint d'enseignement au lycée Buffon, à Paris, qui possède une licence, demande à être intégré dans le cadre des professeurs.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'éducation nationale. (Renvoi au ministre de l'éducation nationale.)

Pétition n° 160 du 8 juin 1965. — M. d'Agostino, résidence du Pin Vert, bâtiment 5, route de Roquevaire, à Aubagne (Bouches-du-Rhône), rapatrié, demande à obtenir l'indemnisation des biens qu'il a perdus en Algérie.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition car le problème de l'indemnisation des rapatriés n'est pas encore réglé.

Pétition n° 161 du 16 avril 1965. — M. Dumur, 14, rue Saint-Amand, à Paris (14^e), se plaint de la loi sur les expropriations.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition car elle ne juge pas opportun de modifier la loi sur l'expropriation.

Pétition n° 162 du 14 mai 1965. — Agents du service des lignes au centre téléphonique Laffitte-Provence-Taitbout, se plaignent du racisme de certains abonnés du téléphone.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des postes et télécommunications. (Renvoi au ministre des postes et télécommunications.)

Pétition n° 163 du 15 juin 1965. — M. Berneur (André), 12 bis, chemin d'Orgemont, à Angers (Maine-et-Loire), se plaint d'avoir été interné arbitrairement dans un hôpital psychiatrique.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 164 du 24 juin 1965. — M. Dumarçay (Denis), 17, rue Emile-Martin, à Bourges (Cher), ancien fonctionnaire de la police, demande à bénéficier d'un relèvement de l'indice de sa retraite.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 165 du 30 juin 1965. — M. Guirlin (Marcel), citadelle de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime), estime avoir été condamné par erreur à la relégation.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 166 du 9 juillet 1965. — M. Gauchaux (André), maison centrale de Nîmes (Gard), relégué, désirerait obtenir sa mise en liberté.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne contient aucun élément justifiant sa transmission à M. le garde des sceaux.

Pétition n° 167 du 13 juillet 1965. — M. Belmonte (Louia), 3, impasse de Barcelone, à Toulouse (Haute-Garonne), plombier-zingueur, se plaint de ne pas avoir été payé par une société immobilière pour laquelle il avait fait des travaux.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 168 du 16 juillet 1965. — M. Berner, 59, rue de la République, à Marseille (Bouches-du-Rhône), demande une aggravation des peines contre le proxénétisme.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 169 du 26 juillet 1965. — M. Molar (Arnold), camp (Nord) de Mauzac, Mauzac (Dordogne), désire être relevé de sa peine de relégation.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui ne contient aucun élément justifiant sa transmission à M. le garde des sceaux.

Pétition n° 170 du 7 août 1965. — M. Noël (Roland), 19, rue Saint-Laurent, à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle), ancien combattant, demande à bénéficier d'un carnet de soins gratuits.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des anciens combattants. (Renvoi au ministre des anciens combattants.)

Pétition n° 171 du 7 août 1965. — M. Cau (Pierre), 19 bis, rue de Menin, à Tourcoing (Nord), opticien-lunetier, se plaint qu'on lui a retiré le droit de poursuivre son activité parce qu'il n'était pas âgé de 25 ans au 1^{er} janvier 1955.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de la santé publique et de la population. (Renvoi au ministre de la santé publique.)

Pétition n° 172 du 11 août 1965. — M. Bouton, Bourg-Saint-Rémy, par Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), demande qu'on mette un terme aux souffrances qu'on impose aux animaux.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition car il ne lui est pas possible, pour le moment, de proposer des mesures en faveur de la sauvegarde des animaux.

Pétition n° 173 du 27 août 1965. — M. Boisserie, à Makinah House, Cotacamund (South India), se plaint que les techniciens français qui participent à la construction d'une usine à Cotacamund ne touchent pas de la société française qui les emploie les indemnités auxquelles ils ont droit.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre du travail. (Renvoi au ministre du travail.)

Pétition n° 174 du 27 août 1965. — M. Bowzid Taycb, 56, rue de Lancry, à Paris (10^e), ancien gardien de la paix, se plaint d'avoir été battu et révoqué sans raison.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n° 175 du 16 septembre 1965. — M. Lerey (Henry), 96, quai de la Rapée, à Paris (2^e), mutilé de guerre, père de famille nombreuse, qui a été nommé agent de bureau à la préfecture de la Seine, désirerait obtenir un logement.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n° 176 du 4 octobre 1965. — Mme Gulet, 68, rue du Port, Briennon (Yonne), qui a subi des dommages de guerre, se plaint de ne pas avoir été indemnisée et d'être maintenant expropriée.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de classer sans suite cette pétition qui relève de la compétence des tribunaux.

Pétition n° 177 du 7 octobre 1965. — M. Duplomb (Clément), maison centrale, à Nîmes (Gard), qui est détenu, se plaint de ne pas pouvoir récupérer ses affaires personnelles qui ont été saisies au cours d'une fouille.

M. Delachenal, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

16550. — 5 novembre 1965. — M. Girard rappelle à M. le ministre de l'agriculture l'ampleur des glissements de terrain et des coulées de boue qui se sont produits cet été à Pontamafrey (Savoie). Les importants dégâts qui avaient été causés, notamment à la voirie, ont pu être réparés, mais la situation reste préoccupante. Aussi, outre les travaux à réaliser au titre de la protection des cultures dans la vallée de l'Arc pour établir un chenal, il convient de prendre toutes mesures, en amont, pour éviter l'engorgement du torrent de la Ravoire. Les études effectuées amènent à penser que, pour protéger les terres riveraines de tout risque de crues, il y aurait lieu de créer une galerie souterraine de dérivation des eaux, puis d'aménager des barrages et de consolider les berges du torrent. Il lui demande s'il compte mettre à la disposition du Préfet les crédits nécessaires au financement de ces opérations; en assurant le maintien des terrains en montagne et leur protection contre l'érosion, elles doivent, en effet, éviter le renouvellement de phénomène dont les conséquences sont si lourdes pour cette région de la Maurienne où les communications sont intenses et qui connaît, notamment dans le domaine de l'industrie et du tourisme, une activité considérable.

16551. — 5 novembre 1965. — M. Dupont expose à M. le ministre du travail que le métier de mineur de fer est particulièrement pénible. L'extraction du minerai est passée de 13 tonnes à 18 et 20 tonnes par jour au cours des dernières années. La mécanisation n'a pas résolu le problème des poussières, des gaz, mais augmente au contraire la pollution de l'air au fond. Parmi les mineurs en activité, 73 p. 100 travaillent au fond et 27 p. 100 au jour. La très grande majorité des ouvriers exposés au risque pneumoconiotique (foreurs, bouteilleurs, chargeurs, boulonneurs, boiseurs) travaillent au fond et représentent environ 45 p. 100 à 50 p. 100 de cette catégorie d'ouvriers. D'une étude présentée à la société française de pathologie respiratoire le 14 mai 1961, il ressort que l'âge moyen du pneumoconiotique du fer est de 59 ans, alors que la longévité moyenne du Français du sexe masculin est de 66 ans. Le temps moyen qui s'écoule entre la première constatation de la maladie et le décès d'un mineur pneumoconiotique est à l'heure actuelle de huit ans: c'est là un fait impressionnant. La rente de ces malades au moment de leur mort atteint, pour la moitié d'entre eux, un taux inférieur à 50 p. 100. Au lieu

de l'expertise ambulatoire, une hospitalisation de quelques jours dans des services spécialisés sous la direction de cliniciens avertis permettrait, en limitant les causes d'erreur, d'apprécier au mieux l'importance du préjudice physique causé. Compte tenu des caractéristiques de la pneumoconiose (sidérose ou silico-sidérose), il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la faire inscrire sans délai au tableau des maladies professionnelles reconnues.

QUESTIONS ÉCRITES

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

16552. — 5 novembre 1965. — M. de La Malène expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques la situation d'un particulier qui, avant le 1^{er} janvier 1950 a, par un seul acte authentique, acheté à un seul vendeur quatre terrains agricoles laissés à l'abandon, situés en France, dans la même commune, moyennant un prix global dont le détail par terrain ne figure pas dans l'acte de vente, celui-ci précisant seulement pour chaque « propriété » (terme employé dans l'acte) la désignation cadastrale et la superficie de chaque terrain, savoir en chiffres ronds : propriété a, 7.800 mètres carrés; propriété b, 4.900 mètres carrés; propriété c, 14.400 mètres carrés; propriété d, 400 mètres carrés, soit une superficie totale de 27.500 mètres carrés. Il est à noter que les terrains b et c sont contigus; les terrains a et d sont situés, l'un à 1 kilomètre, l'autre à 2 kilomètres des terrains b et c. Il lui demande, dans l'éventualité de la revente d'un de ces terrains, qui seraient considérés comme assimilés à des terrains à bâtir pour l'application de l'article 3 de la loi n° 63-1241 du 19 décembre 1963 et, le cas échéant, de l'article 7 du décret d'application n° 64-79 du 29 janvier 1964 : 1° si les terrains en cause seront considérés, pour le calcul de la plus-value imposable, comme représentant un seul bien ou comme représentant quatre biens distincts; 2° et dans l'hypothèse où les quatre terrains seraient à considérer comme représentant un seul bien : a) si l'aliénation partielle que représenterait alors la vente (même d'un seul tenant) d'un de ces terrains seulement tomberait sous le coup de l'article 7 du décret d'application n° 64-79 précité, ou si elle resterait, au contraire, concernée uniquement par l'article 3 (§ 2) de la loi n° 63-1241, lequel permet, en cas d'acquisition des biens à titre onéreux avant le 1^{er} janvier 1950, de substituer pour le calcul de la plus-value réalisée les 30 p. 100 du prix de cession au prix de revient réel du bien cédé; b) si, du fait que les quatre terrains seraient considérés comme constituant un seul bien, l'intéressé ne risque pas de se voir attribuer au point de vue fiscal la qualité de lotisseur en cas de la revente d'un seul tenant, à un seul acquéreur, d'un seul de ces quatre terrains et, à plus forte raison, dans le cas où, en raison de l'importante superficie de trois de ces terrains, la revente de l'un d'entre eux ne pourrait se faire que par fraction à deux acheteurs différents.

16553. — 5 novembre 1965. — M. Girard attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports sur la situation des guides de haute montagne. Ceux-ci exercent avec une compétence et un dévouement auxquels il faut rendre hommage, une profession particulièrement pénible. Ils peuvent être contraints de cesser leurs activités bien avant d'avoir atteint l'âge de soixante-cinq ans. Mais ils se trouvent alors exclus du bénéfice d'une retraite de la sécurité sociale, car la réglementation générale leur est appliquée. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures pourraient être envisagées afin de donner aux guides de haute montagne un régime spécial en matière de retraite.

16554. — 5 novembre 1965. — M. Henri Buot expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un contribuable, marié sous le régime de la séparation des biens, exerce la profes-

sion de conseil fiscal et d'agent d'assurances. Au début de 1957 sa femme a procédé à l'acquisition de murs dans lesquels sont exploités un salon de coiffure et un magasin de vente d'accessoires auto. Elle encaisse normalement les loyers déclarés avec les revenus de son mari. En 1963, l'artisan coiffeur trouvant les charges trop élevées et n'ayant pu trouver un acquéreur pour son fonds, propose la résiliation de son bail dont l'indemnité est fixée à l'amiable à 30.000 francs, somme payée par le propriétaire. Le local ainsi libéré est mis à la disposition du mari qui y installe ses bureaux. En 1964, le locataire du magasin de vente d'accessoires auto ayant des difficultés pour régler ses loyers et arrivant en fin de bail, une procédure judiciaire est engagée et le tribunal fixe l'indemnité d'éviction à 40.000 francs. Ce deuxième local sera, après quelques travaux, reloué mais sans droit d'entrée. Ces diverses opérations entrent dans le cadre de l'exploitation normale d'un immeuble et semblent correspondre au cas d'espèces faisant l'objet de la réponse à une question écrite n° 5658 (Journal officiel, débats Assemblée nationale du 13 août 1960, page 2274). D'après cette réponse, les indemnités d'éviction que le propriétaire verse à son locataire sont, en principe, admises en déduction pour la détermination du revenu foncier imposable lorsque leur versement s'effectue en vue de rendre l'immeuble libre de toute location soit pour permettre au propriétaire d'en reprendre la disposition, soit pour le louer à un nouveau locataire. S'agissant de la situation précédemment exposée il lui demande si le contribuable en cause peut déduire de ses revenus fonciers les indemnités d'éviction qui ont été versées aux locataires.

16555. — 5 novembre 1965. — Mme Ploux signale à M. le ministre des armées que bien des familles, se fiant aux articles de presse qui rendaient compte du vote de la loi sur le service militaire, étaient persuadées que leurs fils, rentrant dans le cadre des conditions requises pour être exempté de l'accomplissement des obligations militaires, en seraient dispensés. Or, du fait de la non parution des décrets d'application, ces familles n'ont pas pu bénéficier de la nouvelle loi, alors que certains cas (de fils de veuves, aînés de familles nombreuses dans une exploitation agricole par exemple) sont véritablement pénibles et même quelquefois tragiques. Dans ces conditions, elle lui demande s'il ne serait pas possible, dès la parution des décrets d'application, de libérer par anticipation ces jeunes gens incontestablement soutiens de famille.

16556. — 5 novembre 1965. — Mme Ploux demande à M. le ministre de la santé publique et de la population s'il ne juge pas que, dans le cadre de la réorganisation des services départementaux de l'action sanitaire et sociale, les inspecteurs de ces services doivent être à parité totale, au point de vue des traitements et indemnités, avec les inspecteurs des autres services extérieurs de l'État. Dans l'affirmative, elle lui demande si cette parité, évidente quant au niveau de recrutement, sera bientôt reconnue de la même manière pour les rémunérations.

16557. — 5 novembre 1965. — M. Lecocq expose à M. le ministre du travail un cas particulièrement navrant qui n'est probablement pas unique en son genre : c'est celui d'un artisan qui, après vingt ans d'exercice de sa profession, s'est vu dans l'obligation de cesser son métier pour se remettre à travailler comme salarié. Il a une fille unique qui est infirme. En tant qu'artisan il n'avait droit à aucun avantage social en dépit des frais que l'état de son enfant lui occasionne. Non seulement les allocations familiales lui étaient refusées, mais il était obligé de verser à l'organisme des allocations familiales 1.000 francs par an et de lourdes pénalisations en cas de retard dans les paiements. Devant une telle détresse, il demande à M. le ministre du travail s'il ne lui serait pas possible de prévoir, pour tous les cas semblables, des mesures susceptibles d'alléger les obligations de ceux qui les subissent si injustement.

16558. — 5 novembre 1965. — M. Henri Buot expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un entrepreneur de bâtiments (personne physique) a la double qualité de promoteur, par le canal de sociétés civiles, et d'entrepreneur, pour le compte de mêmes sociétés civiles. Il est soumis en matière de bénéfices industriels et commerciaux au régime du forfait. Il lui demande si le forfait doit couvrir l'ensemble des bénéfices réalisés tant à titre de promoteur qu'à titre d'entrepreneur, ou si, au contraire, le bénéfice de promoteur doit être taxé selon les règles de la fiscalité immobilière, tandis que le forfait ne s'appliquerait qu'aux bénéfices de l'entreprise.

16559. — 5 novembre 1965. — **M. Béraud** appelle l'attention de **M. le ministre de la construction** sur le fait que, depuis 1952, le coefficient pour le paiement des dommages de guerre, concernant les biens meubles, n'a pas varié et reste fixé à 20, par rapport aux prix d'estimation valeur 1939. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas normal que ce coefficient soit réajusté pour suivre la valeur de reconstitution du bien sinistré.

16560. — 5 novembre 1965. — **M. Prioux** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'aux termes d'une circulaire récente les autorisations d'ouverture des débits temporaires accordées par les préfets ne peuvent l'être qu'à l'occasion des manifestations limitativement énumérées par l'article L. 48 du code des débits de boissons, à savoir : foire, vente ou fête publique. Il lui demande quel sens il conviendrait d'attribuer à ces mots qui risquent de ne pas avoir la même portée selon les différentes régions et notamment si l'expression « fête publique » s'entend uniquement des fêtes nationales et de la ou des fêtes locales ayant une longue tradition historique. Il lui signale en effet que l'impossibilité pour les communes et notamment les communes rurales d'ouvrir des débits de boissons temporaires à l'occasion des fêtes locales organisées par les diverses associations, entraîne pour celles-ci une perte de ressources non négligeable qui rend leur fonctionnement et leur survie plus difficiles.

16561. — 5 novembre 1965. — **M. Pierre Vifler** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quels sont les efforts accomplis par le Gouvernement pour la protection de l'emmental français dans la Haute-Saône et pour son écoulement, compte tenu d'un stockage qui atteint actuellement environ 3.000 tonnes. Il demande également sous quelle forme et avec quels moyens s'exerce dans les pays du Marché commun la propagande en faveur des produits français de qualité parmi lesquels se place en première ligne l'emmental français.

16562. — 5 novembre 1965. — **M. Sanglier** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** comment il peut justifier le fait qu'une entreprise privée, chargée d'effectuer, il y a plusieurs années, des travaux importants pour le compte de l'Etat, en l'occurrence le lycée de Corbeil-Essonnes, ne puisse encore à l'heure actuelle être couverte des dépenses engagées à cette occasion. Une telle manière d'agir ne peut qu'être préjudiciable à l'autorité de l'Etat et il serait souhaitable que de tels procédés soient définitivement abandonnés.

16563. — 5 novembre 1965. — **M. Tourné** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les prix de campagne pour la récolte de vin de 1964 ont été reconduits à tort pour la récolte de 1965, à savoir pour un vin de 10 degrés : prix de campagne, 5,70 le degré ; prix minimum, 5,25 le degré ; prix plafond, 6,15 le degré. Incontestablement, ces prix lésent la masse des petits et moyens viticulteurs, car leur prix de revient de leur production viticole ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. Pour ces viticulteurs familiaux, la politique dite de stabilisation des prix se traduit en définitive par une politique d'aggravation de leurs difficultés. Ces difficultés seront encore plus sérieuses pour les viticulteurs qui n'avaient pas fini les vendanges quand sont arrivées les pluies torrentielles et les inondations qu'elles ont provoquées, particulièrement en Roussillon, dans les régions de la Salanque, des Corbières et des Hautes-Corbières. Dans certains cas, des récoltes entières ont pourri sur pied. Dans d'autres cas, la récolte rentrée doit être considérée comme sinistrée du fait de sa qualité compromise. Heureusement, ce vin ne représente qu'un volume peu élevé sur le plan général. Toutefois, les propriétaires de ces vins risquent d'être obligés de « brader » leur vin sinistré soit en l'envoyant à la distillation, soit en le commercialisant pour d'autres fins. S'il en était ainsi, ces familles subiraient de lourdes pertes. Or, ces vins ne manqueront pas de donner lieu à des spéculations — comme ce fut le cas en 1963 — aux dépens des viticulteurs et aux dépens des consommateurs. Ces vins devraient être éliminés du circuit commercial sans trop de préjudice pour les viticulteurs sinistrés qui les possèdent. Ils devraient donc être recensés sans retard, mis de côté et interdits à la commercialisation. Ils devraient être achetés par l'Etat au prix minimum de 5,25 F le degré. Une telle mesure éviterait la spéculation, préserverait la qualité de la récolte de vin de 1965 et atténuerait les conséquences économiques du mauvais temps. Il lui demande ce qu'il compte décider à cet effet.

16564. — 5 novembre 1965. — **M. Cermolacce** rappelle à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que les syndicats C. G. T. et C. F. D. T. de la météorologie nationale lui ont adressé le 3 avril 1965 une lettre concernant la création d'un Fonds de concours et d'une indemnité spéciale d'assistance météorologique. Aux termes de cette lettre, ces organisations l'interrogeaient sur la suite donnée par **M. le ministre des travaux publics et des transports** à sa décision, prise sur proposition de ces organisations, de faire effectuer par le secrétariat général à l'aviation civile une étude sur ce sujet. En avril 1964, un projet du syndicat C. G. T. intitulé « Utilisation privative de l'assistance météorologique et création d'un Fonds de concours » a été adressé au ministre des travaux publics, au secrétariat général à l'aviation civile et à la direction de la météorologie nationale. Depuis, l'inspection de la météorologie nationale et le secrétariat général à l'aviation civile ont fait sur la question des rapports très favorables. La création d'un fonds de concours recueillant une partie des sommes perçues à l'occasion de l'utilisation privative du service météorologique par certains usagers ne relevant pas de l'aéronautique permettrait une juste indemnisation des sujétions particulières des météorologistes en la matière. En même temps, cette création présenterait un grand intérêt pour le développement de l'activité de la météorologie dans de nombreux secteurs de l'économie nationale, développement dont l'importance a été reconnue par le ministre. Il lui demande : 1° quelles décisions concrètes il envisage de prendre concernant la création simultanée de ce fonds de concours et de cette indemnité ; 2° dans l'éventualité d'une autre solution, s'il a l'intention de consulter les syndicats représentatifs de la météorologie nationale à ce sujet.

16565. — 5 novembre 1965 — **M. Houel** informe **M. le ministre de l'industrie** que la S. A. Dewet, fabriquant des palans électriques, des machines et de l'outillage spécial pour garages et exerçant son activité à Villeurbanne (Rhône), a annoncé à son personnel qu'elle allait procéder au licenciement des trois quarts de l'effectif actuel. Ce licenciement massif intervenant après de nombreux autres dans la région lyonnaise, outre qu'il inquiète les travailleurs concernés, ne laisse pas insensible l'opinion publique. Il lui demande de lui faire connaître les véritables raisons qui incitent cette entreprise relativement nouvelle à réduire son activité d'une façon aussi importante et quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour empêcher ce licenciement inconsidéré, non motivé et inhumain.

16566. — 5 novembre 1965. — **M. Houel** informe **M. le ministre du travail** qu'il a reçu une délégation des représentants du personnel de la S. A. Dewet. Ceux-ci, avec juste raison, s'inquiètent des menaces de licenciement qui pèsent sur l'immense majorité du personnel en question. La direction de l'entreprise ne semble pas encore avoir justifié les raisons pour lesquelles elle se propose de licencier les trois quarts de son personnel. Dans ces conditions, il lui demande s'il entend donner toutes instructions utiles au service départemental de l'inspection du travail afin que soit refusée toute autorisation de licenciement concernant les salariés de cette entreprise.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

16072. — **M. Le Guen** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il apparaît indispensable d'introduire une certaine rationalisation dans l'application du plan d'adaptation de l'aviculture française à la concurrence internationale. Ce plan doit aboutir à la création de grands « complexes avicoles » ayant chacun leurs réseaux d'éleveurs, leurs usines d'aliments, leurs centres d'abattage ou de conditionnement et leurs réseaux de vente. Mais la réalisation de ce plan ne doit pas méconnaître l'infrastructure déjà mise en place auparavant, souvent à grands frais. Il lui signale par exemple que le centre d'abattage de volailles Francpoulet à Guingamp (Côtes-du-Nord), qui, créé, en 1960, était l'un des plus modernes d'Europe, a dû arrêter toute activité en mars 1965, entraînant ainsi le licenciement de 120 salariés. Cette unité d'abattage devrait pouvoir être remise en activité et jumelée avec un centre de conditionnement d'œufs, en vue de devenir le centre d'un de ces complexes avicoles prévus par le Plan. Il lui demande si, dans le cadre d'un programme régional pour la Bretagne, il ne compte pas prendre des mesures à cet effet. (Question du 2 octobre 1965.)

Réponse. — Les bases de la restructuration de l'aviculture française dans le but précisément de l'adapter à la concurrence internationale ont été définies par de nombreux textes en particulier la loi du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, la loi du 6 juillet 1964 définissant les principes d'une économie contractuelle, le décret du 30 novembre 1964 sur les abattoirs de volailles et la loi du 8 juillet 1965 sur les conditions nécessaires à la modernisation du marché de la viande. De plus un projet de décret en application de l'article 21 de la loi précitée du 8 août 1962 est actuellement en préparation. Il concerne les élevages de volailles et les entreprises de première transformation. L'encouragement donné à la formation de groupements de producteurs et de comités économiques d'une part et la restructuration des abattoirs de volailles d'autre part, doivent conduire à la mise en place de moyens rationnels destinés à permettre à l'aviculture française de tenir sa place dans le marché international. En ce qui concerne plus précisément le centre d'abattage de volailles de Francpoulet à Guingamp, un projet de cession à la coopérative des agriculteurs des Côtes-du-Nord et du Finistère est actuellement en voie de réalisation. Les installations seront utilisées pour la création d'un centre de conditionnement d'œufs.

CONSTRUCTION

16163. — M. Sauzedde indique à M. le ministre de la construction qu'il a lu, à la page 93 du « bleu » budgétaire de 1966 en ce qui concerne le ministère de la construction, au tableau II, « Zones d'habitation et Z. U. P. » que la région d'Auvergne était inscrite pour une somme de 20 millions de francs. Il lui demande : 1° de quelles dotations cette région a bénéficié en 1964 et 1965 ; 2° quelle est la ventilation départementale de la dotation pour 1966 ; 3° quelles sont les opérations prévues par cette dotation de 20 millions de francs, en particulier en ce qui concerne la ville de Thiers. (Question du 7 octobre 1965.)

Réponse. — Les questions posées par l'honorable parlementaire à la suite de l'inscription dans le document budgétaire de 1966 sous la rubrique « Zones d'habitation et Z. U. P. » d'un crédit de 20 millions de francs pour la région d'Auvergne appellent les réponses suivantes : 1° cette région a bénéficié à ce titre d'une dotation de 6 millions de francs en 1964 et de 1 million de francs en 1965 ; 2° il n'a pas été fait de ventilation départementale de la dotation pour 1966 ; celle-ci sera répartie selon les besoins des principales agglomérations après étude approfondie de chaque cas ; 3° la dotation de 20 millions de francs prévue pour 1966 permettra l'achèvement d'opérations en cours et le lancement d'opérations nouvelles. Celles-ci se situent notamment dans les agglomérations de Montluçon, Vichy et Moulins, pour le département de l'Allier ; Clermont-Ferrand, Thiers, Riom et Issoire pour le département du Puy-de-Dôme ; Aurillac pour le département du Cantal. En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Thiers, une opération « zone d'habitations » y est envisagée et son financement prévu. Cette zone, d'une superficie de 28 hectares, comprendra 900 logements environ. Le montant du financement sera fixé par le comité de gestion du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, en fonction des besoins réels et après examen du dossier qui lui sera présenté.

EDUCATION NATIONALE

15802. — M. Waldeck Rochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grave situation que connaît, à la veille de la rentrée scolaire, le nouveau collège d'enseignement technique de la Courneuve, sis 13, rue Gabriel-Péri. Cet établissement doit en effet accueillir, le 20 septembre prochain, 385 élèves. Or à ce jour, les ateliers ne sont pas prêts ; ni l'éclairage, ni la force, ni le chauffage ne sont installés ; il n'existe pas de poste de soudure autogène, pas de forge, pas de classes suffisantes. Ces faits sont d'autant plus regrettables que leur solution était prévue avant les vacances scolaires et que, dès le mois de mai dernier, un crédit de 102 millions de francs anciens avait été estimé nécessaire par les services de l'éducation nationale eux-mêmes pour assurer la rentrée. Début juillet, le document justifiant cette demande était à la signature du contrôleur financier. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° obtenir le déblocage des crédits de 102 millions d'anciens francs ; 2° assurer la rentrée pour les 385 élèves normalement inscrits au collège d'enseignement technique de la Courneuve. (Question du 11 septembre 1965.)

Réponse. — Les crédits nécessaires au financement des travaux d'aménagement du collège d'enseignement technique de garçons, 13, rue Gabriel-Péri, à la Courneuve (Seine), soit 1.119.975 francs, ont été ouverts par arrêté en date du 28 septembre 1965. Afin de permettre le fonctionnement normal de l'établissement, les instructions nécessaires ont été données pour que l'installation de l'éclairage, de la force et du chauffage dans les ateliers soit

immédiatement entreprise. Les élèves ont cependant pu être accueillis dès la rentrée dans les locaux du collège, les cours d'enseignement général étant normalement assurés. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, les cours pourront débuter, dès que les travaux d'équipement électrique mentionnés ci-dessus seront terminés, c'est-à-dire dans le courant du présent trimestre.

16138. — M. Westphal expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le problème du nouveau statut du personnel enseignant des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire a fait l'objet de nombreuses questions posées par des parlementaires depuis plusieurs années. Il lui rappelle que, aux termes de la réponse apportée aux questions de MM. Boscher (question écrite n° 13008, *Journal officiel*, débats A. N. du 13 mars 1965) et Gorge (question écrite n° 12841, *Journal officiel*, débats A. N. du 20 mars 1965), « un projet de décret relatif au statut du personnel enseignant des collèges d'enseignement général est à l'étude mais qu'il n'est toutefois pas possible, compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre en liaison avec la réforme de l'enseignement, de prévoir à quel moment cette étude aboutira ». Il lui fait remarquer que, tout en admettant la nécessité d'un certain délai pour la mise au point du texte en cause, ainsi que de celui relatif au personnel enseignant des collèges d'enseignement secondaire, plusieurs mois se sont déjà écoulés depuis cette réponse. Compte tenu des conséquences regrettables entraînées par l'absence des nouveaux statuts impatiemment attendus par les personnels enseignants des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire, il lui demande : 1° si les études auxquelles il est fait allusion dans la réponse précitée ont enfin abouti ; 2° dans quel délai peuvent être espérées la publication et l'application de ces nouveaux statuts. (Question du 7 octobre 1965.)

Réponse. — La modification des dispositions statutaires applicables aux personnels des collèges d'enseignement général est encore à l'étude dans les services du ministère de l'éducation nationale. Sans qu'il soit possible de préciser dès à présent dans quels délais ce texte sera en état d'être soumis aux autres départements ministériels intéressés, le ministre de l'éducation nationale reste attentif à la situation des intéressés et s'emploie activement à lui apporter une solution positive.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

12357. — M. André Beauquittie appelle l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur le fait que le maintien et le renforcement du régime de taxation de la viande de bœuf au détail pèsent sur les prix au détriment de l'élevage. Il lui demande en conséquence dans le but de relancer l'élevage bovin de fixer le prix d'orientation « à un niveau suffisamment attractif » sans attendre l'unification accélérée des prix européens, s'il compte reconsidérer le système de taxation actuellement appliqué. (Question du 9 janvier 1965.)

Réponse. — Pour encourager l'élevage, le Gouvernement depuis 18 mois, a procédé à plusieurs revalorisations des prix d'orientation et d'intervention de la viande de bœuf. Le 1^{er} avril 1964, le prix d'orientation a été relevé de 2,2 p. 100 et le prix d'intervention de 4,7 p. 100. Le 1^{er} avril 1965, le prix d'orientation a été majoré de 5,10 p. 100 et le prix d'intervention d'un montant égal. Très récemment, afin d'éviter que la décharge des herbages n'entraîne une baisse trop accentuée des cours, le Gouvernement a relevé le prix d'intervention de la Sibev de 2 p. 100. Ainsi, depuis le mois d'avril 1964, le prix d'orientation de la viande de bœuf a été majoré de 7,3 p. 100 et le prix d'orientation de plus de 12,8 p. 100. La taxation de la viande de bœuf au détail n'a pas empêché une hausse importante des cours des gros bovins et n'a donc pas porté préjudice à l'élevage. En effet, converti en kilos vifs, le prix d'orientation actuel est de 287 francs les 100 kilos. Les cours constatés au marché de la Villette ont toujours été très supérieurs à ce prix (309,2 francs en avril dernier, 315,5 francs en juin, 308 francs en septembre. D'ailleurs, pour tenir compte, à la fois des situations actuelles et prévisibles des cours du marché et de la majoration du prix d'orientation de la viande de bœuf décidée par le Gouvernement au mois d'avril dernier, un arrêté n° 25041 du 19 août 1965, publié au *Bulletin officiel du service des prix*, le 20 août, a procédé à un aménagement des prix de détail de la viande de bœuf. Cet aménagement doit permettre aux bouchers détaillants d'exercer normalement leur activité sans que l'existence de la taxation ne soit de nature à peser sur les cours à la production.

INFORMATION

15997. — M. Davoust demande à M. le ministre de l'information pour quelles raisons aucune femme ne fait partie du conseil d'administration de l'O.R.T.F. et si, à l'occasion de vacances pou-

vant se produire au sein de cet organisme, il n'envisage pas de combler cette lacune. (Question du 2 octobre 1965.)

Réponse. — Le décret du 23 juillet 1964 a prévu parmi les 16 membres appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'O.R.T.F. cinq catégories de représentants : 1° huit membres représentant l'Etat ; 2° un membre représentant les auditeurs et téléspectateurs ; 3° un membre représentant la presse écrite ; 4° deux membres représentant le personnel de l'Office de radiodiffusion-télévision française ; 5° quatre personnalités hautement qualifiées. Ces représentants ont été désignés selon les modalités suivantes : a) les sièges des huit représentants de l'Etat ont été pourvus en faisant appel à de très hauts fonctionnaires appartenant aux plus grands corps de l'Etat afin que leur autorité et leur compétence ne puissent être mises en cause ; b) le représentant des auditeurs et téléspectateurs a été désigné sur des listes de présentation établies par les associations d'auditeurs et de téléspectateurs les plus représentatives ; c) le représentant de la presse écrite a été désigné sur des listes de présentation établies par les organisations professionnelles les plus représentatives des entreprises de presse et des journalistes de la presse écrite ; d) les deux membres représentant le personnel de l'Office de radiodiffusion-télévision française devant être choisis au sein de celui-ci sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales ou professionnelles les plus représentatives, le premier représentant du personnel de l'Office a été désigné par les cinq associations ou amicales entre lesquelles se partagent les cadres de l'O.R.T.F. Le second représentant du personnel a été proposé à la fois par le Syndicat unifié des techniciens, le Syndicat unifié des administratifs et le Syndicat unifié des personnels artistiques ; e) enfin, les quatre membres du conseil d'administration de l'Office nommés au titre des personnalités hautement qualifiées comprennent deux membres de l'Académie française, un membre de l'Institut et l'ancien délégué à la Recherche scientifique. Ces précisions montrent que si aucune femme n'a été nommée membre du conseil d'administration ce n'est nullement en raison d'une exclusive que ne prévoient d'ailleurs pas, bien évidemment, les textes, mais eu égard à la situation du moment et aux présentations faites par les organismes qualifiés. Aussi, l'hypothèse émise par l'honorable parlementaire pourrait-elle se réaliser au cas où une vacance viendrait à se produire dans la composition actuelle dudit conseil et où une personnalité féminine remplirait les conditions requises. Il y a d'ailleurs lieu de noter que plusieurs représentants du sexe féminin siègent à l'heure actuelle aux deux comités des programmes de l'Office de radiodiffusion-télévision française qui sont appelés à se prononcer respectivement sur la composition et l'orientation des programmes de la radiodiffusion et de la télévision.

14023. — M. Casseigne expose à M. le ministre de l'Information que les établissements hospitaliers et assimilés, les maisons de jeunes, les foyers sociaux, sont astreints au paiement de la taxe de télévision. Il lui demande si, pour tous les établissements dont le caractère social est reconnu, il ne lui apparaît pas indispensable de prescrire une exonération totale de ladite taxe. (Question du 2 octobre 1965.)

Réponse. — L'article 16 du décret n° 60-1469 du 29 décembre 1960, qui fixe limitativement les cas d'exonération de la redevance de télévision ne prévoit pas le bénéfice de cette mesure pour les téléviseurs installés dans les établissements hospitaliers et assimilés, les maisons de jeunes et les foyers sociaux. D'autre part, toute mesure d'extension des exemptions semblable à celle envisagée par l'honorable parlementaire est écartée par les dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959, lequel stipule dans son deuxième alinéa : « Si des exonérations ou tarifs spéciaux étaient institués au profit de nouvelles catégories de bénéficiaires, ils ne pourraient prendre effet que moyennant compensation intégrale de la perte de recettes en résultant par une subvention inscrite au budget de l'Etat ». Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'aucune subvention n'a été inscrite dans la loi de finances pour 1965 et qu'il n'est pas davantage envisagé de prévoir cette inscription dans les lois de finances pour les années à venir, l'O.R.T.F. n'appartenant pas à la catégorie des établissements bénéficiaires de subventions de l'Etat. Dans ces conditions, seule une modification de la législation qui supprimerait, pour l'O.R.T.F., l'obligation d'une contrepartie préalable sur le plan budgétaire permettrait la création de nouvelles catégories de bénéficiaires des exonérations. Cependant, cette réforme ne peut être actuellement envisagée, compte tenu des charges d'équipement de l'Office pour les prochaines années. L'importance croissante des investissements à réaliser pour l'installation en métropole et outre-mer de l'infrastructure de la télévision et l'amélioration de la radiodiffusion, en vue de la satisfaction de besoins qui apparaissent urgents, interdit, en effet, toutes les mesures qui se traduisent par une diminution des ressources de l'O.R.T.F. Toutefois, il est signalé à l'honorable parlementaire que les hôpitaux et hospices disposant de plus de dix téléviseurs béné-

ficient, conformément à l'article 13 du décret du 29 décembre 1960, d'un taux dégressif sur les bases suivantes : abattement de 25 p. 100 du onzième dispositif au trentième inclus, abattement de 50 p. 100 à partir du trente et unième.

INTERIEUR

15553. — M. de la Malène signale à M. ministre de l'Intérieur que, par suite des mesures de reclassement administratif intervenues au sein de la préfecture de la Seine, le personnel des offices départemental de la Seine et municipal de la ville de Paris se trouve injustement déclassé. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour porter remède dans les meilleurs délais à cette injustice. (Question du 31 juillet 1965.)

Réponse. — La rupture des parités qui ont anciennement existé entre les personnels administratifs des offices d'H. L. M. de la ville de Paris et du département de la Seine et ceux de la préfecture de la Seine ne peut être imputée à de récentes mesures de reclassement intéressant les fonctionnaires de cette dernière administration. Elle trouve, en effet, son origine dans l'extension à la préfecture de police, à la préfecture de la Seine et à ses deux « administrations annexes » : assistance publique et crédit municipal de la réforme de la fonction publique qui a été opérée dans les administrations centrales de l'Etat et s'est traduite notamment par la création de corps d'administrateurs et d'agents supérieurs, puis d'attachés d'administration. L'évolution du classement indiciaire des corps de catégorie A non issus de la réforme de la fonction publique s'est effectivement accomplie sans qu'il soit tenu compte des parités antérieures avec les anciens cadres de rédacteur, sous-chef et chef de bureau mais le phénomène est absolument général et ne vise pas les seules fonctionnaires des offices d'H. L. M. parisiens. Leur situation n'en a pas moins retenu l'attention des ministères de tutelle et d'ores et déjà a été envisagée une solution qui s'inspire de celles appliquées à des fonctionnaires de l'Etat situés à un niveau indiciaire comparable.

JUSTICE

15710. — M. Schnebelen expose à M. le ministre de la justice que la loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964, portant modification des dispositions du code civil relative à la tutelle et à l'émancipation, a modifié les articles 389 à 487 du code civil, et qu'à la suite de cette loi l'ancien texte de l'article 456 dudit code a été remplacé par une nouvelle rédaction, dont le troisième alinéa dispose que : « les baux consentis par le tuteur ne confèrent au preneur, à l'encontre du mineur devenu majeur ou émancipé, aucun droit de renouvellement et aucun droit à se maintenir dans les lieux à l'expiration du bail, nonobstant toutes dispositions légales contraires. Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables aux baux consentis avant l'ouverture de la tutelle et renouvelés par le tuteur ». Il lui demande : 1° si cette disposition s'applique également aux baux consentis par le survivant des époux devenu administrateur légal des biens de son enfant mineur en vertu des nouvelles prescriptions du nouvel article 389 du code civil ; 2° si, et comment devront s'appliquer lesdites dispositions du troisième alinéa du nouvel article 456 du code civil, si les biens loués sont échus par le décès de l'un des deux conjoints — lequel défunt était seul propriétaire de l'immeuble loué — à ses enfants, dont l'un est mineur et l'autre, ou les autres, majeurs à la date du décès. (Question du 21 août 1965.)

Réponse. — 1° Aux termes de l'article 389-7 nouveau du code civil, les règles de la tutelle sont applicables à l'administration légale sous réserve des dispositions des articles 389-3 à 389-6. En conséquence les règles fixées par l'article 456, 3° alinéa, en ce qui concerne les effets à l'égard du preneur des baux consentis par le tuteur s'appliquent également aux baux consentis par l'administrateur légal ; 2° les dispositions de l'article 456, 3° alinéa, du code civil constituent des mesures de protection des mineurs qui s'imposent dans tous les cas, même lorsque, par suite d'une indivision, le mineur n'est propriétaire que d'une quote-part du bien loué. Cette solution, qui résulte du caractère même de l'indivision, a toujours été retenue en ce qui concerne les formalités prescrites pour la vente des immeubles et des fonds de commerce. Il convient toutefois de noter que seul le mineur devenu majeur ou émancipé peut se prévaloir des dispositions de l'article 456, 3° alinéa, lorsqu'un bail a été consenti par son tuteur — ou son administrateur légal — et les autres copropriétaires majeurs.

15874. — M. Maurice Schumann, se référant aux dispositions de la loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964 portant modification des dispositions du code civil relative à la tutelle et à l'émancipation, expose à M. le ministre de la justice qu'en vertu de l'article 481

du code civil, dans la rédaction prévue par ladite loi, la capacité du mineur émancipé n'est restreinte qu'en ce qui concerne les autorisations nécessaires au mariage ou à l'adoption. Il arrive fréquemment que des fonds revenant à des ayants droit mineurs aient été versés à une caisse d'épargne et qu'il a été stipulé que le capital devrait être bloqué jusqu'à la majorité de l'ayant droit. Il semble que, dans ce cas, le titulaire du livret d'épargne émancipé puisse encaisser sans difficulté le montant de ce livret. Il lui signale le cas précis d'un mineur né le 6 juin 1947, de nationalité française, domicilié à Halluin (Nord), qui a recueilli la succession de son aïeul paternel décédé en Belgique. Cette succession a été liquidée en Belgique et les fonds revenant au mineur ont été déposés à deux livrets de caisse d'épargne et de prévoyance, avec la mention que le capital serait réservé jusqu'à la majorité ou l'émancipation par mariage du titulaire, sauf autorisation du juge de paix du canton de Menin. Le père de ce mineur envisage de faire émanciper ce dernier par déclaration devant M. le juge des tutelles. Au regard de la loi française, rien ne devrait s'opposer à ce que le mineur émancipé encaisse le montant des livrets d'épargne. Il lui demande de bien vouloir préciser : 1° si le mineur émancipé, soit par le mariage, soit par déclaration devant le juge des tutelles, a qualité pour disposer du montant — principal et intérêts — d'un livret d'épargne ouvert à son nom avec stipulation que le capital resterait bloqué jusqu'à sa majorité ; 2° si la réserve faite dans le cas précis signalé ci-dessus par le juge de paix étranger, peut être opposable au mineur émancipé et l'empêcher de disposer de son livret de caisse d'épargne, étant fait observer que l'âge auquel une personne est capable de contracter mariage est au premier chef une question de capacité rentrant dans le statut personnel régi par la loi nationale de l'intéressé. (Question du 18 septembre 1965.)

Réponse. — Aux termes de l'article 481 du nouveau code civil « le mineur émancipé est capable, comme un majeur, de tous les actes de la vie civile » sous réserve toutefois des autorisations nécessaires pour contracter mariage ou se donner en adoption. Il résulte de ce texte que : 1° le mineur, émancipé postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 14 décembre 1964, a qualité pour disposer du montant — principal et intérêts — d'un livret d'épargne ouvert à son nom ; 2° le mineur émancipé par déclaration étant maintenant pleinement capable, un juge des tutelles ne saurait valablement insérer dans une décision relative à l'emploi de fonds échus à un mineur une clause limitant son pouvoir de disposer de certains biens jusqu'à ce qu'il soit émancipé par le mariage ou qu'il ait atteint l'âge de la majorité ; de même une clause édictée antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 14 décembre 1964, qui mettrait obstacle à l'application du statut légal du mineur émancipé, doit désormais être réputée non écrite ; 3° cette même règle paraît devoir s'appliquer à l'égard d'une décision prise par un magistrat belge quand elle concerne — comme dans le cas d'espèce exposé par l'honorable parlementaire — un mineur émancipé de nationalité française dont le statut personnel est régi par la loi française. Il semble bien, en conséquence, que la réserve faite par le juge de paix du canton de Menin quant aux possibilités pour le mineur en cause de disposer de son livret de caisse d'épargne, ne puisse être opposée à ce dernier s'il a été émancipé dans les conditions prévues par la loi du 14 décembre 1964.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

16129. — M. Poudevigne expose à M. le ministre des postes et télécommunications la situation des cadres locaux des postes et télécommunications ayant exercé outre-mer, qui ne semblent pas bénéficier pleinement des avantages consentis à leurs collègues intégrés dans les cadres nationaux. De ce fait le personnel du cadre local mis à la retraite pour les raisons d'invalidité, se voit défavorisé. Il lui demande quelle mesure il compte prendre pour assurer aux intéressés des droits égaux à ceux dont ils auraient bénéficié s'ils avaient pu être incorporés dans le nouveau cadre des transmissions coloniales, en application des articles 52 et 57 du titre VII du décret du 23 août 1944, date à laquelle il avait déjà été mis à la retraite pour invalidité contractée en service. (Question du 6 octobre 1965.)

Réponse. — Conformément à la réglementation en vigueur, la pension des fonctionnaires des anciens cadres locaux des postes et télécommunications outre-mer, non intégrés dans le cadre général des transmissions coloniales, soit que cette intégration leur ait été refusée, soit qu'ils aient été retraités avant la création dudit cadre général, est basée sur l'indice de traitement qu'ils avaient atteint au moment de leur admission à la retraite. Cette situation n'est pas particulière aux intéressés qui bénéficient, à cet égard, des mêmes avantages que les retraités des cadres locaux des autres administrations. La modification éventuelle de la réglementation applicable au cas de ces retraités pose donc un problème d'ordre interministériel dont la solution n'est pas de la compétence du

ministre des postes et télécommunications, mais de celle de trois départements suivants : Premier ministre (service des personnels de l'ancienne administration d'outre-mer), ministère d'Etat chargé de la réforme administrative, ministère des finances et des affaires économiques.

REFORME ADMINISTRATIVE

15890. — M. Nilès expose à M. le Premier ministre que son arbitrage a été sollicité quant au statut des géomètres de l'institut géographique national. Ceux-ci demandent, à juste titre, compte tenu de l'identité de formation et de recrutement, de bénéficier du statut et des avantages de carrière accordés aux géomètres du cadastre dépendant de l'administration des finances. Il lui demande si le Gouvernement entend leur donner satisfaction en prenant en leur faveur les mesures que leur ministère de tutelle a dû reconnaître comme entièrement justifiées. (Question du 25 septembre 1965 transmise pour attribution à M. le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative.)

Réponse. — Le décret n° 63-734 du 19 juillet 1963 relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat a prévu la transformation du corps des adjoints techniques de l'institut géographique national en un corps de géomètres dont les membres seront répartis dans les trois grades de technicien géomètre, de géomètre et de géomètre principal. La mise au point du projet de décret destiné à fixer le statut particulier du nouveau corps a suscité des difficultés tenant à la question de savoir dans quelle mesure ce corps devait être doté du régime appliqué aux géomètres du cadastre par le décret statutaire n° 63-1091 du 30 octobre 1963. Les échanges de vues intervenus à cet égard entre les ministères intéressés ont abouti, sans qu'un recours à l'arbitrage du Premier ministre ait été nécessaire, à un accord sur le point le plus important du problème soulevé, à savoir la structure du grade de technicien géomètre. Il a été décidé, d'une part, que cette structure sera identique à celle du grade de technicien géomètre du cadastre et, d'autre part, que les intéressés en bénéficieront à compter de la date à laquelle elle a été appliquée aux personnels du cadastre. Le projet de statut particulier aménagé dans ce sens sera prochainement soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

15947. — M. Lamps rappelle à M. le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative que, dans une réponse à sa question écrite n° 8395 du 14 avril 1964, il lui faisait connaître qu'une enquête sur les conditions dans lesquelles, compte tenu de la situation des effectifs, les fonctionnaires des catégories C et D ont des perspectives d'avancement dans le cadre du décret du 26 mai 1962, avait fait apparaître des situations très diverses (*Journal officiel*, débats A.N., du 16 mai 1964). Il lui demande plus précisément quelles situations fail apparaître l'enquête en ce qui concerne les corps des agents de travaux des ponts et chaussées et des conducteurs des travaux publics de l'Etat gérés par le ministère des travaux publics. (Question du 25 septembre 1965.)

Réponse. — Le décret n° 62-595 du 26 mai 1962 dispose que les fonctionnaires appartenant à des grades classés dans l'une des échelles des catégories C et D peuvent bénéficier dans la limite de 25 p. 100 de l'effectif de leur grade, du classement dans l'échelle immédiatement supérieure. L'enquête menée en 1962 par le ministère d'Etat chargé de la réforme administrative, sur les conditions dans lesquelles ont été appliquées les dispositions du décret précité, a fait apparaître que 17.178 agents de travaux des ponts et chaussées sur un effectif total de 31.693, et 3.564 conducteurs des travaux publics de l'Etat, sur un effectif total de 6.127, remplissaient les conditions réglementaires pour postuler le classement à l'échelle supérieure.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

16056. — M. Cachat demande à M. le ministre de la santé publique et de la population de lui donner les renseignements suivants concernant les hôpitaux de deuxième catégorie (1^{er} groupe) : 1° sur quelles bases doit être rémunéré un médecin chef de service, nommé au concours, qui assure seul le fonctionnement de son service, y compris les urgences, chaque jour ouvrable de la semaine ; 2° par quel médecin doit être assuré, dans une discipline donnée (O. R. L., ophtalmo, par exemple), le service de garde pour les urgences, les jours de repos hebdomadaire du chef de service responsable en temps normal, lor que celui-ci ne dispose pas de collaborateur régulier ; 3° lorsqu'il existe un médecin suppléant dont, en principe, l'activité doit être limitée au seul remplacement du chef de service lors des congés annuels, si celui-ci est habilité à

assurer le service des urgences dominicales, par exemple, lorsque le chef de service ne dispose pas de collaborateurs réguliers; 4° quelles sont les modalités de rémunération prévues pour le praticien qui assure la responsabilité des urgences, dans le cas précis des urgences dominicales, en dehors des congés annuels réguliers du chef de service. (Question du 2 octobre 1965.)

Réponse. — Le ministre de la santé publique et de la population a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que les questions posées appellent les réponses suivantes: 1° un médecin chef de service nommé au concours qui assure seul le fonctionnement de son service, y compris les urgences chaque jour ouvrable de la semaine, a droit, outre la rémunération qu'il perçoit, à des indemnités au titre de la garde de nuit dans les conditions fixées par l'arrêté du 18 septembre 1963; 2° lorsque dans un hôpital public, il n'existe qu'un praticien dans une spécialité, celui-ci est seul à pouvoir assurer la garde dans cette spécialité; 3° toutefois, le suppléant désigné conformément aux dispositions de l'article 29 du décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958 peut participer au service de garde de nuit ou des dimanches et jours fériés; 4° le principe d'une rémunération spéciale pour les gardes des dimanches et jours fériés est prévu par l'article 13-1 du décret n° 60-1377 du 21 décembre 1960 modifié par le décret n° 64-19 du 4 janvier 1964. Toutefois, l'arrêté interministériel prévu par le dernier alinéa de cet article pour fixer le taux et les modalités d'attribution des indemnités afférentes aux gardes des dimanches et jours fériés n'est pas encore intervenu.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

15366. — M. Robert Ballanger expose à M. le ministre des travaux publics et des transports que la caisse de prévoyance centralise les dossiers de 716.000 affiliés, cheminots actifs ou retraités, soit 1.707.000 bénéficiaires. Cette centralisation outrancière conduit à des délais relativement importants pour les remboursements ainsi qu'à des frais de correspondance et de déplacement et empêche les remboursements à vue, alors que le système du tiers payant n'est pas admis. Les cheminots et spécialement les retraités protestent à juste titre contre une telle organisation du service. Ils réclament les mêmes droits et possibilités que ceux dont jouissent les assurés sociaux et notamment la franchise postale, ainsi que la mise en place de correspondants d'entreprise, dans les gros centres ferroviaires, pour les cheminots en activité et de correspondants locaux pour les retraités avec des centres de taxation et de paiement sur la base de chaque arrondissement d'exploitation. Il lui demande s'il entend, en accord avec les autres départements ministériels intéressés, donner suite à ces légitimes revendications. (Question du 10 juillet 1965.)

Réponse. — La caisse de prévoyance de la S. N. C. F. est, en raison même de la structure de l'entreprise, un ensemble administratif doté d'une organisation originale dont la centralisation des services constitue un des caractères fondamentaux. Cette organisation assure le paiement des prestations dues dans des conditions particulièrement favorables si on la compare à d'autres régimes de sécurité sociale; elle répond en outre à l'impératif de l'unité de doctrine qui s'impose pour un régime couvrant une profession elle-même très centralisée. Dans ces conditions, la création de postes de correspondants locaux de la caisse de prévoyance avec centres de taxation et de paiement à l'échelon de chaque arrondissement de l'exploitation ne paraît pas s'imposer: une telle mesure n'apporterait aucune amélioration en ce qui concerne l'information des agents qui disposent de brochures éditées à cet effet et largement diffusées par la caisse de prévoyance; d'autre part, la création de centres locaux à qui serait confiée la charge du calcul et du remboursement des prestations, poserait de sérieux problèmes sur le plan de l'unité de vues dans la taxation des dossiers de prestations et entraînerait une augmentation considérable des frais de gestion de la caisse. En tout état de cause, la comparaison entre les délais de remboursement de la caisse de prévoyance de la S. N. C. F. et ceux d'autres caisses ne saurait conduire à critiquer l'organisation actuelle: la cadence observée actuellement dans les services de la caisse de prévoyance conduit à l'envoi des mandats de prestations, pour plus du tiers des dossiers, dans les cinq jours de calendrier qui suivent leur réception, la quasi-totalité des dossiers restants donnant lieu à mandatement dans un délai maximum de dix à douze jours. En outre, lorsqu'il s'agit de sommes importantes, les agents en activité ou les retraités peuvent obtenir une avance de la caisse, les agents en activité ayant, au surplus, la possibilité de demander à leur chef d'établissement des acomptes sur solde pour couvrir des dépenses pharmaceutiques de montant élevé. Enfin, s'il est exact que le bénéfice de la franchise postale paraît présenter un attrait pour le personnel, il faut noter en outre la dépense forfaitaire élevée qui résulterait de l'accord à passer à cet effet avec l'administration des postes et télécommunications, le peu d'intérêt pratique de ce système, dans l'espèce, les agents en activité transmettant très souvent

leur correspondance destinée à la caisse de prévoyance par les courriers intérieurs de la S. N. C. F., et les retraités ayant eux-mêmes la possibilité d'utiliser ce moyen de transmission en confiant à la gare de leur résidence leur correspondance adressée à la caisse de prévoyance.

15961. — M. Commenay expose à M. le ministre des travaux publics et des transports que, selon certaines informations de presse, l'administration serait susceptible d'autoriser le déversement, dans la rade de Cassis, de « boues rouges », résidus industriels du traitement de la bauxite. Il lui fait observer qu'une telle décision, si elle était prise, violerait les dispositions de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 et contrecarrerait gravement les efforts entrepris pour développer le tourisme dans cette station de la Côte d'Azur. Il lui demande de lui faire connaître s'il est disposé, en la matière, à faire respecter la loi du 16 décembre 1964. (Question du 25 septembre 1965.)

Réponse. — Le problème du déversement des résidus dits « boues rouges » dans une fosse marine au large de Cassis est, depuis près de deux ans, suivi de près par mon département. Une commission composée d'experts scientifiques a d'ailleurs été constituée pour l'examiner et la décision à intervenir en cette affaire sera donc prise en pleine connaissance de cause et en tenant compte des divers intérêts en présence et notamment ceux du tourisme. En ce qui concerne la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964, il convient de souligner que si l'alinéa 1^{er} de son article 2 interdit le déversement ou l'immersion en mer de matières de toute nature, et notamment de déchets industriels ou atomiques, susceptibles de porter atteinte à la santé publique ainsi qu'à la faune et à la flore sous-marine et de mettre en cause le développement économique et touristique des régions côtières, l'alinéa 2 du même article prévoit que le déversement ou l'immersion susvisés pourront, après enquête publique, être autorisés par le préfet dans le cas où ceux-ci pourront être effectués dans des conditions telles qu'elles garantissent l'innocuité et l'absence de nuisance du déversement ou de l'immersion.

15964. — M. Maurice Bardet expose à M. le ministre des travaux publics et des transports qu'aux termes du décret-loi du 17 juin 1938 modifié, qui régit la caisse générale de prévoyance de la marine, les indemnités journalières compensatrices de salaire versées aux marins en cas d'accident non professionnel ou de maladie survenue en dehors de la navigation ne peuvent se cumuler avec une pension de retraite. Il lui expose le cas d'un marin, titulaire d'une pension proportionnelle militaire, dont le 1/360 est sensiblement égal au montant de l'indemnité journalière à laquelle il peut prétendre. Le paiement de l'indemnité est donc suspendu. Il lui demande si, dans ce cas, l'intéressé est tenu au versement d'une cotisation pour que la période de maladie soit prise en compte pour sa retraite, un tel versement le plaçant dans une situation financière apparemment plus désavantageuse que s'il ne bénéficiait pas d'une pension militaire proportionnelle. (Question du 25 septembre 1965.)

Réponse. — Aux termes de l'article 9 (7^e) de la loi du 12 avril 1941 modifiée, les périodes pendant lesquelles les marins ont reçu de la caisse générale de prévoyance une indemnité journalière en raison d'une incapacité temporaire de travail, entrent en compte pour la pension de retraite. Les marins pensionnés d'un régime de retraites autre que l'établissement national des invalides de la marine qui naviguent au commerce ou à la pêche et qui, en application de l'article 34 du décret-loi du 17 juin 1938 modifié, ne peuvent, en cas de maladie, percevoir que la différence éventuelle entre le 1/360 de leur pension et l'indemnité journalière afférente à leur catégorie de classement, ont été admis à bénéficier de ces dispositions. Or, l'article 54 de la loi du 12 avril 1941 précise que tous les services autres que les services à l'Etat, qui sont de nature à ouvrir droit à une pension ou allocation sur la caisse de retraites des marins, donnent lieu à cotisation. Pour obtenir la validation pour une pension sur la caisse précitée de leurs périodes d'incapacité de travail, assimilées par la loi à des périodes de services, les marins qui se trouvent dans une situation signalée par l'honorable parlementaire, doivent donc payer la cotisation requise. Mais il est à noter que les marins en cause qui sont rémunérés par une pension de services effectués en dehors de la navigation au commerce ou à la pêche n'en disposent pas moins, en cas de maladie, de ressources égales à celles que tirent, de l'indemnité journalière, les navigateurs qui ont exercé leur activité au service exclusif de la marine marchande. Le versement de la taxe de validation acquittée par tous les marins ne met donc pas ceux qui sont retraités, comme il est dit ci-dessus, dans une situation plus désavantageuse que celle de leurs collègues non pensionnés.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

3^e séance du vendredi 5 novembre 1965.

SCRUTIN (N° 242)

Sur l'article unique du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social dans le texte du Gouvernement.

Nombre des volants.....	476
Nombre des suffrages exprimés.....	467
Majorité absolue.....	234
Pour l'adoption.....	283
Contre.....	184

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM. Aillières (d'). Aizier. Albrand. Ansquer. Anthoioz. Mme Aymé de La Chevrelière. Bailly. Bardet (Maurice). Baa (Pierre). Baudouin. Bayle. Beauguitte (André). Becker. Bécue. Bénard (François) (Oise). Bérard. Béraud. Berger. Bernard. Bernasconi. Bertholleau. Bottencourt. Bignon. Billotte. Bisson. Bizet. Boinvilliers. Boisdé (Raymond). Bord. Bordage. Borocco. Boscardy-Monaservin. Boscher. Bourgeois (Georges). Bourgeois (Lucien). Bourgoin. Bourgund. Bousseau. Bricout. Briot. Brousset. Buot (Henri). Cachat. Caill (Antoine). Caillé (René). Calméjane. Capitant. Carter. Catalifaud. Cattroux. Cattry. Cattin-Bazin. Cerneau. Chalopin. Ciamant. Chambrun (de). Chaplain. Chapuis. Charbonnel. Charé. Charret (Edouard). Chérasse. Charbonneau.	Christiaens. Clerget. Clostermann. Collette. Comte-Offenbach. Couderc. Coumaros. Cousté. Dalainzy. Damelte. Danel. Danilo. Dassault (Marcel). Dassié. Debré (Michel). Degraeve. Delachenal. Delatra. Deliaune. Delong. Delory. Deniau (Xavier). Denis (Bertrand). Didier (Pierre). Drouot-L'Hermine. Ducap. Duchesme. Duffot. Dupier. Durbet. Duriot. Dusseaux. Duterne. Duvillard. Ehm (Albert). Evrard (Roger). Fagot. Fanton. Feuillard. Flornoy. Fornoy. Fossé. Fric. Frys. Gamel. Gasparini. Georges. Germain (Hubert). Girard. Godefroy. Goemaere. Gorce-Franklin. Gorge (Albert). Grailly (de). Grimaud. Grusenmeyer. Guéna. Guillermín. Halbout (André). Halbout (Emile- Pierre). Halgouët (du). Hamelin (Jean). Haurat. Mme Hauteclocque (de). Hébert (Jacques).	Heitz. Herman. Hinsberger. Hoffer. Hoguet. Houcke. Hunault. Ibrahim (Saïd). Icart. Jacson. Jamot. Jarrot. Karcher. Kasperreit. Krieg. Kroepfé. La Combe. Lainé (Jean). Lalle. Lapeyrusse. Laudrin. Mme Launay. Laurin. Lavigne. Le Bault de La Mori- nière. Lecocq. Lecornu. Le Doua rec (François). Leduc (René). Le Gall. Le Goasguen. Lemaire. Lemarchand. Lepage. Lepeu. Lepidi. Lepourry. Le Tac. Le Theule. Lipkowski (da). Litoux. Luciani. Macquet. Jaillet. Mainguy. Malène (de La). Malleville. Marcenet. Marquand-Gairard. Max-Petit. Meck. Mer. Meunier. Miossec. Mohamed (Ahmed). Mondon. Morisse. Moulin (Arthur). Moussa (Ahmed- Idriss). Moynet. Nessler. Neuwirth. Ncuret.
---	---	--

Nungesser.
Orabona.
Palewski (Jean-Paul).
Palmero.
Paquet.
Pasquini.
Peretti.
Perrin (Joseph).
Perrot.
Peyret.
Pezé.
Pezout.
Pflimlin.
Pianta.
Piquot.
Pidjot.
Mme Ploux.
Poirier.
Poncelet.
Poudevigne.
Poulpique (de).
Préaumont (de).
Priloux.
Quentier.
Rabourdin.
RADIUS.
Raffier.
Raulet.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).

Ribadeau-Dumas.
Rivière (René).
Richard (Lucien).
Richards (Arthur).
Richef.
Risbourg.
Ritter.
Rivain.
Rives-Henrys.
Rivière (Joseph).
Rivière (Paul).
Rocca Serra (de).
Roche-Defrance.
Rocher (Bernard).
Roques.
Rousselot.
Roux.
Royer.
Ruais.
Sabatier.
Sagette.
Salmout.
Salardaine.
Sallé (Louis).
Sangler.
Sanguinetti.
Sanson.
Schmittlein.
Schnebelen.
Schumann (Maurice).
Schwartz.

Servan-Schreiber.
Sesmaisons (de).
Souchal.
Taittinger.
Teariki.
Terré.
Terrenoire.
Thillard.
Thoraillet.
Tirefort.
Tomasini.
Tourey.
Trémollières.
Tricon.
Valenet.
Vallon (Louis).
Van Haecke.
Vanier.
Vauthier.
Vendroux.
Vittet (Pierre).
Vivien.
Voilquin.
Volsin.
Voyer.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Ont voté contre (2) :

MM. Abelin. Alduy. Ayme. Ballanger (Robert). Ealmigère. Barberot. Barbet (Raymond). Barniaudy. Barrière. Barrot (Noël). Baudis. Bayou (Raoul). Bécharde (Paul). Bénard (Jean). Berthouin. Billières. Billoux. Blanchot. Bleuse. Bolason. Bonnet (Christian). Bonnet (Georges). Bosson. Boulay. Bourdellès. Boutard. Bouthière. Brettes. Brugerolle. Bustin. Cance. Carlier. Cassagne. Cazenave. Cermolacce. Césaire. Chandernagor. Charpentier. Chauvet. Chazalon. Chaze. Cornette. Cornut-Gentille. Coste-Floret (Paul). Coullet. Couzinet. Darchicourt. Darras. Daviaud. Davout. Defferre. Dejean. Delmas. Delorme. Denvers. Derancy. Deschizeaux. Desouches. Dolac. Dubuis. Ducoloné. Ducos.	Duffaut (Henri). Duhamel. Dumortier. Dupont. Dupuy. Duraffour. Ebrard (Guy). Escande. Fabre (Robert). Fajon (Etienne). Faure (Gilbert). Faura (Maurice). Feix. Fiévez. Fil. Fontanet. Forest. Fouet. Fourmond. Fourvel. François-Benard. Gaillard (Félix). Garcin. Gaudin. Gauthier. Germain (Charles). Germain (Georges). Gernez. Gosnat. Grenet. Grenier (Fernand). Guyot (Marcel). Héder. Hersant. Hostler. Houël. Ihuel. Jaillon. Julien. Kir. Labéguerie. Lacoste (Robert). Lamarque-Cando. Lamps. Larue (Tony). Laurent (Marceau). Lejeune (Max). Le Lann. L'Huilier (Waldeck). Lollive. Longueueu. Loustau. Magne. Manceau. Martel. Martin. Masse (Jean). Massot. Matalon. Méthaignerie. Michaud (Louis). Milhau (Lucien).	Mitterrand. Moch (Jules). Mollet (Guy). Monnerville (Pierre). Montagne (Rémy). Montalat. Montel (Eugène). Montesquiou (de). Morlevat. Moulin (Jean). Muller (Bernard). Musmeaux. Nègre. Njès. Notebart. Odru. Orvoën. Pavot. Péronnet. Phillbert. Philippe. Pic. Pierrebourg (de). Pillet. Pimont. Planeix. Pleven (René). Ponseillé. Prigent (Tanguy). Mme Prin. Privat. Ramette (Arthuz). Raust. Regaudie. Rey (André). Rleubon. Rochet (Waldeck). Rossi. Roucaute (Roger). Ruffa. Sablé. Sallenave. Sauzedde. Schaffner. Schloeing. Secheer. Seramy. Spénale. Mme Thome-Pate- nôtre (Jacqueline). Tinguy (de). Tourné. Mme Vaillant- Couturier. Vals (Francis). Var. Ver (Antonin). Véry (Emmanuel). Vial-Maasat. Vignaux. Yvon. Zuccarelli.
---	--	--

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.
Achille-Fould.
Charvet.
Commenay.

Fouchier.	Le Guen.
Jacquet (Michel).	Schaff.
Juskiewenski.	Valentin (Jean).

N'a pas pris part au vote :

M. Briand.

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

Mlle Dienesch, MM. Fréville et Loste.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Béchard (Paul) à M. Cassagne (maladie).
Clerget à M. Danlo (maladie).
Gernez à M. Donvers (maladie).
Ibrahim (Saïd) à M. Sallé (Louis) (maladie).
Mohamed (Ahmed) à M. Luciani (maladie).
Schaffner à M. Darchicourt (maladie).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

Mlle Dienesch (maladie).
MM. Fréville (maladie).
Loste (cas de force majeure).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances
du vendredi 5 novembre 1965.**

1^{re} séance : page 4509. — 2^e séance : page 4529. — 3^e séance : page 4533

PRIX : 0,75 F

